

INSTRUCTION CODIFICATRICE

N° 03-045-P-R du 25 août 2003

NOR : BUD R 03 00045 J

Référence publiée au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

INSTRUCTION P-R SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT - TOME I -
SYSTÈME COMPTABLE ET NOMENCLATURES - VOLUME 1 - TITRE 2

ANALYSE

1ère Mise à jour de la nomenclature générale des comptes de l'État

Date d'application : 01/01/2003

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; NOMENCLATURE

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction codificatrice n° 87-128-P-R du 29 octobre 1987

Instruction codificatrice n° 03-012-P-R du 3 février 2003

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPGR	TPG	DOM	TGAP	TGE	TOM	CPE	CSE	ACSR	BA
TGCST	DF	IP	SIA	RIEP	DP	AAPP	ACPE	DSF	DD	FIATA	DGE	

DIFFUSION

CS 21

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

5^{ème} Sous-direction - Bureau 5A

La présente instruction codificatrice a pour objet d'informer les comptables des modifications apportées à la nomenclature générale des comptes de l'État, objet du Titre 2 du Tome I « *Système comptable et nomenclatures* » de l'instruction codificatrice P-R sur la comptabilité de l'État, diffusée par l'instruction codificatrice n° 03-012-P-R du 3 février 2003.

Les créations, suppressions et changements de libellé de comptes intervenus depuis le 1^{er} janvier 2003 sont indiqués par un astérisque au regard des comptes intéressés figurant à l'annexe n° 6 « *Liste des modifications de la nomenclature* ».

Les feuillets mobiles ci-joints sont à substituer aux pages modifiées de l'instruction codificatrice précitée selon le tableau de mise à jour ci-après.

Il est précisé, par ailleurs, que le plan comptable de l'État sera disponible en version « Word » sur l'intranet Magellan, à la rubrique « Informations budgétaires et comptables » et réactualisé à chaque mise à jour de la présente instruction codificatrice.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

JEAN BASSERES

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : CLASSE 1 - RÉSULTATS ET DETTES.....	4
CHAPITRE 2 : CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS	12
CHAPITRE 3 : CLASSE 3 - COMPTES INTERNES	29
CHAPITRE 4 : CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS	36
CHAPITRE 5 : CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS.....	81
CHAPITRE 6 : CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES	86
CHAPITRE 7 : CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS	93
CHAPITRE 8 : CLASSE 8 - COMPTES SPÉCIAUX	97
CHAPITRE 9 : CLASSE 9 - COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE ANALYTIQUE	104
CHAPITRE 10 : CLASSE 0 - RÉSULTATS DES LOIS DE RÉGLEMENT - COMPTES D'ORDRE	113

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : CADRE COMPTABLE	117
ANNEXE N° 2 : NOMENCLATURE DES COMPTES ACCORD.	118
ANNEXE N° 3 : NOMENCLATURE DES COMPTES DES RECEVEURS DES ADMINIS- TRATIONS FINANCIÈRES.	145
ANNEXE N° 4 : LISTE DES EMPRUNTS SUPPRIMÉS DANS LA COMPTABILITÉ AUXILIAIRE DES COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE	147
ANNEXE N° 5 : MODALITÉS TECHNIQUES DE SUPPRESSION DE COMPTES.	148
ANNEXE N° 6 : LISTE DES MODIFICATIONS DE LA NOMENCLATURE	149

**INSTRUCTION P-R
SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT
- TOME I - VOLUME 1 -**

TITRE 2

**NOMENCLATURE GÉNÉRALE
DES COMPTES DE L'ÉTAT**

CHAPITRE 1 : CLASSE 1 - RÉSULTATS ET DETTES

11 RÉSULTAT PATRIMONIAL.

112 Report à nouveau.

112.1 Résultats cumulés des opérations de fonctionnement.

112.2 Résultats non ventilés cumulés et éléments patrimoniaux intégrés.

112.5 Écart d'intégration.

115 Écart de réévaluation.

115.5 Écart de réévaluation du parc immobilier.

115.6 Écart de réévaluation des dotations et participations.

117 Résultats de l'année.

117.1 Résultats des opérations concernant le budget général et les comptes spéciaux du Trésor.

117.3 Résultats des opérations hors budget.

12 DETTE NÉGOCIABLE A LONG TERME.

123 Emprunts amortissables au terme.

123.33 Terme fixé en 2003.

123.331 OAT 8,50% avril 2003.

123.332 OAT 8% avril 2003.

123.333 OAT 6,75% octobre 2003.

123.34 Terme fixé en 2004.

123.341 OAT 8,25% février 2004 (2ème tranche).

123.342 OAT 6% avril 2004.

123.343 OAT 5,5% avril 2004.

123.344 OAT 6,75 % octobre 2004.

123.35 Terme fixé en 2005.

123.351 OAT 7,50% avril 2005.

123.352 OAT 7,75% octobre 2005.

- 123.36 Terme fixé en 2006.
 - 123.361 OAT TEC 10, octobre 2006.
 - 123.362 OAT 7% avril 2006.
 - 123.363 OAT 7,25% avril 2006.
 - 123.364 OAT 6,50% octobre 2006.
- 123.37 Terme fixé en 2007.
 - 123.371 OAT 5,50 % avril 2007.
 - 123.372 OAT 5,50 % octobre 2007.
- 123.38 Terme fixé en 2008.
 - 123.381 OAT 8,50% octobre 2008.
 - 123.382 OAT 5,25% avril 2008.
- 123.39 Terme fixé en 2009.
 - 123.391 OAT TEC 10, janvier 2009.
 - 123.392 OAT 4,00% avril 2009.
 - 123.393 OAT 4,00% octobre 2009.
- 123.40 Terme fixé en 2010.
 - 123.401 OAT 5,50% avril 2010.
 - 123.402 OAT 5,50% octobre 2010.
- 123.41 Terme fixé en 2011.
 - 123.411 OAT 6,50% avril 2011.
 - 123.412 OAT 5% octobre 2011.
- 123.42 Terme fixé en 2012.
 - 123.421 OAT 8,50% décembre 2012 (4ème tranche).
 - 123.422 OAT 5% avril 2012.
 - 123.423 OAT 4,75% octobre 2012.
- 123.43 Terme fixé en 2013.
 - 123.431 OAT 4% avril 2013.
- 123.46 Terme fixé en 2016.
 - 123.461 OAT 5% octobre 2016.
- 123.49 Terme fixé en 2019.
 - 123.491 OAT 8,50% octobre 2019 (3ème tranche).
 - 123.492 OAT 9,82% décembre 2019.
 - 123.493 OAT 4,25% avril 2019.
- 123.52 Terme fixé en 2022.
 - 123.521 OAT 8,25% avril 2022.
- 123.53 Terme fixé en 2023.
 - 123.531 OAT 8,50% avril 2023.
- 123.55 Terme fixé en 2025.
 - 123.551 OAT 6% octobre 2025.
- 123.58 Terme fixé en 2028.
 - 123.581 OAT mars 2028.
- 123.59 Terme fixé en 2029.
 - 123.591 OAT 5,50% avril 2029.
- 123.62 Terme fixé en 2032.
 - 123.621 OAT 5,75% octobre 2032.

- 123.90 Emprunts d'État indexés.
 - 123.901 OAT*i* 3% juillet 2009.
 - 123.9011 Valeur nominale.
 - 123.9012 Supplément résultant d'indexation.
 - 123.902 OAT*i* 3,40% juillet 2029.
 - 123.9021 Valeur nominale.
 - 123.9022 Supplément résultant d'indexation.
 - 123.903 OAT*€i* 3% juillet 2012.
 - 123.9031 Valeur nominale.
 - 123.9032 Supplément résultant d'indexation.
 - 123.904 OAT*€i* 3,15% juillet 2032.
 - 123.9041 Valeur nominale.
 - 123.9042 Supplément résultant d'indexation.
 - 123.905 OAT*i* 2,50% juillet 2013.
 - 123.9051 Valeur nominale.
 - 123.9052 Supplément résultant d'indexation.

- 126 Emprunts émis au profit de la Caisse de la dette publique.
 - 126.905 OAT*i* 2,50% 25 juillet 2013.

- 128 Intérêts courus.

- 129 Décotes et primes sur emprunts.
 - 129.0 Amortissement des décotes et étalement des primes sur OAT.
 - 129.06 Amortissement des décotes.
 - 129.09 Étalement des primes.
 - 129.9 Décotes et primes sur OAT.
 - 129.96 Décotes.
 - 129.99 Primes.

13 DETTE NEGOCIABLE A COURT TERME.

131 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN).

131.1 Capital.

131.13 Échéance 2003.

131.132 BTAN 4,50 % Échéance 12 juillet 2003.

131.133 BTAN 5% Échéance 12 janvier 2003.

131.14 Échéance 2004.

131.141 BTAN 3,50 % Échéance 12 juillet 2004.

131.142 BTAN 4% Échéance 12 janvier 2004.

131.15 Échéance 2005.

131.151 BTAN 5 % Échéance 12 juillet 2005.

131.152 BTAN 3,50% Échéance 12 janvier 2005.

131.16 Échéance 2006.

131.161 BTAN 5 % Échéance 12 janvier 2006.

131.162 BTAN 4,50% Échéance 12 juillet 2006.

131.17 Échéance 2007.

131.171 BTAN 3,75 % Échéance 12 janvier 2007.

131.172 BTAN 4,75% Échéance 12 juillet 2007.

131.18 Échéance 2008.

131.181 BTAN 3,50 % Échéance 12 janvier 2008.

131.182 BTAN 3% Échéance 12 juillet 2008.

131.6 Émissions au profit de la Caisse de la dette publique.

131.8 Intérêts courus.

132 Bons du Trésor à taux fixe (BTF).

132.1 Capital.

132.6 Émissions au profit de la Caisse de la dette publique.

132.9 Intérêts payés.

133 Autres bons du Trésor négociables.

139 Décotes et primes sur BTAN.

139.0 Amortissement des décotes et étalement des primes.

139.06 Amortissement des décotes.

139.09 Étalement des primes.

139.9 Décotes et primes.

139.96 Décotes.

139.99 Primes.

14 DETTE NON NEGOCIABLE.

- 142 Souscripteurs de bons du Trésor. Émissions expirées. Dernière échéance de remboursement de la catégorie inférieure à 5 ans.
 - 142.1 Bons à intérêt progressif à 5 ans émis au pair du 5 février 1976 au 31 décembre 1998.
- 143 Souscripteurs de bons du Trésor. Autres émissions expirées.
- 144 Emprunts anciens à caractéristiques spéciales (non dématérialisés).
 - 144.1 Majorat, dotations et rente viagère.
 - 144.2 Emprunt 4,50 % 1952, à capital garanti amortissable annuellement.
 - 144.21 Valeur nominale.
 - 144.22 Supplément résultant d'indexation.
- 146 Divers correspondants étrangers ou organismes internationaux souscripteurs de bons du Trésor. Bons spéciaux.
 - 146.11 Fonds monétaire international.
 - 146.12 Association internationale de développement.
 - 146.13 Banque asiatique de développement.
 - 146.14 Banque interaméricaine de développement.
 - 146.15 Fonds africain de développement.
 - 146.16 Fonds international de développement agricole.
 - 146.17 Fonds asiatique de développement.
 - 146.18 Banque africaine de développement.
 - 146.19 Banque internationale pour la reconstruction et le développement.
 - 146.20 Banque de développement des Caraïbes.
 - 146.21 Agence multilatérale de garantie des investissements.
 - 146.22 Fonds commun des produits de base.
 - 146.23 Banque européenne pour la reconstruction et le développement.
 - 146.24 Fonds pour l'environnement mondial.
 - 146.25 Fonds multilatéral du protocole de Montréal.
 - 146.26 Fonds de sûreté nucléaire.
 - 146.27 Fonds pour les PME russes.
 - 146.28 Fonds mondial contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

149 Suppléments résultant d'indexation.

149.0 Amortissement des suppléments résultant d'indexation.

149.05 Emprunt 4,50% 1952 à capital garanti.

149.9 Suppléments résultant d'indexation.

149.95 Emprunt 4,50% 1952 à capital garanti.

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.

151 Provisions pour risques.

16 ENGAGEMENTS DIVERS DE L'ÉTAT.

161 Engagements divers à l'égard de particuliers.

161.2 Engagements consécutifs à l'indemnisation des Français rapatriés.

161.24 Engagements consécutifs à l'indemnisation des Français rapatriés (loi du 6 juillet 1987).

165 Engagements divers à l'égard d'institutions financières.

165.1 Engagements envers la Caisse des dépôts et consignations.

165.13 Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949.

166 Titres de remboursement de créances de TVA.

167 Plans d'épargne populaire. Charges afférentes au droit à prime.

168 Engagements divers à l'égard des services ou organismes divers.

168.2 Engagements résultant de la prise en charge d'emprunts contractés par la SOMIVAC.

17 MONNAIES MÉTALLIQUES EN CIRCULATION.

171 Dette résultant des monnaies métalliques en circulation.

18 DETTE EXIGIBLE.

181 Emprunts non dématérialisés.

181.1 Emprunt 4,50 % 1952, à capital garanti amortissable annuellement.

182 Exigibilité de la dette négociable.

182.1 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN).

182.2 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF).

182.3 Emprunts d'Etat.

183 Emprunts dématérialisés amortis avant le basculement en euros.

183.2 Divers emprunts dématérialisés.

186 Engagements divers de l'État.

186.1 Engagements divers à l'égard de particuliers.

186.12 Engagements consécutifs à l'indemnisation des Français rapatriés.

186.122 Titres d'indemnisation (loi du 2 janvier 1978).

186.123 Autorisations de paiement (décret n° 78-231 du 2 mars 1978).

186.124 Engagements consécutifs à l'indemnisation des Français rapatriés (loi du 16 juillet 1987).

186.1241 Droits d'indemnisation affectés au règlement des annuités.

186.1242 Droits d'indemnisation affectés au règlement des droits de mutation.

186.13 Engagements consécutifs aux dommages de guerre.

186.132 Titres émis en règlement d'indemnités d'éviction (lois des 26 août 1948 et 18 novembre 1950).

- 186.2 Engagements divers à l'égard d'entreprises.
 - 186.21 Engagements ayant un caractère de subventions aux réseaux ferroviaires.
 - 186.214 Annuités servies à la compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1914 approuvée par la loi du 11 août 1914).
 - 186.5 Engagements divers à l'égard d'institutions financières.
 - 186.51 Engagements envers la Caisse des dépôts et consignations.
 - 186.513 Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949.
 - 186.6 Engagements divers à l'égard de services ou organismes divers.
 - 186.62 Engagements résultant de la prise en charge d'emprunts contractés par la SOMIVAC.
 - 186.7 Plans d'épargne populaire. Charges afférentes au droit à prime.
 - 186.8 Divers.
 - 186.81 Titres de remboursement de créances de TVA.
- 187 Emprunts spéciaux à court terme.
- 187.2 Emprunts à court terme.
 - 187.21 Emprunt libératoire 1976.
 - 187.211 Opérations sur titres.
 - 187.212 Opérations sans émission de titres.
 - 187.22 Emprunt obligatoire 1983.
- 188 Emprunts et engagements entièrement amortis depuis plus de 5 ans.
- 188.1 Emprunts intérieurs.
 - 188.4 Emprunts de groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction. Emprunts obligataires (art. 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947).
 - 188.8 Engagements divers de l'État.

CHAPITRE 2 : CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

- 201 Achats de brevets, licences, marques.
- 202 Achats de logiciels et logiciels autoproduits, licences de logiciels.
- 203 Frais de recherche et développement.
- 208 Autres immobilisations incorporelles.

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

- 211 Terrains et forêts.
 - 211.1 Terrains non bâtis.
 - 211.2 Terrains bâtis.
 - 211.21 TGPE.
 - 211.22 Hors TGPE.
 - 211.5 Forêts.
- 213 Bâtiments, travaux et constructions.
 - 213.1 Travaux et constructions civils.
 - 213.11 Bâtiments (TGPE).
 - 213.12 Réévaluation (TGPE).
 - 213.13 Travaux (TGPE).
 - 213.14 Travaux et construction sur bâtiments à caractère spécifique (hors TGPE).
 - 213.2 Travaux et constructions militaires.
 - 213.21 Bâtiments.
 - 213.211 Casernes et bases aériennes et aéronavales.
 - 213.212 Blockhaus et autres installations.
 - 213.22 Travaux sur casernes et bases aériennes et aéronavales.
 - 213.3 Acquisitions de bâtiments.
 - 213.31 TGPE.
 - 213.32 Hors TGPE.
 - 213.7 Ouvrages d'infrastructure.
- 214 Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations.

- 215 Installations techniques, matériel technique, militaire et outillage industriels.
 - 215.4 Matériel technique.
 - 215.41 Gros matériel d'équipement.
 - 215.42 Matériel de précision.
 - 215.43 Matériel électrique et électronique (à l'exclusion du matériel téléphonique et télégraphique).
 - 215.44 Matériel téléphonique et télégraphique.
 - 215.48 Matériel technique non ventilé.
 - 215.5 Matériel militaire.
 - 215.51 Armes et munitions.
 - 215.52 Matériel aérien.
 - 215.53 Construction navale.
 - 215.58 Autres matériels militaires (hors transports de troupe) et non ventilés.
 - 215.7 Installations techniques et outillages industriels.
- 218 Autres immobilisations corporelles.
 - 218.1 Installations générales, agencements, aménagements divers.
 - 218.11 Aménagements et câblage de locaux à usage informatique et télématique.
 - 218.18 Autres installations, agencements et aménagements et non ventilés.
 - 218.2 Matériel de transports.
 - 218.21 Automobiles.
 - 218.211 Voitures de tourisme.
 - 218.212 Utilitaires (sauf transport en commun).
 - 218.218 Automobiles. Autres et non ventilées.
 - 218.22 Motocycles et cycles.
 - 218.23 Matériel fluvial et naval.
 - 218.24 Matériel ferroviaire.
 - 218.25 Matériel aérien.
 - 218.26 Matériel spatial.
 - 218.27 Matériel militaire de transport de troupes (jeeps...).
 - 218.28 Matériel de transport non ventilé.

- 218.3 Matériel de bureau, matériel informatique, télématique et assimilé.
 - 218.31 Matériel de bureau.
 - 218.32 Matériel informatique, télématique et assimilé.
 - 218.321 Matériel informatique et télématique.
 - 218.322 Reprographie.
 - 218.323 Matériel de servitude et connexes.
 - 218.328 Matériel informatique, télématique et assimilé non ventilé.
- 218.4 Mobilier.
- 218.5 Animaux.
- 218.6 Tableaux et œuvres d'art.
- 218.8 Immobilisations corporelles non ventilées.

25 PRÊTS.

251 Prêts du FDES.

251.1 Prêts aux risques du Trésor. Prêts directs.

- 251.108 Paris-Rungis.
- 251.121 Compagnie nationale d'aménagement de la région Bas-Rhône-Languedoc.
- 251.122 Compagnie d'aménagement rural d'Aquitaine.
- 251.125 Société d'aménagement des coteaux de Gascogne.
- 251.126 Société canal de Provence.
- 251.127 Société internationale de la Moselle.
- 251.129 Syndicat pour le développement de Brest-Iroise.
- 251.131 État marocain.
- 251.133 Voies navigables de France.

251.2 Prêts aux risques du Trésor. Prêts par l'intermédiaire d'établissements.

- 251.201 Caisse nationale de crédit agricole.
- 251.202 Crédit foncier.
- 251.203 Natexis Banque.
- 251.204 Caisse des dépôts et consignations.
- 251.205 Crédit coopératif.
- 251.206 Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises.
- 251.207 Agence française de développement.
- 251.208 Chambre syndicale des banques populaires.
- 251.210 SOCREDOM.
- 251.212 SDR du Sud-Est.
- 251.213 SDR Lordex.
- 251.214 SDR Bretagne.
- 251.217 SDR du Sud-Ouest (Expanso).
- 251.221 Société alsacienne de développement et d'expansion (Sade).
- 251.223 SDR du Languedoc-Roussillon (Sodler).
- 251.226 Crédit commercial et industriel de Tunisie.
- 251.227 Banque marocaine pour le commerce et l'industrie.
- 251.228 CNEP Tunis.
- 251.229 Caisse française de développement industriel (CFDI).

251.4 Prêts aux risques des établissements intermédiaires.

- 251.402 Natexis Banque.
- 251.404 Crédit coopératif.
- 251.406 Agence française de développement.
- 251.407 Chambre syndicale des banques populaires.
- 251.411 Société centrale de crédit maritime.

251.5 Prêts participatifs. Prêts par l'intermédiaire d'établissements.

- 251.501 Natexis Banque.
- 251.502 Crédit coopératif.
- 251.503 Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises.
- 251.504 Société de développement régional du Nord-Pas-de-Calais.
- 251.505 SOCREDOM.
- 251.506 Société de développement régional de l'Ouest (Sodero).
- 251.507 SDR du Sud-Est
- 251.508 SDR Lordex.
- 251.509 SDR Bretagne.
- 251.510 SDR du Centre-Est (Centrest).
- 251.511 Société champenoise d'expansion (Champex).
- 251.512 SDR du Sud-Ouest (Expanso).
- 251.513 SDR Méditerranée.
- 251.514 SDR Normandie.
- 251.515 SDR Picardie.
- 251.516 Société alsacienne de développement et d'expansion (Sade).
- 251.517 Société pour le développement du Centre et du Centre Ouest (So-decco).
- 251.518 SDR du Languedoc-Roussillon (Sodler).
- 251.519 SDR du Sud-Ouest (Tofinso).
- 251.520 Institut de développement des industries agricoles et alimentaires (IDIAA).

252 Prêts immobiliers.

252.1 Prêts aux organismes d'HLM par la Caisse de garantie du logement social.

252.2 Prêts destinés à faciliter le relogement des rapatriés.

252.21 Prêts aux organismes d'HLM.

252.22 Prêts à des particuliers.

252.3 Prêts pour l'aménagement, la réparation et l'équipement de locaux destinés à l'habitation des rapatriés d'Algérie.

252.31 Prêts accordés.

252.32 Prêts en instance.

252.8 Prêts immobiliers divers.

252.81 Autres prêts aux organismes d'HLM.

252.811 Logement des fonctionnaires.

252.812 Relogement des occupants des immeubles expropriés.

252.813 Construction ou reconstruction d'immeubles d'habitation à caractère définitif (ordonnance du 8 septembre 1945).

252.818 Divers.

- 252.82 Prêts à des sociétés et organismes divers.
 - 252.821 Relogement des occupants des immeubles expropriés.
 - 252.822 Construction ou reconstruction d'immeubles d'habitation à caractère définitif (ordonnance du 8 septembre 1945).
 - 252.828 Divers.
- 252.83 Prêts aux collectivités et établissements publics locaux.
 - 252.831 Relogement des occupants des immeubles expropriés.
 - 252.838 Divers.
- 252.84 Prêts à des particuliers.
 - 252.841 Relogement des occupants des immeubles expropriés.
 - 252.842 Construction ou reconstruction d'immeubles d'habitation à caractère définitif (ordonnance du 8 septembre 1945).
- 253 Prêts à l'extérieur.
 - 253.1 Prêts à des États ou organismes étrangers.
 - 253.11 Prêts au Maroc.
 - 253.2 Assistance financière à la Turquie dans le cadre de l'accord d'association entre la CEE et ce pays. Prêts d'investissement réalisés par la Banque européenne d'investissement.
 - 253.3 Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France.
 - 253.8 Divers.
 - 253.81 Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement.
 - 253.811 Prêts accordés par l'intermédiaire de la Natexis Banque.
 - 253.812 Prêts accordés par l'intermédiaire de l'Agence française de développement.
 - 253.813 Prêts accordés par l'intermédiaire de l'Agence française de développement et financés sur crédits FDES. Prêts aux risques du Trésor.
 - 253.814 Prêts accordés par l'intermédiaire de l'Agence française de développement et financés sur crédits FDES. Prêts aux risques de l'établissement intermédiaire.
- 255 Autres prêts.
 - 255.1 Prêts destinés à faciliter l'insertion ou la réinsertion des travailleurs handicapés.
 - 255.2 Prêts du Fonds national de l'eau aux collectivités locales.
 - 255.3 Prêts du Fonds forestier national.
 - 255.8 Prêts à divers bénéficiaires.
 - 255.81 Prêts aux caisses nationales de sécurité sociale.
 - 255.82 Prêts au Gaz de France.
 - 255.83 Prêts au Crédit foncier de France.
 - 255.88 Autres bénéficiaires.

- 256 Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts.
 - 256.1 Avances consolidées à des établissements publics et semi-publics nationaux.
 - 256.11 Établissements publics nationaux à caractère administratif.
 - 256.111 Universités, facultés, grandes écoles, IUT.
 - 256.112 Établissements hospitaliers nationaux.
 - 256.12 Établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial.
 - 256.121 Ex-ORTF.
 - 256.122 Voies navigables de France.
 - 256.123 Ports autonomes.
 - 256.124 SNCF.
 - 256.13 Entreprises nationales.
 - 256.14 Sociétés d'économie mixte nationales.
 - 256.2 Avances consolidées aux collectivités, établissements publics locaux et autres organismes à caractère local.
 - 256.201 Départements.
 - 256.202 Communes.
 - 256.203 Ville de Paris et ancien département de la Seine.
 - 256.204 Groupements interdépartementaux, intercommunaux et mixtes.
 - 256.205 Établissements hospitaliers locaux.
 - 256.206 Assistance publique de Paris.
 - 256.207 Régies locales à caractère industriel et commercial.
 - 256.208 Autres établissements publics locaux.
 - 256.209 Chambres de commerce.
 - 256.210 Sociétés d'économie mixte locales.
 - 256.3 Avances consolidées à des fonds divers ou organismes à caractère social.
 - 256.4 Avances consolidées à des entreprises industrielles et commerciales titulaires de marchés intéressant la défense nationale.
 - 256.5 Avances consolidées à l'étranger.
- 257 Prêts inclus dans des accords de remises de dettes aux pays étrangers.
 - 257.1 Créances à annuler en application de la résolution 165.59 du Conseil de Commerce et du Développement de la CNUCED.
 - 257.2 Créances à annuler en application des décisions prises au sommet de TORONTO.
 - 257.3 Créances à annuler en application des décisions prises au sommet de DAKAR.

258 Redevables. Prêts.

258.1 Prêts du FDES. Prêts participatifs.

258.11 Créances normales. Créances de l'année courante.

258.12 Créances normales. Créances des années antérieures.

258.13 Créances contentieuses. Créances de l'année courante.

258.14 Créances contentieuses. Créances des années antérieures.

258.2 Prêts du FDES. Prêts ordinaires.

258.21 Créances normales. Créances de l'année courante.

258.22 Créances normales. Créances des années antérieures.

258.23 Créances contentieuses. Créances de l'année courante.

258.24 Créances contentieuses. Créances des années antérieures.

258.8 Autres prêts.

258.81 Créances de l'année courante.

258.82 Créances des années antérieures.

26 DOTATIONS, PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES.

261 Entreprises du secteur marchand.

261.1 Titres de participations.

- 261.11 France métropolitaine. Détention supérieure à 50%.
 - 261.111 Entreprises non financières.
 - 261.1111 Comptes consolidés.
 - 261.11111 France Télécom.
 - 261.11112 S.N.E.C.M.A.
 - 261.11113 Société Air France.
 - 261.11114 Thomson SA.
 - 261.11118 Autres entreprises.
 - 261.1115 Comptes sociaux.
 - 261.11158 Autres entreprises.
 - 261.112 Institutions financières.
 - 261.1121 Comptes consolidés.
 - 261.11211 Banque de développement des P.M.E.
 - 261.11218 Autres institutions financières.
 - 261.1125 Comptes sociaux.
 - 261.11252 Caisse centrale de réassurance SA.
 - 261.11258 Autres institutions financières.
- 261.12 France métropolitaine. Détention comprise entre 20% et 50%.
 - 261.121 Entreprises non financières.
 - 261.1211 Comptes consolidés.
 - 261.12113 Renault (SA).
 - 261.12118 Autres entreprises.
 - 261.1215 Comptes sociaux.
 - 261.12158 Autres entreprises.
 - 261.122 Institutions financières.
 - 261.1221 Comptes consolidés.
 - 261.1225 Comptes sociaux.
- 261.13 France métropolitaine. Détention inférieure à 20%.
 - 261.131 Entreprises non financières.
 - 261.1311 Comptes consolidés.
 - 261.13111 Bull.
 - 261.13118 Autres entreprises.
 - 261.1315 Comptes sociaux.
 - 261.13158 Autres entreprises.
 - 261.132 Institutions financières.
 - 261.1321 Comptes consolidés.
 - 261.13218 Autres institutions financières.
 - 261.1325 Comptes sociaux.
 - 261.13258 Autres institutions financières.

- 261.14 DOM - TOM.
 - 261.141 Organismes non financiers.
 - 261.142 Organismes financiers.
- 261.15 Union européenne.
 - 261.151 Organismes non financiers.
 - 261.152 Organismes financiers.
- 261.16 Hors Union européenne.
 - 261.161 Organismes non financiers.
 - 261.162 Organismes financiers.
- 261.2 Dotations et autres formes de participations.
 - 261.21 Organismes non financiers.
 - 261.211 France métropolitaine.
 - 261.2111 Comptes consolidés.
 - 261.21111 Électricité de France (EDF).
 - 261.21112 Gaz de France (GDF).
 - 261.21113 La Poste.
 - 261.21114 SNCF.
 - 261.21118 Autres organismes.
 - 261.2115 Comptes sociaux.
 - 261.21151 Charbonnages de France : établissement central et houillères.
 - 261.21152 Régie autonome des transports parisiens (RATP).
 - 261.21153 Réseau ferré de France (RFF).
 - 261.21158 Autres organismes.
 - 261.214 DOM - TOM.
 - 261.215 Union européenne.
 - 261.216 Hors Union européenne.
 - 261.22 Organismes financiers.
 - 261.221 France métropolitaine.
 - 261.2211 Banque de France (BDF).
 - 261.2212 Caisse des dépôts et consignations (CDC).
 - 261.2213 Caisse de garantie du logement social (CGLS).
 - 261.2214 Agence française de développement (AFD).
 - 261.2218 Autres organismes.
 - 261.224 DOM - TOM.
 - 261.2241 Institut d'émission des DOM.
 - 261.2242 Institut d'émission d'Outre-mer.
 - 261.225 Union européenne.
 - 261.226 Hors Union européenne.

- 262 Organismes divers du secteur non marchand.
 - 262.1 France métropolitaine, DOM - TOM.
 - 262.111 Action économique.
 - 262.112 Aménagement de l'espace et environnement.
 - 262.113 Santé.
 - 262.114 Culture et loisirs.
 - 262.115 Enseignement.
 - 262.116 Interventions sociales.
 - 262.117 Recherche.
 - 262.118 Services généraux d'administration.
 - 262.6 Étranger.
- 263 Administrations de Sécurité sociale.
- 264 Organismes internationaux hors Union européenne.
 - 264.1 Fonds monétaire international (FMI).
 - 264.2 Association internationale de développement (AID).
 - 264.3 Banque européenne d'investissement (BEI).
 - 264.4 Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).
 - 264.8 Autres organismes internationaux.
- 265 Structures de défaisance.
 - 265.1 Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).
 - 265.2 Établissement public de financement et de restructuration (EPFR).
 - 265.3 Établissement public de réalisation de défaisance (EPRD).

- 267 Créances rattachées.
 - 267.1 Avances consolidables.
 - 267.11 Entreprises du secteur marchand. Titres de participation.
 - 267.111 Entreprises non financières.
 - 267.1118 Autres entreprises.
 - 267.112 Institutions financières.
 - 267.12 Entreprises du secteur marchand. Dotations et autres formes de participations.
 - 267.121 Organismes situés en France métropolitaine.
 - 267.122 Organismes situés à l'Étranger.
 - 267.4 Compte courant d'associé.
- 268 Créances portant sur des investissements réalisés directement ou indirectement par l'État.
 - 268.1 Fonds public pour le capital risque (fonds géré par la Caisse des Dépôts et Consignations).
 - 268.2 Fonds d'amorçage.
 - 268.3 Fonds de promotion pour le capital-risque 2000.
 - 268.4 Fonds pour le renouvellement urbain (fonds géré par la Caisse des Dépôts et Consignations).
 - 268.5 Fonds pour l'équipement informatique des établissements scolaires (fonds géré par la Caisse des Dépôts et Consignations).
 - 268.6 Fonds de coinvestissement pour les jeunes entreprises.
- 269 Versements restant à effectuer sur titres de participations non libérés.

27 AVANCES ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.

- 271 Avances.
 - 271.1 Avances à des organismes à caractère financier.
 - 271.18 Organismes divers à caractère financier.
 - 271.2 Avances à des établissements publics et semi-publics nationaux.
 - 271.21 Établissements publics à caractère administratif.
 - 271.211 Agences financières de bassin.
 - 271.212 Établissement national des invalides de la Marine.
 - 271.213 Établissements hospitaliers nationaux.
 - 271.214 Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole (ACOFA).
 - 271.218 Autres établissements publics à caractère administratif.

- 271.22 Établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial.
 - 271.221 Ports autonomes.
 - 271.222 Ex-ORTF.
 - 271.228 Autres établissements nationaux à caractère industriel et commercial.
- 271.24 Sociétés d'économie mixte nationales.
 - 271.241 Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien (loi du 3 avril 1909, convention du 8 mars 1909).
 - 271.248 Autres sociétés d'économie mixte nationales.
- 271.3 Avances aux collectivités, établissements publics locaux et autres organismes à caractère local.
 - 271.31 Avances de trésorerie accordées dans le cadre de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L.2336-1 du code général des collectivités territoriales.
 - 271.311 Départements.
 - 271.312 Communes.
 - 271.313 Groupements interdépartementaux, intercommunaux et mixtes.
 - 271.314 Établissements hospitaliers locaux.
 - 271.315 Assistance publique de Paris.
 - 271.316 Régies locales à caractère industriel et commercial.
 - 271.317 Régions.
 - 271.318 Autres établissements publics locaux.
 - 271.319 Chambres de commerce.
 - 271.32 Avances sur emprunts accordées au titre de l'article 14 de la loi du 23 décembre 1946 et de l'article L.2336-2 du code général des collectivités territoriales.
 - 271.321 Départements.
 - 271.322 Communes.
 - 271.323 Groupements interdépartementaux, intercommunaux et mixtes.
 - 271.324 Établissements hospitaliers locaux.
 - 271.328 Autres établissements publics locaux.
 - 271.33 Avances accordées par l'ex-Fonds d'aménagement foncier et d'urbanisme.
 - 271.331 Départements.
 - 271.332 Communes.
 - 271.333 Offices d'HLM locaux.
 - 271.334 Groupements interdépartementaux, intercommunaux et mixtes.
 - 271.335 Régies locales à caractère industriel et commercial.
 - 271.336 Autres établissements publics locaux.
 - 271.337 Chambres de commerce.
 - 271.338 Sociétés d'économie mixte locales.
 - 271.34 Avances aux départements sur le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur.
 - 271.38 Avances diverses.
 - 271.381 A la Ville de Paris.
 - 271.382 Aux Chambres de métiers.
- 271.4 Avances à des fonds et organismes divers à caractère social.
 - 271.41 Caisses de Sécurité sociale.
 - 271.48 Divers.

- 271.5 Avances à des entreprises privées, à des associations ou à des particuliers.
 - 271.51 Entreprises privées.
 - 271.518 Diverses entreprises industrielles ou commerciales.
 - 271.52 Particuliers.
 - 271.521 Fonctionnaires (acquisitions de moyens de transport).
 - 271.522 Fonctionnaires (amélioration de l'habitat).
 - 271.523 Agents de l'État à l'étranger (location d'un logement).
 - 271.524 Prêts d'honneur octroyés aux fonctionnaires des Finances.
 - 271.53 Associations.
- 271.6 Autres avances.
 - 271.61 Avances à l'étranger.
 - 271.611 Soutien financier aux États membres de la CEE. Concours octroyés par la France.
 - 271.612 Avances à deux ans consenties aux États liés à la France par une convention de trésorerie (art. 153, ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 modifié par l'article 18 de la loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964).
 - 271.613 Avances spéciales consenties aux États liés à la France par une convention de trésorerie (art. 153, ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, modifié par l'art. 18 de la loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964).
 - 271.62 Avances à des territoires et établissements d'outre-mer.
 - 271.621 Avances consenties aux territoires et établissements d'outre-mer (art. 70 de la loi du 31 mars 1932 et art. L.2336-1 du code général des collectivités territoriales).
 - 271.622 Avances remboursables consenties aux territoires d'outre-mer sur le produit d'emprunts (art. 14 de la loi du 23 décembre 1946 et art. L.2336-2 du code général des collectivités territoriales).
 - 271.623 Avances spéciales consenties aux territoires et services d'outre-mer (art. 34 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953).
 - 271.624 Avances au territoire de la Nouvelle-Calédonie (art. 24 de la loi n° 75-1242 du 27 décembre 1975).
- 272 Titres immobilisés.
 - 272.1 Obligations convertibles en actions.
 - 272.2 Autres obligations.
 - 272.3 Certificats pétroliers.
 - 272.4 Titres subordonnés.
 - 272.41 Titres subordonnés à durée indéterminée remboursables en actions (TSDIRA).

- 273 Créances résultant de la mise en jeu de la garantie du Trésor.
 - 273.01 Créances sur la Commission européenne du Danube.
 - 273.03 Créances sur la Compagnie des chemins de fer franco-éthiopiens de Djibouti à Addis-Abéba.
 - 273.04 Créances sur la Compagnie Méditerranée-Niger pour garantie d'emprunts.
 - 273.05 Créances sur la Banque d'Afrique occidentale française (convention du 29 mars 1977).
 - 273.06 Créances sur la Société concessionnaire française du tunnel sous le Mont-Blanc.
 - 273.07 Créances sur la Société internationale de la Moselle.
 - 273.08 Créances sur la Société française du tunnel sous la Manche.
 - 273.09 Créances sur la Société du tunnel routier de Sainte-Marie-aux-Mines.
 - 273.10 Créances sur la Société des autoroutes Paris-Est Lorraine.
 - 273.11 Créances sur la mission laïque française.
 - 273.12 Créances sur la Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA).
 - 273.13 Créances sur la Société des autoroutes de la Côte Basque (ACOBA).
 - 273.14 Fonds complémentaire de garantie géré par le CEPME.

- 276 Créances correspondant aux valeurs du Trésor émises au profit de la Caisse de la dette publique.
 - 276.1 Créances correspondant aux OAT.
 - 276.2 Créances correspondant aux BTAN.
 - 276.3 Créances correspondant aux BTF.

28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS.

280 Amortissements des immobilisations incorporelles.

280.1 Brevets, licences, marques.

280.2 Logiciels et logiciels autoproduits, licences de logiciels.

280.3 Frais de recherche et développement.

280.8 Autres immobilisations incorporelles.

281 Amortissements des immobilisations corporelles.

281.3 Bâtiments, travaux et constructions.

281.31 Travaux et constructions civils.

281.313 Travaux (TGPE).

281.314 Travaux et constructions sur bâtiments à caractère spécifique hors TGPE.

281.32 Travaux et constructions militaires.

281.321 Blockhaus et autres installations.

281.322 Travaux sur casernes et bases aériennes et aéronavales.

281.33 Acquisitions de bâtiments.

281.331 TGPE.

281.332 Hors TGPE.

281.37 Ouvrages d'infrastructure.

281.4 Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations.

281.5 Installations techniques, matériel technique, militaire et outillage industriels.

281.54 Matériel technique.

281.541 Gros matériel d'équipement.

281.542 Matériel de précision.

281.543 Matériel électrique et électronique (à l'exclusion du matériel téléphonique et télégraphique).

281.544 Matériel téléphonique et télégraphique.

281.548 Matériel technique non ventilé.

281.55 Matériel militaire.

281.551 Armes et munitions.

281.552 Matériel aérien.

281.553 Construction navale.

281.558 Autres matériels militaires (hors transports de troupe) et non ventilés.

281.57 Installations techniques et outillages industriels.

- 281.8 Autres immobilisations corporelles.
 - 281.81 Installations générales, agencements, aménagements divers.
 - 281.811 Aménagement et câblage de locaux à usage informatique et télématique.
 - 281.818 Autres installations, agencements et aménagements et non ventilés.
 - 281.82 Matériel de transport.
 - 281.821 Automobiles.
 - 281.822 Motocycles et cycles.
 - 281.823 Matériel fluvial et naval.
 - 281.824 Matériel ferroviaire.
 - 281.825 Matériel aérien.
 - 281.826 Matériel spatial.
 - 281.827 Matériel militaire de transport de troupes (jeeps...).
 - 281.828 Matériel de transport non ventilé.
 - 281.83 Matériel de bureau, matériel informatique, télématique et assimilé.
 - 281.831 Matériel de bureau.
 - 281.832 Matériel informatique, télématique et assimilé.
 - 281.84 Mobilier.
 - 281.85 Animaux.
 - 281.88 Immobilisations corporelles non ventilées.

CHAPITRE 3 : CLASSE 3 - COMPTES INTERNES

36 SERVICES NON PERSONNALISES DE L'ÉTAT.

369 Autres services non personnalisés de l'Etat.

369.0 Établissements pénitentiaires.

369.00 Compte d'intégration de fin de gestion.

369.01 Compte de dépôts au Trésor.

369.1 Régisseurs de l'État.

369.10 Avances en euros.

369.100 Avances pour dépenses des régisseurs d'avances.

369.101 Avances pour fonds de caisse des régisseurs de recettes.

369.11 Avances en devises.

369.110 Avances pour dépenses des régisseurs d'avances à l'étranger.

369.111 Avances pour fonds de caisse des régisseurs de recettes à l'étranger.

369.12 Compte de dépôts au Trésor.

369.13 Compte de liaison entre l'Agence comptable et les centres régionaux de la redevance.

369.14 Compte de dépôts au Trésor des régies de préfectures et de sous-préfectures.

369.2 Service chargé de la recherche d'opérations illicites.

369.20 Avances.

369.21 Compte de dépôts au Trésor.

369.9 Divers services non personnalisés de l'État.

369.90 Compte de dépôts au Trésor.

38 RELATIONS AVEC LES BUDGETS ANNEXES DE L'ÉTAT.

380 Comptes de dépôts au Trésor.

- 380.02 Monnaies et médailles.
- 380.03 Légion d'honneur.
- 380.04 Ordre de la Libération.
- 380.05 Aviation civile.
- 380.06 Budget annexe des prestations sociales agricoles.
- 380.08 Journaux officiels.

381 Droits de tirage sur fonds d'avances.

- 381.08 Journaux officiels.

385 Avances de l'État.

- 385.01 Monnaies et médailles.
 - 385.010 Avances du Trésor.
 - 385.011 Avances à valoir sur prix de cession des monnaies en fabrication.
- 385.02 Budget annexe des prestations sociales agricoles.
 - 385.020 Avances consolidées.
- 385.08 Journaux officiels.
 - 385.080 Avances du Trésor.

386 Participations et avances d'actionnaires des budgets annexes de l'État.

- 386.02 Participations et avances d'actionnaires du budget annexe des Monnaies et médailles.
 - 386.020 Participations.
 - 386.021 Avances d'actionnaires.
- 386.05 Participations et avances d'actionnaires du budget annexe de l'Aviation civile.
 - 386.050 Participations.
 - 386.051 Avances d'actionnaires.

39 LIAISONS INTERNES.

390 Comptes courants entre comptables.

390.0 Compte courant entre l'ACCT et divers comptables.

390.01 Règlements pour le compte de la Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles.

390.02 Recettes pour le compte des Communautés européennes.

390.03 Opérations d'apurement des CCP.

390.09 Opérations diverses.

390.091 Envoi postal.

390.092 Édition à distance.

390.093 Liaisons automatisées entre l'ACCT et les comptables centralisateurs.

390.096 Édition à distance. Opérations européennes.

390.3 Compte courant entre comptables du Trésor centralisateurs et non centralisateurs.

390.30 Opérations à l'initiative des comptables du Trésor non centralisateurs.

390.31 Opérations à l'initiative des comptables du Trésor centralisateurs.

390.5 Compte courant entre le trésorier-payeur général et les receveurs des administrations financières.

390.52 Douanes.

390.53 Impôts.

390.55 Impôts. Recette principale des ventes mobilières de Paris.

390.6 Compte courant entre comptables du Trésor centralisateurs et non centralisateurs : TOM.

390.60 Opérations à l'initiative des comptables du Trésor non centralisateurs.

390.61 Opérations à l'initiative des comptables du Trésor centralisateurs.

390.7 Compte courant entre le trésorier-payeur général et les receveurs territoriaux des administrations financières. TOM.

390.72 Douanes.

390.73 Impôts.

390.9 Compte courant entre divers comptables.

390.90 Compte courant des comptables secondaires et de certains régisseurs auprès des postes diplomatiques ou consulaires chez les comptables principaux du Trésor français à l'étranger.

390.91 Compte courant des payeurs aux Armées chez le payeur général aux Armées.

390.910 Opérations à l'initiative des payeurs aux Armées.

390.911 Opérations à l'initiative du payeur général aux Armées.

- 391 Comptes de transferts entre comptables supérieurs du Trésor.
 - 391.0 Transferts pour le compte des correspondants du Trésor.
 - 391.00 Transferts de dépenses.
 - 391.01 Transferts de recettes.
 - 391.1 Transferts pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations.
 - 391.10 Transferts de dépenses.
 - 391.11 Transferts de recettes.
 - 391.2 Transferts pour le compte de la CDC. Application GÉODE.
 - 391.20 Transferts de dépenses.
 - 391.21 Transferts de recettes.
 - 391.3 Transferts divers entre comptables supérieurs.
 - 391.30 Transferts de dépenses.
 - 391.31 Transferts de recettes.
 - 391.32 Transferts de dépenses attendus.
 - 391.320 Dépenses budgétaires de l'État.
 - 391.3200 Dépenses budgétaires de l'État. Diverses applications.
 - 391.321 Opérations pour le compte des collectivités et établissements publics.
 - 391.322 Dépenses diverses.
 - 391.323 Virements des TOM et postes comptables à l'étranger.
 - 391.33 Transferts de recettes attendus.
- 392 Transferts automatisés entre comptables supérieurs.
 - 392.3 Transferts automatisés divers entre comptables supérieurs.
 - 392.30 Transferts de dépenses.
 - 392.31 Transferts de recettes.
- 393 Opérations à transférer à l'ACCT : approvisionnement des caisses des comptables par divers instituts ou banques d'émission d'outre-mer.
 - 393.0 Dépenses à l'étranger.
 - 393.1 Recettes à l'étranger.
- 394 Balance d'entrée des Trésoreries à l'Étranger.
- 396 Opérations centralisées à l'ACCT.

- 397 Provisions sur commandes (mouvements internes).
 - 397.0 Provisions versées par le budget général et les comptes spéciaux du Trésor à des comptes de commerce.
 - 397.00 Opérations des comptes de provisions.
 - 397.01 Opérations des comptes d'imputation définitive.
 - 397.1 Provisions versées par les budgets annexes de l'État à des comptes de commerce.

- 398 Produits à imputer après encaissement.
 - 398.0 Recettes fiscales recouvrées par les comptables des Administrations financières.
 - 398.07 Recettes fiscales recouvrées par les comptables des Impôts (système MEDOC).
 - 398.070 Année courante.
 - 398.071 Années antérieures.
 - 398.072 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.08 Recettes fiscales recouvrées par les comptables des Douanes.
 - 398.080 Année courante.
 - 398.081 Années antérieures.
 - 398.082 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.1 Recettes diverses du budget général.
 - 398.10 Amendes et condamnations pécuniaires.
 - 398.100 Année courante.
 - 398.101 Années antérieures.
 - 398.102 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.12 Taxe sur les logements vacants.
 - 398.120 Année courante.
 - 398.121 Années antérieures.
 - 398.122 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.19 Autres recettes diverses du budget général.
 - 398.190 Année courante.
 - 398.191 Années antérieures.
 - 398.192 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.2 Fonds de concours.
 - 398.20 Année courante.
 - 398.21 Années antérieures.
 - 398.22 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.3 Reversements de fonds de dépenses des ministères.
 - 398.30 Année courante.
 - 398.31 Années antérieures.
 - 398.32 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.

- 398.4 Prêts.
 - 398.40 Capital.
 - 398.400 Année courante.
 - 398.401 Années antérieures.
 - 398.402 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.41 Intérêts.
 - 398.410 Année courante.
 - 398.411 Années antérieures.
 - 398.412 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.

- 398.5 Recettes diverses des comptes spéciaux du Trésor.
 - 398.50 Année courante.
 - 398.51 Années antérieures.
 - 398.52 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.

- 398.7 Produits à imputer après encaissement. Règlements différés sur souscriptions d'actions de sociétés privatisées.
 - 398.70 Année courante.
 - 398.71 Années antérieures.
 - 398.72 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.

- 398.8 Recettes fiscales. Contributions directes perçues par voie de rôles.
 - 398.80 Impôts d'État. Impôt sur le revenu.
 - 398.800 Année courante.
 - 398.801 Années antérieures.
 - 398.802 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.81 Impôts d'État. Impôt sur les sociétés.
 - 398.810 Année courante.
 - 398.811 Années antérieures.
 - 398.812 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.82 Autres impôts d'État.
 - 398.820 Année courante.
 - 398.821 Années antérieures.
 - 398.822 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
 - 398.83 Autres impôts d'État. Produit compris dans les rôles d'impôts locaux.
 - 398.830 Année courante.
 - 398.84 Contributions directes perçues par voie de rôles. Part des budgets annexes, collectivités locales, établissements et organismes divers.
 - 398.840 Années courante.
 - 398.841 Années antérieures.

- 398.85 Cotisation des employeurs pour leur participation à l'effort de construction.
 - 398.850 Année courante.
 - 398.851 Années antérieures.
 - 398.852 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
- 398.86 Frais divers imputables au compte budgétaire « Taxes, redevances et recettes assimilées » ou impôts et frais à ventiler.
 - 398.860 Produits compris dans les rôles d'IR, de CSG et de RDS.
 - 398.861 Produits compris dans les rôles d'impôts locaux.
 - 398.865 Frais divers à ventiler.
 - 398.866 Impôts à ventiler.
 - 398.867 Produits compris dans les rôles d'impôts d'État (T.P. – Poste).
- 398.87 Contributions directes perçues par voie de rôles. Part des budgets annexes, collectivités locales, établissements et organismes divers. Créances antérieures à 1998.
 - 398.871 Années antérieures.
- 398.88 Contributions directes perçues par voie de rôles. Part de l'État. Créances antérieures à 1998.
 - 398.881 Années antérieures.
 - 398.882 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.
- 398.89 Contributions directes perçues par voie de rôles. Cotisation des employeurs pour leur participation à l'effort de construction. Créances antérieures à 1998.
 - 398.891 Années antérieures.
 - 398.892 Annulation de droits constatés au cours d'années antérieures.

399 Virements internes.

- 399.00 Reprise de balance d'entrée.
- 399.01 Liaisons internes à la Recette générale des Finances de Paris.
- 399.02 Liaisons entre applications informatiques.
 - 399.020 Opérations débitrices.
 - 399.021 Opérations créditrices.
- 399.03 Liaison interne à une application informatique.
- 399.04 Neutralisation des DSO avant règlement.
- 399.05 Liaisons entre différentes applications informatique (NDL, PAYE) et GÉODE.
 - 399.051 Opérations créditrices.
- 399.08 Neutralisation des opérations entre comptes spéciaux du Trésor et le Budget général.

CHAPITRE 4 : CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS

40 BÉNÉFICIAIRES DE CHÈQUES SUR LE TRÉSOR, FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS.

401 Bénéficiaires de chèques sur le Trésor.

401.1 Bénéficiaires de chèques tirés sur les comptables assignataires des dépenses de l'État.

401.2 Bénéficiaires de chèques émis en règlement des dépenses des départements et des établissements publics départementaux.

401.3 Bénéficiaires de chèques émis en règlement des dépenses de la ville de Paris.

401.4 Bénéficiaires de chèques émis en règlement des dépenses des régions.

401.8 Divers.

403 Fournisseurs et autres créanciers¹.

404 Fournisseurs d'immobilisations².

405 Comptes régisseurs³.

406 Comptes spéciaux du Trésor. Comptes d'affectation spéciale⁴.

407 Autres comptes spéciaux du Trésor⁵.

408 Fournisseurs. Factures non parvenues⁶.

409 Fournisseurs débiteurs⁷.

¹ Ce compte fonctionne chez les comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. ANNEXE N° 2).

² Ce compte fonctionne chez les comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. ANNEXE N° 2).

³ Ce compte fonctionne chez les comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. ANNEXE N° 2).

⁴ Ce compte fonctionne chez les comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. ANNEXE N° 2).

⁵ Ce compte fonctionne chez les comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. ANNEXE N° 2).

⁶ Ce compte fonctionne chez les comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. ANNEXE N° 2).

⁷ Ce compte fonctionne chez les comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. ANNEXE N° 2).

41 REDEVABLES.

411 Redevables. Comptables du Trésor et comptables des administrations financières.

411.0 Redevables. Recettes fiscales recouvrées par les comptables des Administrations financières.

411.07 Recettes fiscales recouvrées par les comptables des Impôts (système MEDOC).

411.071 Créances de l'année courante.

411.072 Créances des années antérieures.

411.08 Recettes fiscales recouvrées par les comptables des Douanes.

411.081 Créances de l'année courante.

411.082 Créances des années antérieures.

411.1 Redevables. Recettes diverses du budget général.

411.11 Amendes et condamnations pécuniaires.

411.111 Créances de l'année courante.

411.112 Créances des années antérieures.

411.12 Taxe sur les logements vacants.

411.121 Créances de l'année courante.

411.122 Créances des années antérieures.

411.18 Autres recettes diverses du budget général.

411.181 Créances de l'année courante.

411.182 Créances des années antérieures.

411.2 Redevables. Fonds de concours.

411.21 Fonds de concours centraux. Créances de l'année courante.

411.22 Fonds de concours centraux. Créances des années antérieures.

411.23 Fonds de concours locaux. Créances de l'année courante.

411.24 Fonds de concours locaux. Créances des années antérieures.

411.3 Redevables. Reversements de fonds sur dépenses des ministères à annuler.

411.31 Créances de l'année courante.

411.32 Créances des années antérieures.

411.5 Redevables. Recettes diverses des comptes spéciaux du Trésor.

411.51 Créances de l'année courante.

411.52 Créances des années antérieures.

- 411.7 **Redevables. Comptables du Trésor. Recettes fiscales. Recettes à ventiler.**
- 411.71 **Contributions directes perçues par voie de rôles.**
 - 411.715 Versements mensualisés.
 - 411.717 Versements par prélèvements à la date limite de paiement-TIP-TEP.
 - 411.718 Centre de paiement Antilles/Guyane. Centres d'encaissement. Chèques reçus par les DIT.
- 411.8 **Redevables. Comptables du Trésor et de la Direction des Grandes Entreprises. Recettes fiscales. Contributions directes perçues par voie de rôles.**
- 411.81 **Impôts d'État. Impôt sur le revenu. CSG - RDS.**
 - 411.811 Créances de l'année courante.
 - 411.812 Créances de l'année précédente.
 - 411.813 Créances des années antérieures.
 - 411.82 **Impôts d'État. Impôt sur les sociétés.**
 - 411.821 Créances de l'année courante.
 - 411.822 Créances de l'année précédente.
 - 411.823 Créances des années antérieures.
 - 411.83 **Autres impôts d'État.**
 - 411.831 Créances de l'année courante.
 - 411.832 Créances de l'année précédente.
 - 411.833 Créances des années antérieures.
 - 411.85 **Impôts locaux. Taxe d'habitation.**
 - 411.851 Créances de l'année courante.
 - 411.852 Créances de l'année précédente.
 - 411.853 Créances des années antérieures.
 - 411.86 **Impôts locaux. Taxes foncières (P.B. - P.N.B.).**
 - 411.861 Créances de l'année courante.
 - 411.862 Créances de l'année précédente.
 - 411.863 Créances des années antérieures.
 - 411.87 **Impôts locaux. Taxe professionnelle et autres impôts locaux.**
 - 411.871 Créances de l'année courante.
 - 411.872 Créances de l'année précédente.
 - 411.873 Créances des années antérieures.
 - 411.88 **Contributions directes non ventilées (Créances antérieures à 1998).**
 - 411.883 Créances des années antérieures.
- 419 **Provisions pour dégrèvements et admissions en non-valeurs sur créances fiscales.**
- 419.1 Créances recouvrées par les comptables du Trésor.
 - 419.2 Créances recouvrées par les comptables des Douanes.
 - 419.3 Créances recouvrées par les comptables des Impôts.

42 CORRESPONDANTS. ORGANISMES A CARACTÈRE FINANCIER.

421 Caisse des dépôts et consignations.

421.1 Compte au Trésor de la Caisse des dépôts et consignations.

- 421.111 Compte courant ordinaire.
- 421.112 Comptes obligatoires sans intérêts.
- 421.113 Comptes obligatoires à intérêts de 1%.
- 421.114 Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL).
- 421.115 ACOSS.
- 421.118 Compte courant rémunéré aux taux du marché monétaire (pensions sur effets privés).
- 421.119 Compte du caissier général.
- 421.121 Autoroutes de France.

422 Natexis Banque.

- 422.11 Compte courant.
- 422.12 Compte courant du FDES.
- 422.14 Subventions remboursables en cas de succès.
- 422.15 CAREC.
- 422.16 Provisions pour prêts à des États ou organismes étrangers.
- 422.17 Provisions pour avances remboursables en cas de succès pour le lancement de matériels aéronautiques ou d'armement complexes.
- 422.18 Provisions pour garantie de risque de change.

423 Caisse nationale de crédit agricole.

- 423.11 Compte courant.
 - 423.111 Compte courant ordinaire.
 - 423.112 Provision pour prise en charge partielle d'intérêts dus par les agriculteurs sur leurs emprunts en cours.
- 423.12 FDES.
- 423.16 Fonds déposés avec intérêts (Unigrain).

426 Crédit foncier.

- 426.11 Compte courant.
- 426.13 Départements d'outre-mer.
- 426.14 Prêts Cérès-Minerve Tunisie-Maroc.
- 426.17 Provision pour bonification d'intérêts sur prêts spéciaux à la construction.

- 427 Compte au Trésor de la Poste.
 - 427.1 Dépôts non rémunérés. Dépôts au Trésor des CCP des comptables et régisseurs publics.
 - 427.14 Comptables des budgets annexes.
 - 427.15 Régisseurs.
 - 427.16 Agents comptables des établissements publics.
 - 427.18 Comptables et régisseurs publics (catégories 4-5-6).
 - 427.2 Dépôts rémunérés. Dépôts des avoirs créditeurs à la Poste des comptes courants postaux des personnes physiques et morales non dotées d'un comptable ou régisseur public.
 - 427.3 Dépôts non rémunérés.
 - 427.31 Réserve constituée au Trésor.
 - 427.5 Dépôts de la Poste aux Armées.
 - 427.51 Mouvements de fonds des bureaux postaux militaires et Agences postales navales.
 - 427.52 Opérations de CNE effectuées par les succursales militaires et navales.
 - 427.9 Écart d'intégration des dépôts des CCP de l'ex-budget annexe des P et T.
- 428 Autres organismes à caractère financier.
 - 428.1 Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises.
 - 428.11 Comptes de dépôts sans intérêts (FDES).
 - 428.12 Paiements sur emprunts (compte sans intérêts).
 - 428.2 Caisse centrale de crédit coopératif (compte sans intérêts).
 - 428.3 Banques populaires.
 - 428.31 Chambre syndicale des banques populaires (compte sans intérêts).
 - 428.32 Caisse centrale des banques populaires (compte sans intérêts).
 - 428.4 Caisse française pour le développement industriel.
 - 428.41 Compte courant.
 - 428.42 Provision pour garantie du risque de change.
 - 428.43 Compte de dépôts sans intérêts (FDES).

- 428.5 Banque française du commerce extérieur.
 - 428.51 Refinancement des crédits à l'exportation à moyen terme.
 - 428.512 Crédits acheteurs. Crédits fournisseurs.
 - 428.513 Article 8, convention du 26 avril 1977.
- 428.6 Autres établissements financiers.
 - 428.62 Crédit local de France.
 - 428.621 Dexia - Crédit local de France.
 - 428.622 Dexia - CLF Banque.
 - 428.63 Caisse nationale des Caisses d'Épargne.
 - 428.631 Caisse nationale des Caisses d'Épargne.
 - 428.632 Caisse nationale des Caisses d'Épargne. GESTITRES.
 - 428.64 Compagnie de financement foncier.
- 428.8 Sociétés de développement diverses.
 - 428.811 Société de développement régional (SDR) du Nord - Pas-de-Calais.
 - 428.812 Société de crédit pour le développement des départements d'outre-mer (Socredom).
 - 428.813 SDR de l'Ouest (Sodero).
 - 428.814 SDR du Sud-Est.
 - 428.815 SDR Lordex.
 - 428.816 SDR Bretagne.
 - 428.817 SDR du Centre-Est (Centrest).
 - 428.818 Société champenoise d'expansion (Champex).
 - 428.819 SDR du Sud-Ouest (Expanso).
 - 428.820 SDR Méditerranée.
 - 428.821 SDR de Normandie (Normandie).
 - 428.822 SDR de Picardie (Picardie).
 - 428.823 Société alsacienne de développement d'expansion (Sade).
 - 428.824 Société pour le développement du centre et du Centre-Ouest (So-decco).
 - 428.825 SDR du Languedoc-Roussillon (Sodler).
 - 428.826 SDR du Sud-Ouest (Tofinso).
 - 428.827 Institut de développement des industries agricoles et alimentaires (IDIAA).

43 CORRESPONDANTS, COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX.

431 Collectivités et établissements publics locaux de métropole.

431.1 Région. Service financier.

431.2 Département. Service financier.

431.3 Communes. Service financier.

431.31 Ville de Paris et services dépendant de la Ville de Paris.

431.311 Ville de Paris.

431.312 Préfecture de police.

431.32 Communes.

431.321 Communes de moins de 10 000 habitants.

431.322 Communes de plus de 10 000 habitants.

431.4 Établissements hospitaliers. Service financier.

431.41 Centres hospitaliers régionaux (CHR).

431.48 Autres établissements hospitaliers.

431.5 Offices publics d'HLM, d'aménagement et de construction. Service financier.

431.51 OPHLM.

431.52 OPAC.

431.6 Établissements locaux divers. Service financier.

431.61 Établissements régionaux.

431.62 Ententes et institutions interdépartementales.

431.63 Service départemental d'incendie et de secours.

431.64 Régies dotées de la personnalité morale.

431.65 Établissements publics locaux de coopération intercommunale.

431.651 Communautés urbaines.

431.652 Communautés d'agglomération.

431.653 Communautés de communes.

431.654 Syndicats de communes (SIVU-SIVOM).

431.655 Syndicats d'agglomération nouvelle.

431.66 Syndicats mixtes.

431.68 Autres établissements locaux.

431.7 Établissements publics locaux. Comptes de dépôts.

431.71 Titulaires de comptes de dépôts sans intérêts (régies de collectivités locales).

431.72 Titulaires de comptes de dépôts avec intérêts.

- 432 Collectivités et établissements publics locaux des DOM.
 - 432.1 Régions. Service financier.
 - 432.2 Départements. Service financier.
 - 432.3 Communes. Service financier.
 - 432.31 Communes de moins de 10 000 habitants.
 - 432.32 Communes de plus de 10 000 habitants.
 - 432.4 Établissements hospitaliers. Service financier.
 - 432.6 Établissements locaux divers. Service financier.
 - 432.63 Service départemental d'incendie et de secours.
 - 432.64 Régies dotées de la personnalité morale.
 - 432.65 Établissements publics locaux de coopération intercommunale.
 - 432.652 Communautés d'agglomération.
 - 432.653 Communautés de communes.
 - 432.654 Syndicats de communes (SIVU-SIVOM).
 - 432.68 Autres établissements locaux.
 - 432.7 Établissements publics locaux. Comptes de dépôts.
 - 432.71 Titulaires de comptes de dépôts sans intérêts.
 - 432.72 Titulaires de comptes de dépôts avec intérêts.
- 433 Collectivités locales et établissements publics locaux des territoires d'outre-mer.
 - 433.1 Territoires. Service financier.
 - 433.11 Territoires d'outre-mer.
 - 433.12 Territoire des terres australes et antarctiques.
 - 433.13 Collectivités de Nouvelle-Calédonie.
 - 433.131 Régions.
 - 433.132 Fonds interrégional de la Nouvelle-Calédonie.
 - 433.133 Provinces.
 - 433.15 Collectivités secondaires et leurs établissements.
 - 433.16 Fonds intercommunal de péréquation.
 - 433.2 Établissements publics et organismes divers. Service financier.
 - 433.21 Chambre de commerce.
 - 433.23 Territoire de la Nouvelle-Calédonie. Centre hospitalier Gaston-Bourret.
 - 433.24 Territoire de la Polynésie française. Hôpital territorial de Mamao.
 - 433.3 Diverses collectivités et régisseurs. Comptes de dépôts sans intérêts.

- 433.4 Établissements publics et régisseurs. Comptes de dépôts.
 - 433.41 Titulaires de comptes de dépôts sans intérêts.
 - 433.42 Titulaires de comptes de dépôts avec intérêts.
 - 433.43 Mouvements de fonds entre les comptables des Postes et Télécommunications et les comptables du Trésor.
- 433.5 Îles éparses. Dépenses d'administration et de gestion.
- 438 Divers collectivités et établissements publics locaux.
 - 438.1 Divers collectivités et établissements publics locaux de la métropole : débits des comptables.
 - 438.2 Divers collectivités et établissements publics locaux des départements d'outre-mer : débits des comptables.
 - 438.5 Divers collectivités et établissements publics. Service financier assuré par les comptables non centralisateurs.

44 AUTRES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.

- 441 Établissements publics et semi-publics nationaux.
 - 441.1 Titulaires de comptes de dépôts sans intérêts.
 - 441.11 Établissements publics nationaux à caractère administratif.
 - 441.111 Institut de France.
 - 441.112 Établissement national des invalides de la Marine.
 - 441.113 Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles - CNASEA.
 - 441.1131 Opérations communautaires.
 - 441.1132 Programme LEADER +.
 - 441.1138 Opérations diverses.
 - 441.116 Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole (ACOFA).
 - 441.117 Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.
 - 441.118 Organismes de Sécurité sociale.
 - 441.1181 Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).
 - 441.1182 Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA).
 - 441.1183 Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.
 - 441.1184 Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (FOREC).
 - 441.1185 Fonds de réserve pour les retraites (FRR).
 - 441.1186 Fonds de solidarité.
 - 441.1187 Fonds de solidarité vieillesse (FSV).
 - 441.1188 FRR. Compte à terme.

- 441.119 Autres établissements publics nationaux à caractère administratif.
 - 441.1190 Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM).
 - 441.1191 Fonds national des organisations professionnelles de l'artisanat (FNOPA).
 - 441.1192 Caisse de la dette publique.
 - 441.1193 Établissement public de financement et de restructuration.
 - 441.1194 Établissement public de réalisation de défaisance.
 - 441.1195 Établissement public de gestion de la contribution exceptionnelle de France Télécom.
 - 441.1196 Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA).

- 441.12 Établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial.
 - 441.121 Établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial autres que les organismes d'intervention communautaire.
 - 441.1211 SNCF.
 - 441.1212 EDF-FACE.
 - 441.1213 SEITA.
 - 441.1214 Agence française de développement.
 - 441.121411 Compte courant.
 - 441.1214111 Compte courant ordinaire.
 - 441.1214112 Provision pour dons associés aux prêts.
 - 441.121412 Compte d'investissement FIDES et FIDOM.
 - 441.121413 Prêts du Trésor à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans des États étrangers.
 - 441.121414 Compte d'investissement. Subventions produits textiles.
 - 441.121415 Compte d'investissement. Fonds d'aide et de coopération.
 - 441.121416 Compte d'investissement. Prêts aux gouvernements marocain et tunisien.
 - 441.121417 Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer. Sélection générale.

- 441.121418 Compte de dépôts au Trésor. Versements de l'État au titre de l'aide à divers pays étrangers.
- 441.121419 Compte de dépôts au Trésor. Prêts au gouvernement algérien en application des accords franco-algériens du 29 juillet 1965.
- 441.121420 Concours non remboursables au gouvernement algérien. Application des accords franco-algériens du 29 juillet 1965.
- 441.121421 Provisions pour bonification d'intérêts.
 - 441.1214211 Opérations courantes.
 - 441.1214212 Facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI.
- 441.1215 Réseau ferré de France (RFF).
- 441.1217 Entreprises de recherches pétrolières. ERAP.
- 441.1218 Office national des forêts.
- 441.1219 Entreprise minière et chimique.
- 441.122 Établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial. Organismes d'intervention communautaire.
 - 441.1220 Fonds d'intervention et d'organisation des marchés de produits de la pêche maritime et des cultures marines.
 - 441.12201 Opérations communautaires.
 - 441.12208 Opérations diverses.
 - 441.1221 ONIC.
 - 441.12211 Opérations communautaires.
 - 441.12218 Opérations diverses.
 - 441.1222 Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT).
 - 441.12221 Opérations communautaires.
 - 441.12228 Opérations diverses.
 - 441.1223 Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR).
 - 441.12231 Opérations communautaires.
 - 441.12238 Opérations diverses.

- 441.1224 Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL).
 - 441.12241 Opérations communautaires.
 - 441.12248 Opérations diverses.
- 441.1225 Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre.
 - 441.12251 Opérations communautaires.
 - 441.12258 Opérations diverses.
- 441.1226 Office national des vins (ONIVINS).
 - 441.12261 Opérations communautaires.
 - 441.12268 Opérations diverses.
- 441.1227 Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles.
 - 441.12271 Opérations communautaires.
 - 441.12278 Opérations diverses.
- 441.13 Entreprises nationales.
 - 441.131 Commissariat à l'énergie atomique.
 - 441.132 DCN.
- 441.14 Sociétés d'économie mixte nationale.
- 441.15 Établissements publics nationaux d'enseignement.
 - 441.151 Universités et autres établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).
 - 441.152 Établissements d'enseignement général secondaire (lycées, CES, CEG).
 - 441.153 Établissements d'enseignement technologique (lycées techniques et CET).
 - 441.154 Établissements de formation de personnel (Institut universitaire de formation des maîtres, écoles normales supérieures, centres nationaux de formation).
 - 441.155 Établissements spéciaux d'enseignement (écoles nationales de perfectionnement, écoles nationales du 1er degré).
- 441.16 Établissements publics nationaux des départements d'outre-mer.
 - 441.161 Établissements publics à caractère administratif.
 - 441.162 Établissements publics à caractère industriel et commercial.
 - 441.1621 Office de développement de l'économie agricole.
 - 441.16211 Opérations communautaires.
 - 441.16218 Opérations diverses.

- 441.17 Établissements publics nationaux des territoires d'outre-mer.
 - 441.171 Établissements publics nationaux à caractère administratif.
 - 441.1711 Agence de développement de la culture canaque.
 - 441.1712 Agence de santé du territoire des Îles Wallis-et-Futuna.
 - 441.172 Établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial.
 - 441.1723 Agence de développement rural et d'aménagement foncier.
 - 441.173 Établissements publics nationaux d'enseignement.
 - 441.1731 Institut de formation des personnels administratifs.
- 441.18 Divers établissements titulaires de comptes de dépôts sans intérêts.
- 441.2 Titulaires de comptes de dépôts avec intérêts.
 - 441.21 Établissements publics nationaux à caractère administratif.
 - 441.22 Établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial.
 - 441.222 Office national des Forêts.
 - 441.23 Entreprises nationales.
 - 441.24 Sociétés d'économie mixte nationales.
 - 441.28 Divers établissements titulaires de comptes de dépôts avec intérêts.
- 441.3 Établissements publics nationaux. Service financier.
 - 441.31 Établissements publics nationaux à caractère administratif.
 - 441.311 Établissements d'enseignement agricole.
 - 441.312 Universités, facultés, grandes écoles et instituts universitaires de technologie.
 - 441.313 Établissements hospitaliers nationaux.
 - 441.314 Agences financières de bassin.
 - 441.315 Centres régionaux de propriété forestière.
 - 441.318 Autres établissements publics nationaux à caractère administratif.
 - 441.32 Établissements publics et semi-publics nationaux des territoires d'outre-mer.
 - 441.321 Établissements publics à caractère administratif.
 - 441.3211 Office des anciens combattants et victimes de guerre.
 - 441.322 Établissements publics à caractère industriel et commercial.

441.7 Titulaires de comptes de dépôts en euros.

441.72 Divers correspondants.

441.721 Collectivité territoriale de Mayotte.

441.722 Territoire de la Polynésie française.

441.723 District de Parthenay.

441.78 Autres correspondants.

441.781 Centre national de recherche scientifique (CNRS).

441.782 Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

441.783 Institut national de recherche en informatique et en automatisme (INRIA).

441.784 Institut national de recherche agronomique (INRA).

441.785 Centre national du machinisme agricole, du génie rural, eaux et forêts (CEMAGREF).

441.786 Université Paris-Sud XI.

441.787 Office national des forêts (ONF).

441.7871 Compte courant ordinaire.

441.7872 Opérations Liban B7-6200.

441.788 École nationale des ponts et chaussées (ENPC).

441.789 Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

442 Gouvernements étrangers et organismes à l'étranger.

442.1 Dépôts de fonds des Trésors des États étrangers au Trésor français.

442.11 Dépôts de fonds des États africains et malgache liés à la France par une convention de trésorerie.

442.12 Dépôts de fonds des États étrangers au Trésor français non liés à la France par une convention de trésorerie.

442.2 Règlements entre le Trésor français et divers Trésors.

442.21 Règlement des opérations réciproques du Trésor français et de divers Trésors.

442.211 États à monnaie librement convertible.

442.218 Autres États.

442.22 Gestion des intérêts français à l'étranger par des puissances étrangères.

442.23 Gestion des intérêts à l'étranger confiée à la France par certains États.

442.24 Opérations franco-portugaises.

- 442.3 Établissements publics français à l'étranger.
 - 442.31 Établissements publics français à l'étranger. Service financier.
 - 442.311 Office des anciens combattants et victimes de guerre.
 - 442.312 Office universitaire et culturel pour l'Algérie.
 - 442.313 Établissements d'enseignement et de diffusion culturelle à l'étranger.
 - 442.32 Établissements publics français à l'étranger. Comptes de dépôts.
 - 442.321 Titulaires de comptes de dépôts sans intérêts.
 - 442.3211 Établissements d'enseignement et de diffusion culturelle à l'étranger.

- 443 Banques et instituts d'émission étrangers et d'outre-mer.
 - 443.1 Instituts d'émission des départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer.
 - 443.11 Institut d'émission des départements d'outre-mer.
 - 443.111 Compte d'opérations (convention du 17 septembre 1959).
 - 443.12 Institut d'émission d'outre-mer.
 - 443.121 Compte d'opérations (convention du 1er avril 1967).
 - 443.2 Instituts d'émission et banques de la zone franc.
 - 443.21 Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.
 - 443.211 Compte d'opérations (convention du 20 mars 1963).
 - 443.22 Banque centrale du Mali. Compte d'opérations (convention du 28 mars 1968).
 - 443.221 Opérations courantes.
 - 443.222 Importations exceptionnelles de l'OPAM en 1973-1974.
 - 443.223 Intérêts débiteurs.
 - 443.23 Banque des États de l'Afrique centrale.
 - 443.231 Compte d'opérations (convention du 13 mars 1973).
 - 443.24 Banque centrale des Comores.
 - 443.241 Compte d'opérations (convention du 23 novembre 1979).

- 444 Organismes internationaux.
 - 444.1 Communautés européennes.
 - 444.11 Exécution du budget des Communautés européennes.
 - 444.12 Fonds européen de développement (FED).
 - 444.13 Fonds européen de développement régional (FEDER).
 - 444.14 Exécution par le gouvernement français de la section garantie du FEOGA.
 - 444.141 Opérations de la section garantie du FEOGA à l'exception des primes de non-commercialisation du lait et de reconversion des troupeaux bovins à orientation laitière.

- 444.142 FEOGA-Garantie : Modulation et écoconditionnalité.
 - 444.1421 Modulation.
 - 444.14211 Exercice financier 2001.
 - 444.14212 Exercice financier 2002.
 - 444.14213 Exercice financier 2003.
 - 444.1422 Ecoconditionnalité.
 - 444.14221 Exercice financier 2001.
 - 444.14222 Exercice financier 2002.
 - 444.14223 Exercice financier 2003.
- 444.16 Exécution par le gouvernement français des opérations de la Communauté économique européenne relatives aux programmes LEADER et STRIDE.
- 446 Organismes divers.
 - 446.2 Américan Express.
 - 446.3 Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale.
 - 446.31 Versements des aides de l'État en Métropole.
 - 446.32 Versements des aides de l'État en Outre-Mer.
- 448 Divers autres correspondants du Trésor.
 - 448.1 Titulaires de comptes de dépôts sans intérêts.
 - 448.2 Titulaires de comptes de dépôts avec intérêts.

45 DÉPOSANTS.

- 451 Fonds particuliers.
- 452 Dépôts de fonctionnaires et agents de l'État expatriés.
 - 452.1 Opérations de la Trésorerie générale pour l'étranger.
 - 452.2 Opérations du réseau des comptables du Trésor public à l'étranger
- 453 Dépôts de fonds Wallis et Futuna.
- 455 Deniers pupillaires.

46 DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS.

- 461 Décaissements à régulariser.
 - 461.1 Décaissements en instance de régularisation.
 - 461.11 Soldes débiteurs de nature à engager la responsabilité des comptables.
 - 461.2 Déficits des comptables avant la prise d'un arrêté de débet.
 - 461.21 Comptables.
 - 461.211 Différences sur états de restes à recouvrer sur contributions directes.
 - 461.212 Refus de sursis de versement.
 - 461.218 Autres déficits.
 - 461.22 Régisseurs.
 - 461.221 Régisseurs de l'État.
 - 461.222 Régisseurs des collectivités et établissements publics locaux.
 - 461.3 Débets des comptables après la prise d'un arrêté de débet.
 - 461.31 Comptables.
 - 461.32 Régisseurs.
 - 461.321 Régisseurs de l'État.
 - 461.322 Régisseurs des collectivités et établissements publics locaux.
 - 461.4 Remboursements divers à la charge de tiers.
 - 461.5 Dépenses de traitement et prestations diverses à répartir.
 - 461.6 PSAB. Rejets de virements et de prélèvements.
 - 461.7 Indus sur remboursement de créances TVA.
 - 461.8 Chèques et paiements par carte bancaire impayés non régularisés.

- 462 Créances résultant des opérations de placement à court terme de l'État.
 - 462.1 Créances résultant des prises en pension de titres d'Etat.
 - 462.2 Créances résultant de dépôts sur le marché interbancaire.
 - 462.3 Créances résultant de dépôts auprès des États de la zone euro.

- 463 Provisions versées.
 - 463.12 Provisions en banque pour le service des emprunts.
 - 463.122 Emprunts de la Caisse autonome de la reconstruction.
 - 463.13 Provisions chez divers Trésors étrangers pour paiement des pensions françaises.
 - 463.14 Provisions constituées en vue de l'exécution de divers services à l'étranger.
 - 463.15 Fonds déposés en banque pour paiement des dépenses à l'étranger.
 - 463.16 Provisions versées à l'Agence française de développement.
 - 463.17 Provisions versées au Crédit foncier de France.
 - 463.18 Provisions versées à des organismes financiers. Prêts du FDES.
 - 463.20 Provisions versées à la Société générale.
 - 463.88 Provisions diverses.

- 464 Autres tiers débiteurs.
 - 464.1 Dépôts rémunérés à la Caisse des Dépôts.
 - 464.11 Placements réalisés au titre des comptes de commerce (art. 62 de la loi de finances pour 1979).
 - 464.112 Constructions navales de la marine militaire.
 - 464.18 Placements divers.
 - 464.2 Programmes d'armement en coopération.
 - 464.21 Direction des centres d'expertise et d'essais.
 - 464.22 Direction des systèmes d'armes.
 - 464.23 Direction des systèmes de force et de la prospective.
 - 464.24 Service de la maintenance aéronautique.
 - 464.3 Ventes de titres des clientèles en cours de réalisation.
 - 464.4 Opérations de change.
 - 464.5 Placements des deniers pupillaires.
 - 464.51 Livrets de caisse d'épargne.

464.7 Règlements différés sur souscriptions d'actions de sociétés privatisées.

464.71 Créances de l'année courante.

464.72 Créances des années antérieures.

465 Tiers prêteurs. Emprunts gérés et garantis par l'État.

465.4 Emprunts entièrement amortis depuis moins de 5 ans.

465.5 Emprunts entièrement amortis depuis plus de 5 ans.

466 Tiers créiteurs divers.

466.11 Sommes à restituer.

466.111 Excédents de versement constatés par les comptables non centralisateurs.

466.118 Reliquats divers.

466.1181 Reliquats divers. Comptables du Trésor.

466.1182 Reliquats divers. Administrations financières.

466.1183 Reliquats sur pensions soumises à retenues pour dettes alimentaires.

466.12 Recouvrements et produits à verser à des tiers.

466.121 Cotisations municipales et particulières.

466.122 Recouvrements poursuivis par les receveurs des administrations financières.

466.123 Remises sur ventes au détail de tabacs manufacturés. Précomptes des fournisseurs.

466.124 Organismes de sécurité sociale.

466.1241 Caisse de mutualité sociale agricole.

466.1242 Caisse d'assurance vieillesse des non-salariés.

466.1243 Prélèvement social à verser à l'ACOSS (sur rôles).

466.12431 Prélèvement social de 2%.

466.124312 Année 2002.

466.124313 Année 2003.

466.12432 Prélèvement social de 1% CNAVTS.

466.124322 Année 2002.

466.124323 Année 2003.

466.12433 Prélèvement social CNAF suite à contrôle fiscal.

466.124332 Année 2002.

466.124333 Année 2003.

- 466.1244 Prélèvement de 2% sur le produit des valeurs mobilières et les profits de la construction à verser à la CNAVTS.
 - 466.12441 Produits recouverts par les comptables des impôts.
 - 466.12442 Produits recouverts par les comptables du Trésor.
- 466.1245 Produit à verser à la CNAVTS au titre de la contribution sociale de 0,4%.
 - 466.12452 Année 2002.
 - 466.12453 Année 2003.
- 466.1247 Produit à verser à l'ACOSS au titre de la CSG sur les revenus du patrimoine.
 - 466.12472 Année 2002.
 - 466.12473 Année 2003.
- 466.1248 Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB).
 - 466.12481 Exercice N.
 - 466.12482 Exercice N-1.
 - 466.12483 Exercice N-2.
 - 466.12484 Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés sur titre et sur rôle.
- 466.1249 Versements anticipés de contributions sociales sur les revenus du patrimoine.
 - 466.12491 Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).
 - 466.124911 Contribution sociale généralisée (CSG).
 - 466.1249111 Rôles généraux.
 - 466.12492 Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS).
 - 466.124922 Prélèvement social de 2%.
 - 466.1249221 Rôles généraux.
 - 466.12493 Caisse nationale d'allocations familiales.
 - 466.124931 Contribution sociale généralisée (CSG).
 - 466.1249311 Rôles généraux.

- 466.12494 Fonds de solidarité vieillesse (FSV)
 - 466.124941 Contribution sociale généralisée (CSG).
 - 466.1249411 Rôles généraux .
 - 466.1249412 Rôles individuels.
 - 466.124942 Prélèvement social de 2%.
 - 466.1249421 Rôles généraux .
 - 466.1249422 Rôles individuels.
- 466.12495 Fonds de réserve des retraites (FRR).
 - 466.124952 Prélèvement social de 2%.
 - 466.1249521 Rôles généraux.
 - 466.1249522 Rôles individuels.
- 466.12496 Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA).
 - 466.124961 Contribution sociale généralisée (CSG).
 - 466.1249611 Rôles généraux .
 - 466.1249612 Rôles individuels.
- 466.12497 Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).
 - 466.124973 Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS).
 - 466.1249731 Rôles généraux.
 - 466.1249732 Rôles individuels.
- 466.125 Mandat de maîtrise d'ouvrage.
 - 466.1251 Régions.
 - 466.1252 Départements.
 - 466.1253 Communes.
 - 466.1254 Établissements publics nationaux.
 - 466.1255 Établissements publics locaux.
 - 466.1256 Établissements publics d'aménagement de ville nouvelle.
 - 466.1257 Groupements et syndicats mixtes.
 - 466.1258 Divers.

- 466.126 Organismes bénéficiaires de taxes parafiscales.
- 466.127 Fabrications de matériels d'armement destinés à l'exportation.
- 466.128 Autres recouvrements et produits à verser à des tiers.
 - 466.1280 Versements au titre des programmes communautaires.
 - 466.12801 Programme communautaire INTERREG II C Espace Atlantique.
 - 466.12802 Bénéficiaires de bourses de mobilité allouées au titre du programme communautaire d'échange "Erasmus".
 - 466.12803 Programmes communautaires suivis par le Ministère de l'Équipement.
 - 466.12804 Programme LINGUA.
 - 466.12805 Programme national informatique PRE-SAGE.
 - 466.12806 Programme national d'assistance technique.
 - 466.128061 Objectif 1 – DOM-TOM.
 - 466.128062 Objectif 2 – DATAR.
 - 466.1281 Taxe sur les logements vacants à verser à l'ANAH.
 - 466.1282 Condamnations pécuniaires perçues au profit de divers services, collectivités ou organismes.
 - 466.1286 Contribution pour le remboursement de la dette sociale par voie de rôle.
 - 466.12862 Année 2002.
 - 466.12863 Année 2003.
 - 466.1287 Contribution pour le remboursement de la dette sociale sur les placements Trésor et le produit des jeux.
 - 466.1288 Encaissements divers.
 - 466.12888 Divers.
 - 466.1289 Taxes d'urbanisme.
- 466.13 Consignations.
 - 466.131 Avances des comptables supérieurs sur cotes d'impôts directs non recouverts.
 - 466.132 Consignations des administrations financières.
 - 466.133 Consignations en garantie d'impôts contestés (CGI, art.1666).
 - 466.134 Séquestres et liquidations de divers biens.
 - 466.1341 Biens et patrimoines appartenant à des personnes privées ennemies.
 - 466.1342 Biens ayant appartenu aux États ennemis et attribués aux Nations Unies.
 - 466.1348 Divers biens.

- 466.135 Consignations pour l'environnement et la protection de la nature.
 - 466.1351 Protection de l'environnement.
 - 466.1352 Protection de la nature.
- 466.138 Consignations et retenues diverses.
 - 466.1381 Consignations diverses des comptables du Trésor et des comptables spéciaux de l'État.
 - 466.1382 Retenues de garantie dans le cadre de marchés publics de mandats de maîtrise d'ouvrage.
- 466.14 Provisions des tiers sur commandes à exécuter par des comptes de commerce.
 - 466.142 Direction technique des constructions navales.
 - 466.143 Approvisionnement des armées en produits pétroliers.
 - 466.144 Ateliers industriels de l'aéronautique de l'État.
 - 466.146 Documentation française.
 - 466.147 Régie industrielle des établissements pénitentiaires.
- 466.15 Cautionnement en garantie des formules de bons du Trésor détenues par la Poste.
- 466.16 Règlements à effectuer par titres de paiement particuliers.
 - 466.161 Bons de caisse émis en règlement de dépenses métropolitaines (TOM et étranger).
 - 466.162 Ordres de paiement assignés sur les payeurs aux Armées.
 - 466.163 Ordres de paiement assignés sur des comptables du Trésor.
 - 466.165 Dépenses réglées au moyen de traites.
 - 466.166 Mandats émis par les payeurs aux Armées sur le payeur général aux Armées.
 - 466.168 Dépenses diverses.
 - 466.1681 Prestations de sécurité sociale à payer par les comptables du Trésor.
 - 466.1682 Allocations supplémentaires FNS et allocations aux grands infirmes et incapables.
 - 466.1683 Dépenses au titre du Fonds national de garantie des calamités agricoles (versements de la Caisse centrale de réassurances).
 - 466.1684 Dépenses au titre de la contribution nationale à l'indemnisation des Français d'outre-mer dépossédés de biens.
 - 466.1685 Dépenses au titre du fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales (FISAC). Versement de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce.
 - 466.1686 Dépenses au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (Versement de la Caisse centrale de réassurance).
- 466.17 Dépenses en instance de règlement.
 - 466.173 Paiements pour le compte de divers ministères.
 - 466.174 Exécution du protocole d'accord conclu avec le gouvernement marocain et relatif à l'indemnisation des ressortissants français.

- 466.175 Exécution du protocole d'accord franco-guinéen du 26 juin 1977 relatif à l'indemnisation des ressortissants français.
- 466.176 Frais de service des comptables du Trésor en Polynésie.
 - 466.1761 Gestion courante.
 - 466.1762 Gestion précédente.
- 466.178 Dépenses diverses en instance de règlement.
 - 466.1782 Autorisations de paiement. Valeurs du Trésor et titres d'emprunts gérés par l'État.
 - 466.1783 Fonds commun de majoration des rentes viagères.
 - 466.1784 Revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un accident de la circulation.
 - 466.1785 Renforcement des capitaux permanents des SAFER.
 - 466.1786 Exécution des conventions d'aides budgétaires en AFRIQUE.
 - 466.1787 Opérations du FAC mises en œuvre par les États étrangers.
 - 466.1788 Dépenses diverses.
- 466.18 Retenues sur dépenses mises en paiement par les services de l'État.
 - 466.181 Pensions.
 - 466.182 Dépenses de personnel.
 - 466.1821 Dépenses sans ordonnancement préalable.
 - 466.1822 Dépenses après ordonnancement.
 - 466.188 Autres dépenses.
- 466.19 Pensions à régler.
 - 466.191 Pensions de l'État.
 - 466.192 Pensions de la Caisse des dépôts et consignations.
 - 466.193 Traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire.
- 466.20 Chèques visés tirés sur divers comptes de dépôts au Trésor.
- 466.21 Fonds en provenance de la Polynésie française.
- 466.22 Rémunérations accessoires de certains agents de l'État.
 - 466.222 Ponts-et-Chaussées (circonscriptions électriques).
 - 466.227 Mission de contrôle financier des transports.
 - 466.228 Divers.
- 466.23 Redevances des débits de tabacs et versements au régime d'allocations viagères.
 - 466.231 Redevances versées par les gérants de débits de tabacs.
 - 466.232 Versements au régime d'allocations viagères des gérants de débits de tabacs.
 - 466.233 Aides à l'agencement des débits de tabacs.
- 466.24 Masse des Douanes.

- 466.25 Fonds déposés par les ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.
 - 466.26 Réimputation de virements.
 - 466.261 Pensions.
 - 466.262 PSAX. Rejets de virements et de prélèvements.
 - 466.268 Autres dépenses.
 - 466.27 Opérations de bourse.
 - 466.271 Achats de rentes et valeurs.
 - 466.272 Ventes de rentes et valeurs.
 - 466.28 Oppositions sur dépenses effectuées pour le compte de la région.
 - 466.29 Retenues de garantie sur marchés publics de l'État.
 - 466.30 Chèques à l'encaissement pour le compte des correspondants.
 - 466.301 Caisse des dépôts et consignations.
 - 466.308 Autres correspondants.
 - 466.31 Souscriptions de titres des clientèles en cours de réalisation.
 - 466.32 Prélèvements sur les ressources fiscales des Collectivités Corse.
 - 466.321 Fraction affectée au remboursement des prêts du Crédit Local de France.
 - 466.322 Réserve de 5%.
 - 466.33 [Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie.](#)
 - 466.34 Indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis.
 - 466.341 Provision reçue de la région pour le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis.
 - 466.342 Réimputation de virement sur versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis.
 - 466.35 [Opération DCN \(article 78 de la LFR pour 2001\).](#)
- 466.7 Collectivités et établissements publics locaux.
- 466.712 Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes.
 - 466.713 Recettes du Fonds commun de la redevance communale des mines.
 - 475.7131 Part du Fonds commun soumise à péréquation nationale.
 - 475.7132 Part du Fonds commun non soumise à péréquation nationale.
 - 466.715 Fonds départemental de la taxe professionnelle.
 - 466.716 Fonds des collectivités locales. Dotation globale de fonctionnement.
 - 466.7161 Dotation globale de fonctionnement. Répartition initiale de l'année.
 - 466.71612 [Année 2002.](#)
 - 466.71613 [Année 2003.](#)
 - 466.7162 Dotation globale de fonctionnement. Opérations de régularisation.
 - 466.7163 Fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale.
 - 466.71633 [Année 2003.](#)

- 466.7164 Dotation globale de fonctionnement. Versements complémentaires au titre de l'article L.1613-2 du code général des collectivités territoriales.
[466.71641 Année 2001.](#)
466.71642 Année 2002.
466.71643 Année 2003.
- 466.717 Produits des amendes forfaitaires de la police de la circulation.
[466.7172 Année 2002.](#)
466.7173 Année 2003.
- 466.718 Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France.
- 466.719 Produits de la majoration des amendes relatives à la publicité.
[466.7192 Année 2002.](#)
[466.7193 Année 2003.](#)
- 466.720 Dotation spéciale instituteurs.
[466.7202 Année 2002.](#)
466.7203 Année 2003.
- 466.721 Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle.
466.7211 Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle.
[466.72112 Année 2002.](#)
466.72113 Année 2003.
- 466.7212 Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. Dotation de développement rural.
- 466.7213 F.N.P.T.P. - ZRU et ZFU (Compensation d'exonérations de taxe professionnelle : établissements existants et extensions).
[466.72132 Année 2002.](#)
466.72133 Année 2003.
- 466.7214 F.N.P.T.P. - Compensation des pertes de dotation de compensation de la taxe professionnelle.
[466.72142 Année 2002.](#)
466.72143 Année 2003.
- 466.722 Fonds de compensation pour la TVA.
466.7223 Année 2003.
- 466.723 Dotation de compensation de la taxe professionnelle.
466.7233 Année 2003.
- 466.725 Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale.
466.7253 Année 2003.
- 466.726 Fonds national de péréquation de la taxe d'apprentissage.
[466.7262 Année 2002.](#)
466.7263 Année 2003.
- 466.727 Fonds locaux d'adaptation du commerce rural.
466.7271 Fonds régional d'adaptation du commerce rural.
466.7272 Fonds départemental d'adaptation du commerce rural.
- 466.728 Fonds de correction des déséquilibres régionaux.

- 466.729 Dotation élu local.
466.7292 Année 2002.
466.7293 Année 2003.
- 466.730 Fonds de compensation de la fiscalité transférée.
466.7302 Année 2002.
466.7303 Année 2003.
- 466.731 Reversement de TIPP à la collectivité territoriale de Corse et aux départements de Corse.
466.7313 Année 2003.
- 466.732 Fonds national de péréquation.
466.7322 Année 2002.
466.7323 Année 2003.
- 466.733 Compensation de la suppression progressive de la part salaire de la taxe professionnelle.
466.7333 Année 2003.
- 466.735 Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires.
466.7351 Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris-Orly.
466.7352 Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris-Charles de Gaulle.
- 466.761 Recettes à répartir : Taxes d'enlèvement des ordures ménagères et de balayage payées par la Poste et France Télécom.
- 466.88 Dépôts divers.
 - 466.880 Provisions pour remises diverses.
 - 466.881 Organismes divers. Dépôts en monnaie locale.
 - 466.882 Provisions reçues pour commissionnement carte bancaire.
 - 466.883 Opérations de transfert de fonds pour le compte de particuliers.
 - 466.884 Opérations de transfert de devises pour le compte de particuliers.
466.8841 Encaissements de devises.
466.8842 Décaissements de devises.
 - 466.885 Provisions reçues de tiers pour le service de leurs emprunts.
 - 466.886 Encaissements de valeurs.
 - 466.887 Versements de gouvernements étrangers.
466.8871 Provisions de gouvernements étrangers pour le financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.
466.8872 Produits des participations étrangères aux programmes aéronautiques en coopération internationale.
466.8873 Participations de l'Allemagne dans le cadre de l'action de coopération économique entre les missions diplomatiques françaises et allemandes dans les îles du Cap Vert.
 - 466.888 Divers.

- 467 Dettes résultant des opérations de refinancement à court terme de l'État.
 - 467.1 Dettes résultant des mises en pension de titres d'Etat.
 - 467.2 Dettes résultant d'emprunts sur le marché interbancaire.
 - 467.3 Dettes résultant d'emprunts auprès des États de la zone euro.

- 468 Autres tiers débiteurs ou créditeurs.
 - 468.2 Opérations pour le compte de la CDC. Application GÉODE.
 - 468.20 Dépenses.
 - 468.25 Recettes.

 - 468.3 Opérations de liquidation de la responsabilité particulière des comptables supérieurs du Trésor mise en jeu dans le cadre de leur activité de collecte de l'épargne.
 - 468.30 Opérations de liquidation centralisées par la Paierie générale du Trésor.
 - 468.31 Dépenses.
 - 468.35 Recettes.

- 47 COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE.
 - 471 Imputation provisoire de dépenses chez les comptables centralisateurs.
 - 471.1 Imputation provisoire de dépenses. Budget général.
 - 471.11 Dépenses ordinaires des services civils.
 - 471.111 Dépenses de la dette publique.
 - 471.112 Pensions et accessoires et retraites du combattant.
 - 471.113 Prestations versées aux rapatriés d'outre-mer.
 - 471.115 Dépenses de traitements liquidées par les départements informatiques.
 - 471.1151 Dépenses ordinaires des services civils.
 - 471.116 Opérations de dépenses régularisées dans ACCORD.
 - 471.117 Restitutions du produit du prélèvement de 1,50% effectué au titre de l'article 10 de la loi de finances pour 1982.
 - 471.118 Dépenses diverses.
 - 471.1181 Frais de trésorerie.
 - 471.1182 Écarts de conversion négatifs.
 - 471.1183 Prime pour l'emploi. Supplément.
 - 471.1188 Autres dépenses diverses.
 - 471.11883 Opérations des comptables des administrations financières.
 - 471.11885 Opérations des comptables non centralisateurs du Trésor.
 - 471.11888 Divers.

- 471.12 Dépenses en capital des services civils.
 - 471.128 Dépenses diverses.
 - 471.13 Dépenses ordinaires des services militaires.
 - 471.135 Dépenses de traitements liquidées par les départements informatiques.
 - 471.138 Dépenses diverses.
 - 471.14 Dépenses en capital des services militaires.
 - 471.148 Dépenses diverses.
 - 471.15 Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des Communautés européennes.
- 471.2 Imputation provisoire de dépenses. Comptes spéciaux du Trésor.
- 471.21 Comptes d'affectation spéciale.
 - 471.218 Divers.
 - 471.22 Comptes de prêts.
 - 471.221 Prêts du FDES.
 - 471.222 Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social.
 - 471.223 Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France.
 - 471.228 Divers.
 - 471.23 Comptes d'avances.
 - 471.24 Comptes de commerce.
 - 471.241 Dépenses des services industriels de l'armement.
 - 471.2413 Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État.
 - 471.2415 Constructions navales de la marine militaire.
 - 471.2418 Divers.
 - 471.242 Opérations commerciales des Domaines.
 - 471.248 Divers.
 - 471.25 Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.
 - 471.258 Dépenses diverses.
 - 471.26 Comptes d'opérations monétaires.
 - 471.261 Pertes et bénéfices de change.
 - 471.262 Compte d'émission des monnaies métalliques.
 - 471.263 Opérations avec le Fonds monétaire international.
 - 471.268 Dépenses diverses.
- 471.3 Imputation provisoire de dépenses. Budgets annexes de l'État.
- 471.33 Monnaies et médailles.
 - 471.35 Budget annexe des prestations sociales agricoles.
 - 471.38 Autres budgets annexes de l'État.

- 471.4 Imputation provisoire de dépenses. Opérations relatives aux emprunts et engagements de l'État.
 - 471.41 Emprunts à moyen et long terme.
 - 471.42 Emprunts de groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction.
 - 471.43 Emprunts et subventions remboursables par annuités, engagements divers.
 - 471.44 Engagements consécutifs à l'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer.
 - 471.45 Rentes et autres titres d'emprunts d'Etat reçus en paiement d'impôts.
 - 471.48 Dépenses diverses.
 - 471.482 Emprunts obligataires de l'État en SICOVAM. Paiement direct.
 - 471.483 Droits à prime attachés aux plans d'épargne populaire.
 - 471.484 Rachat d'obligations du Trésor.
 - 471.488 Divers.
- 471.5 Imputation provisoire de dépenses. Bons du Trésor, emprunt libératoire 1976 et emprunt obligatoire 11% 1983.
 - 471.52 Bons du Trésor. Émissions expirées. Dernière échéance de remboursement inférieure ou égale à 5 ans.
 - 471.53 Bons reçus en paiement d'impôts.
 - 471.54 Emprunt obligatoire 11% 1983.
 - 471.55 Emprunt libératoire 1976.
 - 471.58 Dépenses diverses.
 - 471.582 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN) en SICOVAM. Paiement direct.
 - 471.583 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF) en SICOVAM. Paiement direct.
 - 471.584 Rachat de bons du Trésor en comptes courants.
- 471.6 Imputation provisoire de dépenses. Correspondants et organismes à caractère financier.
 - 471.61 CDC.
 - 471.611 Caisse nationale de Sécurité sociale dans les mines.
 - 471.613 Pensions.
 - 471.614 Annuités sur prêts.
 - 471.615 Dépenses pour le compte du Fonds national d'aide au logement.
 - 471.617 Transferts de dépenses pour le compte du caissier général.
 - 471.6173 Opérations de change.
 - 471.618 Dépenses diverses.
 - 471.6181 Opérations de dépenses sur SICAV.
 - 471.6188 Divers.
 - 471.62 Natexis Banque.
 - 471.63 Caisses de crédit agricole.
 - 471.64 Application CEP. Opérations de la clientèle CDC.
 - 471.65 Crédit foncier de France.

- 471.66 Établissements publics et semi-publics.
 - 471.661 Ports autonomes.
 - 471.663 SNCF.
 - 471.665 Agence française de développement.
 - 471.668 Autres établissements publics et semi-publics.
- 471.68 Divers correspondants et organismes à caractère financier.
 - 471.681 La Française des jeux.
 - 471.683 Emprunts de l'ex-budget annexe des P et T transférés au bilan de la Poste.
 - 471.6831 Capital amorti sur emprunts amortis depuis moins de 5 ans.
 - 471.6832 Intérêts sur emprunts de l'ex-budget annexe des P et T transférés au bilan de la Poste.
 - 471.688 Autres correspondants et organismes à caractère financier.
- 471.7 Imputation provisoire de dépenses. Collectivités et établissements publics locaux.
 - 471.71 Paiements effectués pour le compte des départements.
 - 471.72 Dépenses pour le compte de la Ville de Paris.
 - 471.73 Dépenses pour le compte de la Région.
 - 471.731 Dépenses de la formation professionnelle rejetées par le payeur régional.
 - 471.74 Collectivités et établissements publics locaux des territoires d'outre-mer.
 - 471.75 Transferts attendus.
 - 471.76 Dotation spéciale instituteurs.
 - 471.77 Dépenses de personnel liquidées par les DIT.
 - 471.78 Dépenses diverses.
 - 471.781 Centres d'encaissement. Dépenses à régulariser. Chèques impayés.
 - 471.7811 Offices publics d'HLM.
 - 471.7812 Établissements publics de santé.
 - 471.7818 Autres collectivités et établissements publics locaux.
 - 471.788 Divers.
- 471.8 Imputation provisoire de dépenses. Tiers.
 - 471.82 Pensions.
 - 471.83 Séquestres et liquidations de biens confiés à l'administration des Domaines.
 - 471.84 Dépenses de personnel pour le compte de tiers.
 - 471.85 Carte bleue.
 - 471.86 Dépôts de fonds au Trésor.
 - 471.87 Dépenses diverses.
 - 471.881 Retraits DAB en instance de couverture.
 - 471.888 Dépenses diverses.

- 471.9 Imputation provisoire de dépenses diverses.
 - 471.91 Règlements effectués par le Trésor public.
 - 471.913 Échanges d'Images Chèques retour. Opérations connexes reçues.
 - 471.914 Échanges d'Images Chèques retour. Opérations connexes émises.
 - 471.915 Échanges d'Images Chèques aller. Opérations connexes.
 - 471.916 Rejets Échanges d'Images Chèques aller.
 - 471.918 Échanges d'Images Chèques retour. Divers.
 - 471.9181 Différences liées aux échanges inférieures à 30 euros.
 - 471.92 Opérations d'ordre sur divers produits.
 - 471.93 Opérations relatives à l'émission de divers emprunts.
 - 471.94 Service des emprunts émis par l'ancien gouvernement général de l'Algérie et par divers établissements et collectivités publics algériens.
 - 471.941 Capital.
 - 471.942 Intérêts.
 - 471.95 Dépenses payées par l'intermédiaire ou pour le compte de divers Trésors étrangers.
 - 471.951 Dépenses payées par l'intermédiaire de divers Trésors étrangers.
 - 471.952 Dépenses payées pour le compte de divers Trésors étrangers.
 - 471.96 Paiements en monnaies locales.
 - 471.961 Paiements divers en francs CFA et en francs CFP.
 - 471.962 Paiements divers en francs Djibouti et en devises étrangères en instance d'ordonnancement.
 - 471.963 Paiements divers en francs Djibouti et en devises étrangères.
 - 471.97 Imputation provisoire des dépenses initiées par les administrations financières.
 - 471.972 Douanes.
 - 471.973 Impôts.
 - 471.98 Dépenses diverses.
 - 471.986 Dépenses liées à l'application GÉODE. Dépenses à régulariser.
 - 471.988 Autres dépenses diverses.
 - 471.9884 Opérations en provenance de l'ACCT. Dépenses à régulariser.
 - 471.9885 Opérations des comptables non centralisateurs du Trésor.
 - 471.9888 Divers.
- 472 Imputation provisoire de dépenses chez les comptables non-centralisateurs.
 - 472.3 Collectivités et établissements publics locaux.
 - 472.8 Autres (État et correspondants).
- 473 Imputation provisoire de dépenses chez les receveurs des administrations financières.
 - 473.0 Paiements effectués pour le compte du Trésorier-payeur général.
 - 473.9 Dépenses diverses.

- 474 Imputation provisoire de dépenses chez les receveurs territoriaux des administrations financières. TOM.
- 475 Imputation provisoire de recettes chez les comptables centralisateurs.
 - 475.1 Imputation provisoire de recettes. Budget général.
 - 475.11 Recettes en atténuation de frais de trésorerie.
 - 475.12 Fonds de concours.
 - 475.121 Année 2001.
 - 475.122 Année 2002.
 - 475.123 Année 2003.
 - 475.13 Produit du prélèvement effectué au titre de l'article 10 de la loi de finances pour 1982.
 - 475.14 Contributions directes. Recettes à ventiler ou à régulariser.
 - 475.141 REC. Recettes à ventiler.
 - 475.1411 Années courante et précédente.
 - 475.143 Dégrèvements magnétiques sans emploi à régulariser.
 - 475.144 Taxe sur les logements vacants à ventiler.
 - 475.145 Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage.
 - 475.1451 Opérations à l'initiative des Trésoreries générales.
 - 475.1452 Opérations à l'initiative de la Recette générale des Finances.
 - 475.15 Amendes et condamnations pécuniaires en cours de centralisation.
 - 475.16 Retenues avant émission du titre, suite à trop-perçu sur traitement.
 - 475.17 Frais d'affranchissement remboursés par divers tiers.
 - 475.18 Autres produits du budget.
 - 475.182 Écarts de conversion positifs.
 - 475.183 Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne.
 - 475.184 Rémunération des frais de gestion par les ASA, la CNASSM et remises territoriales de douane.
 - 475.185 Rémunération des prestations rendues par divers services ministériels.
 - 475.1851 Recettes d'ingénierie publique. Équipement.
 - 475.1852 Recettes d'ingénierie publique. Agriculture.
 - 475.188 Divers.
 - 475.1883 Opérations des comptables des administrations financières.
 - 475.18832 Douanes.
 - 475.18833 Impôts.
 - 475.1885 Opérations des comptables du Trésor.
 - 475.18851 Applications REC/MEN.
 - 475.18855 Application DDR3/SCR3.
 - 475.1886 Recouvrement hors paye suite à versement indu de rémunérations.
 - 475.1888 Divers.

- 475.2 Imputation provisoire de recettes. Comptes spéciaux du Trésor.
- 475.21 Comptes d'affectation spéciale.
 - 475.212 Compte d'emploi de la redevance de la radiodiffusion sonore et de la télévision.
 - 475.213 Produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés.
 - 475.218 Recettes diverses.
 - 475.22 Comptes de prêts.
 - 475.221 Prêts du FDES.
 - 475.222 Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social.
 - 475.223 Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France.
 - 475.228 Divers.
 - 475.24 Comptes de commerce.
 - 475.241 Opérations des services industriels de l'armement.
 - 475.2413 Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État.
 - 475.2415 Constructions navales de la marine militaire.
 - 475.2418 Divers.
 - 475.242 Opérations commerciales des Domaines.
 - 475.248 Recettes diverses.
 - 475.25 Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.
 - 475.258 Recettes diverses.
 - 475.26 Comptes d'opérations monétaires.
 - 475.261 Pertes et bénéfices de change.
 - 475.262 Compte d'émission des monnaies métalliques.
 - 475.263 Opérations avec le Fonds monétaire international.
 - 475.268 Recettes diverses.
- 475.3 Imputation provisoire de recettes. Budgets annexes de l'État.
- 475.33 Monnaies et médailles.
 - 475.35 Budget annexe des prestations sociales agricoles.
 - 475.38 Autres budgets annexes de l'État.
- 475.4 Imputation provisoire de recettes. Opérations relatives aux emprunts et engagements de l'État.
- 475.41 Emprunts à moyen et long terme.
 - 475.42 Emprunts d'État en SICOVAM.
 - 475.48 Recettes diverses.
- 475.5 Imputation provisoire de recettes. Bons du Trésor.
- 475.52 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN) en SICOVAM.
 - 475.53 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF) en SICOVAM.

- 475.6 Imputation provisoire de recettes. Correspondants et organismes à caractère financier.
 - 475.61 Caisse des dépôts et consignations.
 - 475.611 Produits des successions de fonctionnaires, officiers et militaires décédés outre-mer ou à l'étranger.
 - 475.612 Cotisations sociales. Territoire d'Outre-Mer.
 - 475.6121 Cotisations de sécurité sociale à la charge des fonctionnaires et ouvriers relevant du budget de l'État assises respectivement sur le traitement indiciaire ou sur les rémunérations ou sur les gains servis en France n'excédant pas le plafond. Taux de 1 %.
 - 475.6122 Cotisations patronales « maladie » dues au titre des fonctionnaires et ouvriers relevant du budget de l'État assises respectivement sur le traitement indiciaire ou sur les rémunérations ou sur les gains servis en France, dans la limite du plafond. Taux de 2,95 %.
 - 475.613 Cotisations sociales.
 - 475.6131 Cotisations de sécurité sociale à la charge des fonctionnaires et ouvriers relevant du budget général assises sur la totalité du traitement.
 - 475.6132 Cotisations patronales « maladie » dues au titre des fonctionnaires ou ouvriers relevant du budget général assises sur la totalité du traitement.
 - 475.614 Recettes d'emprunts encaissées pour le compte de divers organismes (Caisse nationale des autoroutes, CAECL).
 - 475.615 [Fonds national d'aide au logement.](#)
 - 475.616 Autres impositions de toute nature.
 - 475.6161 Contribution sociale généralisée.
 - 475.6162 Contribution pour le remboursement de la dette sociale.
 - 475.617 [Transferts de recettes pour le compte du caissier général.](#)
 - 475.6171 [Rejets des pensions CDC.](#)
 - 475.6173 [Opérations de change.](#)
 - 475.618 Recettes diverses.
 - 475.6181 Opérations de recettes sur SICAV.
 - 475.6188 Divers.
- 475.62 Natexis Banque.
 - 475.622 Recettes d'emprunts.
 - 475.628 Recettes diverses.
- 475.63 Caisses de crédit agricole.
 - 475.631 Recettes d'emprunts encaissées pour le compte de la Caisse nationale de crédit agricole.
 - 475.638 Recettes diverses.
- 475.64 Application CEP. Opérations de la clientèle CDC.
- 475.65 Crédit foncier de France.
 - 475.651 Recettes d'emprunts encaissées pour le compte du Crédit foncier.
 - 475.658 Recettes diverses.

- 475.66 Établissements publics et semi-publics.
 - 475.661 Ports autonomes.
 - 475.662 Office national des forêts.
 - 475.663 SNCF.
 - 475.6631 Recettes d'emprunts encaissées pour le compte de la SNCF.
 - 475.6638 Recettes diverses.
 - 475.664 Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FAPA).
 - 475.6641 Part de la CSG sur les revenus du patrimoine.
 - 475.66412 Année 2002.
 - 475.66413 Année 2003.
 - 475.6642 Part de la CSG sur les produits des jeux.
 - 475.6643 Part de la CSG sur les produits de placement.
 - 475.665 Agence française de développement.
 - 475.666 Fonds de solidarité vieillesse.
 - 475.6661 Part de la contribution sociale sur les revenus du patrimoine.
 - 475.66612 Année 2002.
 - 475.66613 Année 2003.
 - 475.6662 Part de la contribution sociale généralisée sur les produits de placement des administrations financières.
 - 475.6665 Part du prélèvement social de 2% sur les revenus du patrimoine.
 - 475.66652 Année 2002.
 - 475.66653 Année 2003.
 - 475.667 Fonds de réserve pour les retraites (FRR).
 - 475.6671 Part du prélèvement social de 2% sur les revenus du patrimoine.
 - 475.66712 Année 2002.
 - 475.66713 Année 2003.
 - 475.6672 Part du prélèvement social de 2% sur les produits de placement.
 - 475.668 Autres établissements publics et semi-publics.
- 475.68 Divers correspondants et organismes à caractère financier.
 - 475.681 La Française des jeux.
 - 475.682 Recettes d'emprunts encaissées pour le compte de divers correspondants et organismes (EDF, GDF, Charbonnages de France, Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises, Banque européenne d'investissement...).
 - 475.683 Emprunts de l'ex-budget annexe des P et T transférés au bilan de la Poste.
 - 475.684 Contribution sociale généralisée sur les produits de placement du Trésor et le produit des jeux.
 - 475.688 Recettes diverses.

- 475.7 Imputation provisoire de recettes. Collectivités et établissements publics locaux.
 - 475.711 Recettes encaissées pour le compte des comptables municipaux ou spéciaux.
 - 475.714 Recettes encaissées pour le compte des payeurs régionaux et départementaux.
 - 475.724 Recettes d'emprunts encaissées pour le compte des collectivités publiques.
 - 475.788 Recettes diverses.
 - 475.7881 Centres d'encaissement. Chèques aller du secteur public local.
 - 475.78811 Offices publics d'HLM.
 - 475.78812 Établissements publics de santé.
 - 475.78818 Autres collectivités et établissements publics locaux.
 - 475.7888 Divers.

- 475.8 Imputation provisoire de recettes. Tiers.
 - 475.81 Recettes diverses en cours de centralisation.
 - 475.82 [CODEVI.](#)
 - 475.83 [Livret jeune.](#)
 - 475.85 [Carte bleue.](#)
 - 475.86 Dépôts de fonds au Trésor.
 - 475.88 Recettes diverses.

- 475.9 Imputation provisoire de recettes diverses.
 - 475.91 Règlements effectués par le Trésor public.
 - 475.912 Images Chèques retour reçues de la Banque de France.
 - 475.913 Échanges d'Images Chèques retour. Opérations connexes reçues.
 - 475.914 Échanges d'Images Chèques retour. Opérations connexes émises.
 - 475.915 Échanges d'Images Chèques aller. Opérations connexes.
 - 475.918 Échanges d'Images Chèques retour. Divers.
 - 475.9181 Différences liées aux échanges inférieures à 30 euros.

- 475.92 Recettes encaissées pour le compte de divers comptables du département.
- 475.94 Imputation provisoire des recettes initiées par les administrations financières.
 - 475.942 Douanes.
 - 475.9421 Intégration automatique. Recettes à régulariser.
 - 475.9427 Recettes à régulariser par la Trésorerie générale.
 - 475.9428 Divers. Recettes à régulariser par les receveurs des Douanes.
 - 475.943 Impôts.
 - 475.9431 Intégration automatique. Recettes à régulariser.
 - 475.9437 Recettes à régulariser par la Trésorerie générale.
 - 475.94371 Divers produits.
 - 475.94372 Contribution sociale généralisée (CSG).
 - 475.9438 Divers. Recettes à régulariser par les comptables des Impôts.
- 475.95 Recettes encaissées par l'intermédiaire ou pour le compte de divers Trésors étrangers.
 - 475.951 Recettes encaissées par l'intermédiaire de divers Trésors étrangers.
 - 475.952 Recettes encaissées pour le compte de divers Trésors étrangers.
- 475.96 Imputation provisoire de recettes en monnaies locales.
 - 475.961 Recettes diverses en francs CFA et en francs CFP.
 - 475.962 Recettes diverses en francs Djibouti et en devises étrangères.
- 475.97 Opérations anciennes effectuées à l'étranger.
- 475.98 Recettes diverses.
 - 475.983 Part de la taxe sur les conventions d'assurance.
 - 475.986 Recettes liées à l'application GÉODE. Recettes à régulariser.
 - 475.988 Autres recettes diverses.
 - 475.9884 Opérations en provenance de l'ACCT. Recettes à régulariser.
 - 475.9885 Opérations des comptables non centralisateurs du Trésor (DDR3/SCR3).
 - 475.9888 Divers.
- 476 Imputation provisoire de recettes chez les comptables non-centralisateurs.
 - 476.1 Amendes et condamnations pécuniaires. Recettes à ventiler.
 - 476.2 État. Virements à imputer.
 - 476.3 Collectivités et établissements publics locaux.
 - 476.4 Lignes territoriales ACOSS et CANAM.
 - 476.8 Autres (État et correspondants).

- 477 Imputation provisoire de recettes chez les receveurs des administrations financières.
 - 477.0 Recettes encaissées pour le compte du Trésorier-payeur général.
 - 477.1 Recettes encaissées pour le compte d'autres receveurs des administrations financières.
 - 477.2 Provisions encaissées par les conservateurs des hypothèques.

- 478 Imputation provisoire de recettes à l'Agence comptable centrale du Trésor relative aux fonds européens.
 - 478.1 Imputation provisoire de recettes. Budget général.
 - 478.12 Fonds de concours.
 - 478.121 FEDER.
 - 478.1212 Année 2002.
 - 478.1213 Année 2003.
 - 478.122 FSE.
 - 478.1222 Année 2002.
 - 478.1223 Année 2003.
 - 478.123 FEOGA-Orientation.
 - 478.1232 Année 2002.
 - 478.1233 Année 2003.
 - 478.124 IFOP.
 - 478.1242 Année 2002.
 - 478.1243 Année 2003.
 - 478.125 Autres.
 - 478.1252 Année 2002.
 - 478.1253 Année 2003.
 - 478.18 Autres produits du budget.
 - 478.181 Recettes provenant de l'extérieur.
 - 478.188 Recettes diverses.
 - 478.8 Imputation provisoire de recettes. Tiers.
 - 478.81 Déposants au Trésor.
 - 478.88 Recettes diverses.
 - 478.9 Imputation provisoire de recettes diverses.
 - 478.98 Recettes diverses.

- 479 Imputation provisoire de recettes chez les receveurs territoriaux des administrations financières. TOM.

48 COMPTES DE RÉGULARISATION.

481 Produits à recevoir.

481.1 Intérêts sur opérations financières¹.481.3 Produit de la TVA².

482 Charges à répartir et engagements étalés sur plusieurs exercices.

482.1 Charges à répartir.

482.16 Frais d'émission des emprunts.

482.7 Engagements étalés sur plusieurs exercices.

482.71 Subventions aux collectivités locales payables par annuités.

482.711 Subventions payables par annuités supportées par le budget général.

482.712 Subventions payables par annuités supportées par les Comptes spéciaux du Trésor.

482.713 Subventions payables par annuités supportées par le Trésor.

482.78 Engagements divers.

482.781 Engagements divers supportés par le budget général.

482.782 Engagements divers supportés par les comptes spéciaux du Trésor.

482.783 Engagements divers supportés par le Trésor.

483 Dépenses imputables au budget de l'année suivante.

483.1 Dépenses ordinaires des services civils imputables au budget de l'année suivante.

483.2 Dépenses ordinaires des services militaires imputables au budget de l'année suivante.

483.3 Règlements d'arrérages de traitement de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire imputables au budget de l'année suivante.

484 Autres comptes de régularisation débiteurs.

484.1 Produits encaissés en gestion suivante.

484.11 Impôts directs encaissés en gestion suivante.

484.12 Recettes diverses encaissées en gestion suivante par l'ACCT.

484.121 Budget général. Recettes non fiscales.

484.122 Comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif.

484.123 Comptes de prêts.

484.124 Comptes d'avances.

484.125 Comptes de commerce.

484.126 Comptes d'opérations monétaires.

484.128 Autres recettes diverses.

¹ Ce compte fonctionne chez les comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. ANNEXE N° 2).

² Ce compte fonctionne chez les comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. ANNEXE N° 2).

- 484.13 Recettes encaissées en gestion suivante par la Recette générale des Finances de Paris.
- 484.14 Recettes diverses encaissées en gestion suivante par l'ACSIA.
- 484.15 Produits encaissés par les comptables des administrations financières.
- 484.2 Recettes encaissées et opérations créditrices, régularisées en gestion suivante.
- 485 Charges à payer.
 - 485.1 Intérêts sur opérations financières.
 - 485.3 Remboursement de T.V.A.
- 486 Dépenses réglées dans la période suivante.
 - 486.2 Dépenses du mois en cours de règlement.
 - 486.21 Dépenses ordinaires des services civils.
 - 486.22 Dépenses en capital des services civils.
 - 486.23 Dépenses ordinaires des services militaires.
 - 486.24 Dépenses en capital des services militaires.
 - 486.25 Comptes spéciaux du Trésor.
 - 486.251 Comptes d'affectation spéciale.
 - 486.2511 Comptes d'affectation spéciale : opérations définitives.
 - 486.2512 Comptes d'affectation spéciale : opérations provisoires.
 - 486.2513 Comptes d'affectation spéciale : compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés.
 - 486.252 Comptes de prêts.
 - 486.2521 Fonds de développement économique et social.
 - 486.2522 Autres comptes de prêts.
 - 486.253 Comptes d'avances.
 - 486.2531 Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes.
 - 486.2532 Autres comptes d'avances.
 - 486.254 Comptes de commerce.
 - 486.2541 Subsistances militaires.
 - 486.2543 Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État.
 - 486.2544 Constructions navales de la marine militaire.
 - 486.2545 Approvisionnement des armées en produits pétroliers.
 - 486.2546 Autres comptes de commerce.
 - 486.255 Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.
 - 486.256 Comptes d'opérations monétaires.
 - 486.2561 Opérations avec le Fonds monétaire international.
 - 486.2562 Autres comptes d'opérations monétaires.

- 486.3 Dépenses de la gestion réglées dans la gestion suivante.
 - 486.31 Dépenses ordinaires des services civils.
 - 486.32 Dépenses en capital des services civils.
 - 486.33 Dépenses ordinaires des services militaires.
 - 486.34 Dépenses en capital des services militaires.
 - 486.35 Comptes spéciaux du Trésor.
 - 486.351 Comptes d'affectation spéciale.
 - 486.3511 Comptes d'affectation spéciale : opérations définitives.
 - 486.3512 Comptes d'affectation spéciale : opérations provisoires.
 - 486.3513 Comptes d'affectation spéciale : compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés.
 - 486.352 Comptes de prêts.
 - 486.3521 Fonds de développement économique et social.
 - 486.3522 Autres comptes de prêts.
 - 486.353 Comptes d'avances.
 - 486.3531 Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes.
 - 486.3532 Autres comptes d'avances.
 - 486.354 Comptes de commerce.
 - 486.3541 Subsistances militaires.
 - 486.3543 Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État.
 - 486.3544 Constructions navales de la marine militaire.
 - 486.3545 Approvisionnement des armées en produits pétroliers.
 - 486.3546 Autres comptes de commerce.
 - 486.355 Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.
 - 486.356 Comptes d'opérations monétaires.
 - 486.3561 Opérations avec le Fonds monétaire international.
 - 486.3562 Autres comptes d'opérations monétaires.
 - 486.5 Prélèvements sur recettes au profit des Communautés européennes réglées dans la gestion suivante.
- 487 Autres comptes de régularisation créditeurs.
 - 487.1 Dépenses payées et opérations débitrices, régularisées en gestion suivante.
 - 487.2 Recettes d'impôts perçus avant émission des rôles.
 - 487.3 Retenues à la source sur les revenus des auteurs, artistes et sportifs.

- 488 Régularisations diverses.
 - 488.1 Collectivités locales.
 - 488.11 Opérations débitrices.
 - 488.15 Opérations créditrices.
 - 488.2 Caisse des dépôts et consignations.
 - 488.21 Transferts de dépenses en attente.
 - 488.25 Transferts de recettes en attente.
 - 488.3 Opérations relatives aux appels de marge.
 - 488.31 Sur pensions livrées.
 - 488.32 Sur contrats d'échange de taux.
 - 488.4 Régularisation du solde au Trésor du budget annexe des P et T.
 - 488.5 Régularisation du compte au Trésor de la CNE.
 - 488.6 Transferts automatisés entre comptables supérieurs.
 - 488.60 Opérations de journée complémentaire.
 - 488.61 Opérations de période complémentaire.
 - 488.7 Régularisations diverses.
 - 488.71 Mise en règlement automatisée d'oppositions.
 - 488.72 Régularisations liées aux regroupements informatiques. Regroupement de la base NDL.
 - 488.73 Régularisations. Échanges d'Images chèques. Opérations connexes.
 - 488.8 Opérations liées à l'introduction à l'euro.
 - 488.82 Retrait francs.
 - 488.821 Retrait billets francs.
 - 488.822 Retrait pièces francs.
 - 488.83 Écarts de conversion liés au basculement de l'euro.
 - 488.9 Régularisations diverses CDC. Application GÉODE.
 - 488.91 Opérations débitrices.
 - 488.911 Recettes en instance de centralisation.
 - 488.912 Recettes en instance de centralisation à l'ACCT.
 - 488.913 Recettes en instance de centralisation. Opérations en provenance des TOM-CPE-CSE.

- 488.95 Opérations créditrices.
 - 488.951 Dépenses en instance de centralisation.
 - 488.952 [Dépenses en instance de centralisation à l'ACCT.](#)
 - 488.953 Dépenses en instance de centralisation. Opérations en provenance des TOM-CPE-CSE.
- 488.97 A.C.O.S.S. Recettes centralisées en instance de versement.
- 488.98 Opérations diverses.
 - 488.980 Régularisation d'opérations de dépenses.
 - 488.981 Régularisation d'opérations de recettes.

49 COMPTES DE REVERSEMENTS DE FONDS.

- 491 Reversements de fonds sur dépenses des ministères à annuler. Produits encaissés en gestion suivante.
 - 491.1 Reversements de fonds sur dépenses ordinaires des services civils.
 - 491.2 Reversements de fonds sur dépenses en capital des services civils.
 - 491.3 Reversements de fonds sur dépenses ordinaires des services militaires.
 - 491.4 Reversements de fonds sur dépenses en capital des services militaires.
- 495 Reversements de fonds sur dépenses des ministères à annuler.
 - 495.1 Reversements de fonds sur dépenses ordinaires des services civils.
 - 495.11 Cessions entre services administratifs locaux.
 - 495.111 Titres de l'année courante.
 - 495.115 Titres des années antérieures.
 - 495.15 Dépenses provisoires et trop-perçus.
 - 495.151 Titres de l'année courante.
 - 495.155 Titres des années antérieures.
 - 495.2 Reversements de fonds sur dépenses en capital des services civils.
 - 495.21 Cessions entre services administratifs locaux.
 - 495.211 Titres de l'année courante.
 - 495.215 Titres des années antérieures.
 - 495.25 Dépenses provisoires et trop-perçus.
 - 495.251 Titres de l'année courante.
 - 495.255 Titres des années antérieures.

- 495.3 Reversements de fonds sur dépenses ordinaires des services militaires.
 - 495.31 Cessions entre services administratifs locaux.
 - 495.311 Titres de l'année courante.
 - 495.315 Titres des années antérieures.
 - 495.35 Dépenses provisoires et trop-perçus.
 - 495.351 Titres de l'année courante.
 - 495.355 Titres des années antérieures.

- 495.4 Reversements de fonds sur dépenses en capital des services militaires.
 - 495.41 Cessions entre services administratifs locaux.
 - 495.411 Titres de l'année courante.
 - 495.415 Titres des années antérieures.
 - 495.45 Dépenses provisoires et trop-perçus.
 - 495.451 Titres de l'année courante.
 - 495.455 Titres des années antérieures.

- 495.5 Reversements de fonds. Crédits à rétablir sur place.
 - 495.51 Cessions entre services administratifs locaux.
 - 495.511 Titres de l'année courante.
 - 495.515 Titres des années antérieures.
 - 495.55 Dépenses provisoires et trop-perçus.
 - 495.551 Titres de l'année courante.
 - 495.555 Titres des années antérieures.

- 495.7 Reversements de fonds. Crédits à rétablir au niveau local en métropole.
 - 495.71 Cessions entre services administratifs locaux.
 - 495.711 Titres de l'année courante.
 - 495.715 Titres des années antérieures.
 - 495.75 Dépenses provisoires et trop-perçus.
 - 495.751 Titres de l'année courante.
 - 495.755 Titres des années antérieures.
 - 495.76 Dépenses de personnel.
 - 495.761 Titres de l'année courante.
 - 495.765 Titres des années antérieures. Recettes à imputer au Budget général.

- 495.9 Régularisation des droits constatés en matière de reversements de fonds.

CHAPITRE 5 : CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS

51 BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES.

511 Effets à recevoir et engagements cautionnés.

511.1 Traités et valeurs mobilisables.

511.11 Traités, obligations et effets divers en dépôt chez les comptables.

511.111 Traités et obligations des Douanes.

511.112 Traités et obligations des Impôts.

511.114 Traités et obligations des receveurs des administrations financières.

511.115 Traités et obligations centralisées à l'Agence comptable des Impôts de Paris.

511.118 Effets divers.

511.12 Traités, obligations et effets divers à transférer.

511.121 Traités, obligations et effets divers à transférer à la Recette générale des Finances de Paris.

511.122 Traités, obligations et effets divers à transférer à l'Agence comptable des Impôts de Paris.

511.13 Traités, obligations et effets divers en dépôt à la Banque de France.

511.131 Traités non échues.

511.132 Traités à l'encaissement.

511.2 Engagements souscrits par les débiteurs de droits et taxes perçus par les Douanes (crédit d'enlèvement).

511.3 Crédits attendus sur le compte courant du Trésor à la Banque de France.

511.31 Comptables centralisateurs.

511.35 Comptables non centralisateurs du Trésor accrédités auprès de la Banque de France.

511.36 Comptables des administrations financières accrédités auprès de la Banque de France.

511.4 Chèques en cours d'encaissement (habilités postaux).

511.41 Chèques en cours d'encaissement. Comptables centralisateurs accrédités auprès de la Banque de France.

511.42 Chèques en cours d'encaissement. Comptables centralisateurs non accrédités auprès de la Banque de France.

511.5 Crédits attendus sur le compte d'opérations du Trésor à l'IEDOM.

511.51 Comptables centralisateurs.

511.55 Comptables non centralisateurs.

511.56 Comptables des administrations financières.

511.6 Crédits attendus sur le compte d'opérations du Trésor à l'IEOM.

511.61 Comptables centralisateurs.

512 Banque de France.

512.0 [Compte courant du Trésor consolidé.](#)

512.1 Compte courant du Trésor à la Banque de France.

512.11 Comptables centralisateurs.

512.15 Comptables non centralisateurs du Trésor accrédités auprès de la Banque de France.

512.16 Comptables des administrations financières accrédités auprès de la Banque de France.

512.19 Opérations à régulariser par la Banque sur le compte courant du Trésor à la Banque de France.

512.191 Opérations débitrices.

512.195 Opérations créditrices.

512.2 Opérations à centraliser sur le compte courant du Trésor consolidé.

512.21 Opérations débitrices.

512.25 Opérations créditrices.

512.3 [Opérations à exécuter par l'ACCT issues des systèmes de règlement-livraison des titres de la SICOVAM. Opérations relatives aux appels de marge sur pensions livrées.](#)

512.9 Virements bancaires en cours d'exécution.

512.91 Comptables centralisateurs.

512.95 Comptables non centralisateurs.

512.96 Comptables des administrations financières.

513 Comptes courants postaux.

513.0 [Compte courant postal d'ajustement.](#)

513.1 Comptes courants postaux.

513.11 Comptes courants postaux des comptables directs du Trésor.

513.111 Comptes courants postaux des comptables centralisateurs du Trésor.

513.13 Comptes courants postaux des comptables spéciaux du Trésor.

513.2 Comptes courants postaux. Approvisionnement. Dégagement.

513.21 Avis de débits attendus.

513.22 Avis de crédits attendus.

513.23 Approvisionnement - Dégagement.

513.24 CCP A/D - Opérations en discordance.

513.3 Paierie générale du Trésor (Collectes).

- 514 Disponibilités en monnaies émises par les instituts et les banques d'émission dans les DOM et TOM.
 - 514.1 Compte courant du Trésor dans les instituts et banques d'émission.
 - 514.11 Compte courant du Trésor dans les instituts et banques d'émission des comptables autres que les comptables non centralisateurs du Trésor.
 - 514.15 Compte courant du Trésor dans les instituts et banques d'émission des comptables non centralisateurs du Trésor.
 - 514.2 Numéraire.
 - 514.21 Numéraire des comptables autres que les comptables non centralisateurs du Trésor.
 - 514.25 Numéraire des comptables non centralisateurs du Trésor.
 - 514.26 Numéraire des receveurs territoriaux des administrations financières dans les TOM.
 - 514.3 Compte courant au service des Postes dans les TOM.
 - 514.31 Compte courant au service des Postes dans les TOM des comptables autres que les comptables non centralisateurs du Trésor.
 - 514.35 Compte courant au service des Postes dans les TOM des comptables non centralisateurs du Trésor.
 - 514.36 Compte courant au service des Postes dans les TOM des receveurs territoriaux des administrations financières.
 - 514.5 Compte courant du Trésor à l'IEDOM.
 - 514.50 [Compte courant du Trésor consolidé à l'IEDOM.](#)
 - 514.51 Compte d'opérations du Trésor à l'IEDOM. Comptables centralisateurs.
 - 514.55 Compte d'opérations du Trésor à l'IEDOM. Comptables non centralisateurs.
 - 514.56 Compte d'opérations du Trésor à l'IEDOM. Comptables des administrations financières.
 - 514.57 Opérations à centraliser sur le compte courant du Trésor consolidé à l'IEDOM.
 - 514.571 Opérations débitrices.
 - 514.575 Opérations créditrices.
 - 514.9 Virements bancaires en cours d'exécution.
 - 514.91 Comptables centralisateurs.
 - 514.95 Comptables non centralisateurs.

- 515 Disponibilités en monnaie des États de la zone franc.
 - 515.1 Compte courant du Trésor dans les instituts et banques d'émission.
 - 515.2 Numéraire.
 - 515.3 Compte courant au service des Postes.
 - 515.9 Virements bancaires en cours d'exécution.
 - 516 Banques à l'étranger.
 - 516.1 Disponibilités des comptables principaux aux comptes postaux et bancaires.
 - 516.11 Compte postal.
 - 516.12 Compte bancaire.
 - 516.2 Disponibilités des comptables secondaires et de certains régisseurs auprès des postes diplomatiques ou consulaires aux comptes postaux et bancaires.
 - 516.3 Règlements en devises en attente.
 - 516.4 Mouvements de fonds avec les régies diplomatiques et consulaires.
 - 516.9 Chèques ou lettre de virement émis au profit de tiers sur des banques à l'étranger.
 - 518 Autres banques.
 - 518.1 Fonds en banque.
 - 518.5 Chèques ou lettres de virement tirés sur des banques étrangères.
 - 519 Concours de la Banque de France.
 - 519.15 Concours rémunérés.
- 53 CAISSE.
- 531 Numéraire.
 - 531.11 Numéraire des comptables centralisateurs du Trésor.
 - 531.15 Numéraire des comptables non centralisateurs du Trésor.
 - 531.16 Numéraire des comptables des administrations financières.
 - 532 Numéraire chez les payeurs aux armées.
 - 533 Monnaies étrangères.
 - 533.1 Fonds chez les comptables principaux à l'étranger.
 - 533.5 Fonds chez les comptables secondaires et certains régisseurs auprès des postes diplomatiques ou consulaires.

58 MOUVEMENTS ENTRE COMPTES FINANCIERS.

581 Approvisionnement et dégagement de la caisse des comptables du Trésor auprès de l'Institut d'Émission.

581.1 Approvisionnement de la caisse des comptables du Trésor auprès de l'Institut d'Émission.

581.2 Dégagement de la caisse des comptables du Trésor auprès de l'Institut d'Émission.

CHAPITRE 6 : CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES¹

60 ACHATS

- 601 Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis.
- 606 Fournitures non stockables.
- 607 Biens et services militaires.
- 608 Achats non ventilés

61 PRESTATIONS EXTERNES.

- 611 Sous-traitance (services)
- 612 Locations et redevances de crédit-bail.
 - 612.1 Locations.
 - 612.2 Redevances de crédit-bail.
 - 612.8 Locations et redevances de crédit-bail non ventilées.
- 613 Entretien et réparations.
- 614 Contrats d'études (sauf études liées à la réalisation d'une immobilisation).
- 615 Documentation. Publicité. Publications. Relations publiques.
- 616 Transports et déplacements.
- 617 Frais de correspondance et télécommunications.
- 618 Autres prestations externes.
 - 618.1 Services bancaires et assimilés.
 - 618.2 Stages de formation.
 - 618.3 Frais de justice et de procédure.
 - 618.4 Nettoyage et gardiennage.
 - 618.5 Frais de péage (véhicules administratifs).
 - 618.6 Frais d'assurances.
 - 618.7 Prestataires de services de voyages.
 - 618.8 Autres prestations externes.

¹ La nomenclature détaillée de la classe 6 figure en ANNEXE N° 2 « Nomenclature des comptes ACCORD ».

62 SUBVENTIONS.

- 621 Subventions aux budgets annexes.
- 622 Subventions aux comptes spéciaux du Trésor.
- 623 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux.
 - 623.1 Subventions aux régions.
 - 623.2 Subventions aux départements.
 - 623.3 Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines , de communes et d'agglomérations...).
 - 623.4 Paris : Ville et département.
 - 623.5 Subventions aux collectivités territoriales des territoires d'outre-mer et autres territoires à statut spécial.
 - 623.6 Subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et écoles privées sous contrat.
 - 623.7 Subventions aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce).
 - 623.8 Subventions aux autres organismes publics locaux (musées régionaux...).
- 624 Subventions aux autres administrations publiques.
 - 624.1 Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifique et techniques).
 - 624.2 Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations).
 - 624.3 Subventions aux organismes de sécurité sociale.
 - 624.4 Subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière.
 - 624.5 Subventions aux établissements médico-sociaux.
- 625 Subventions aux sociétés non financières et entreprises individuelles.
 - 625.1 Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux.
 - 625.2 Subventions aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM).
 - 625.3 Subventions aux entreprises privées agricoles.
 - 625.4 Subventions aux entreprises privées non agricoles.

- 626 Subventions aux institutions financières.
 - 626.1 Subventions aux institutions monétaires et de crédit (y compris IEDOM).
 - 626.2 Subventions aux entreprises d'assurance et de capitalisation.
- 627 Subventions aux institutions étrangères et internationales.
- 628 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages.
 - 628.1 Subventions aux ménages.
 - 628.11 Primes d'épargne aux ménages.
 - 628.12 Bonifications d'intérêt aux ménages.
 - 628.13 Subventions d'investissement aux ménages.
 - 628.18 Autres subventions aux ménages.
 - 628.2 Subventions aux associations.
 - 628.3 Subventions aux crèches, maisons de vacances et cantines administratives.

63 ASSISTANCE ET OPÉRATIONS DIVERSES DE RÉPARTITION.

- 631 Pensions et allocations aux anciens combattants, victimes de guerre et victimes civiles.
- 632 Aides au bénéfice des travailleurs.
 - 632.1 Aides allouées par l'État.
 - 632.2 Aides allouées par les organismes habilités.
 - 632.21 UNEDIC.
 - 632.22 CNASEA.
 - 632.23 ANPE.
 - 632.24 AFPA.
 - 632.28 Autres organismes.
- 633 Aide sociale.
- 634 Bourses.
- 635 Allocations aux réfugiés et rapatriés.
- 636 Dégrèvements, remboursements et admissions en non valeur.
 - 636.1 Dégrèvements et remboursements.
 - 636.2 Admissions en non valeur.

- 637 Aides et secours exceptionnels.
- 638 Opérations diverses.
 - 638.1 Versements et prestations au titre de la coopération internationale.
 - 638.2 Dommages de guerre.
 - 638.3 Dommages, intérêts et indemnités.
 - 638.4 Rentes versées à des tiers.
 - 638.8 Versements divers.

64 CHARGES DE PERSONNEL.

- 641 Rémunérations principales.
- 642 Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives).
- 643 Primes et indemnités versées aux personnels militaires.
- 644 Autres charges connexes au traitement.
 - 644.1 Indemnités résidentielles.
 - 644.2 Primes de transport.
 - 644.3 Supplément familial.
 - 644.4 Indemnités représentatives de frais.
 - 644.8 Autres charges connexes au traitement.
- 645 Pensions.
 - 645.1 Pensions civiles (hors la Poste et France Télécom).
 - 645.2 Pensions France Télécom.
 - 645.3 Pensions La Poste.
 - 645.4 Pensions P.T.T (fonctionnaires radiés des cadres avant le 1^{er} janvier 1992 et leurs ayants-cause).
 - 645.5 Pensions d'Alsace-Lorraine.
 - 645.6 Pensions garanties.
 - 645.7 Pensions militaires de retraite.
 - 645.8 Pensions diverses.

- 646 Charges de sécurité sociale.
- 647 Prestations sociales obligatoires.
- 648 Prestations sociales facultatives.

65 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS DIVERS.

- 651 Impôts, taxes et versements assimilés.
 - 651.1 Taxes et impôts directs.
 - 651.2 Taxes, impôts indirects et versements assimilés.
 - 651.8 Impôts, taxes et versements assimilés non ventilés.
- 652 Dotations des pouvoirs publics.
- 657 Remboursement des rémunérations par les comptes spéciaux du Trésor au budget général.
- 658 Charges diverses.

66 CHARGES FINANCIÈRES.

- 661 Intérêts des emprunts intérieurs à long terme émis sur le marché financier.
- 662 Intérêts des engagements divers à long terme.
- 663 Intérêts de la dette extérieure à long terme.
- 664 Intérêts des bons du Trésor à court et moyen terme.
 - 664.1 Bons du Trésor sur formules.
 - 664.2 Bons du Trésor en compte courant.
 - 664.21 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN).
 - 664.22 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF).
- 665 Intérêts des dépôts de correspondants et instituts d'émission de la zone franc.
- 666 [Pertes sur créances liées à des participations.](#)

- 667 Pertes sur emprunts et engagements.
 - 667.1 Annuités non supportées par le budget général ou un compte spécial du Trésor.
 - 667.3 Pertes sur remboursements anticipés de titres.
 - 667.33 Pertes sur titres repris en paiement d'impôts.
 - 667.6 Pertes sur rachat de dette négociable.
 - 667.61 Obligations assimilables du Trésor (OAT).
 - 667.62 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN).
 - 667.8 Pertes diverses sur emprunts et engagements.
 - 667.88 Pertes diverses.
- 668 Charges financières diverses.
 - 668.1 Frais d'émission des emprunts et bons.
 - 668.2 Apurement des opérations du Fonds de stabilisation des changes.
 - 668.3 Charges résultant de l'indexation du capital des OATi.
 - 668.8 Autres charges financières.

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES.

- 671 Créances admises en surséance, en non-valeur ou faisant l'objet de remises gracieuses.
 - 671.1 Créances admises en surséance.
 - 671.2 Créances admises en non-valeur (FDES).
 - 671.3 Remises gracieuses (FDES).
- 672 Annulations de produits constatés au cours d'années antérieures.
- 673 Versements résultant de la mise en jeu de garanties.
- 675 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.
 - 675.2 Immobilisations corporelles.
 - 675.3 Immobilisations financières.
- 678 Autres charges exceptionnelles.

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS.

681 Dotations aux amortissements. Charges d'exploitation.

681.1 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

681.2 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir.

686 Dotations aux amortissements. Charges financières.

686.2 Dotations aux amortissements des suppléments résultant des indexations.

686.6 Dotations aux amortissements des décotes.

687 Dotations aux amortissements. Charges exceptionnelles.

688 Dotations aux provisions.

688.4 Dotations aux provisions pour dégrèvements et non-valeurs sur créances fiscales.

CHAPITRE 7 : CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS

70 PRODUITS FISCAUX.

- 701 Produits de l'impôt sur le revenu.
- 702 Produits des autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.
- 703 Produits de l'impôt sur les sociétés.
- 704 Produits des autres impôts directs et taxes assimilées.
- 705 Produits de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.
- 706 Produits de la taxe sur la valeur ajoutée.
- 707 Produits de l'enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes.
- 708 Autres produits de nature fiscale.

71 PRODUITS DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

- 711 Produits des services industriels de l'État.
- 712 Produits des services commerciaux.
- 713 Produits de divers établissements.
- 718 Autres produits.

74 PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS REÇUES.

- 741 Produits des ressources affectées.
 - 741.1 Produits des fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.
 - 741.2 Produits des fonds de concours de coopération internationale.
 - 741.8 Autres ressources affectées.
- 742 Recettes au titre des pensions et retraites.
- 743 Versements d'États étrangers et organismes internationaux.

744 Recettes de divers services et établissements publics.

748 Autres participations et contributions.

748.1 Participations, contingents et remboursements des collectivités locales et organismes publics.

748.2 Autres versements des collectivités locales.

748.8 Divers.

75 AMENDES. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

751 Produits des amendes et condamnations pécuniaires.

752 Produits de l'exploitation domaniale.

752.1 Produits et revenus du Domaine.

752.2 Produits de la liquidation des biens du Domaine de l'État.

752.8 Recettes diverses.

758 Produits divers.

76 PRODUITS FINANCIERS.

761 Produits et revenus des titres ou valeurs appartenant à l'État, du chef de ses participations financières.

762 Intérêts des prêts.

763 Intérêts des dotations en capital accordées par l'État aux entreprises nationales.

764 Part de l'État dans les bénéfices des entreprises publiques.

765 Versements des budgets annexes au budget général.

766 Recettes d'annuités diverses.

- 767 Profits sur emprunts et engagements.
 - 767.3 Profits sur remboursements anticipés de titres.
 - 767.32 Bénéfices sur titres escomptés par le Trésor.
 - 767.33 Profits sur titres repris en paiement d'impôts.
 - 767.4 Bénéfices de change.
 - 767.42 Bénéfices de change sur BTAN.
 - 767.48 Bénéfices de change sur opérations diverses.
 - 767.5 Profits sur opérations réalisées par la Caisse de la dette publique (CDP).
 - 767.51 Opérations sur emprunts.
 - 767.511 Contrepartie des titres annulés par suite de rachat.
 - 767.512 Participation à l'amortissement de titres à échéance.
 - 767.52 Opérations sur BTAN.
 - 767.521 Contrepartie des BTAN annulés par suite de rachat.
 - 767.522 Participation au remboursement de BTAN à échéance.
 - 767.53 Opérations sur BTF.
 - 767.531 Contrepartie des BTF annulés par suite de rachat.
 - 767.532 Participation au remboursement de BTF à échéance.
 - 767.6 Profits sur rachat de dette négociable.
 - 767.61 Obligations assimilables du Trésor (OAT).
 - 767.62 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN).
 - 767.8 Profits divers (sur emprunts et engagements).
 - 767.88 Profits divers.
- 768 Redevances et produits financiers divers.
 - 768.8 Divers.

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS.

775 Produits des cessions d'éléments d'actifs.

775.1 Immobilisations incorporelles.

775.2 Immobilisations corporelles.

775.3 Immobilisations financières.

778 Autres produits exceptionnels.

78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, ÉTALEMENT DE PRODUITS ET TRANSFERTS DE CHARGES.

781 Transferts de charges.

786 Quote-part des primes sur OAT et BTAN.

788 Reprise sur provisions.

788.4 Reprise sur provisions pour dégrèvements et non-valeurs sur créances fiscales.

79 PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT.

791 Prélèvements au profit des collectivités locales.

792 Prélèvements au profit des communautés européennes.

CHAPITRE 8 : CLASSE 8 - COMPTES SPÉCIAUX

80 DETTE GARANTIE OU GÉRÉE PAR L'ÉTAT.

801 Emprunts garantis par l'État. Emprunts intérieurs.

801.0 Emprunts des budgets annexes.

801.1 Emprunts des établissements publics, offices ou services autonomes de l'État.

801.101 Caisse nationale de crédit agricole.

801.109 Agence française de développement.

801.112 Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré.

801.113 Natexis Banque.

801.2 Emprunts des départements, communes et établissements publics locaux.

801.3 Emprunts des territoires, établissements et collectivités publics d'outre-mer.

801.301 Emprunts du Maroc.

801.329 Collectivité territoriale de Mayotte.

801.4 Emprunts des services nationalisés.

801.401 Électricité de France.

801.5 Emprunts de la SNCF et des compagnies de chemin de fer de la métropole.

801.500 SNCF.

801.6 Emprunts de compagnies ou sociétés de chemin de fer d'outre-mer.

801.603 Chemins de fer franco-éthiopiens de Djibouti à Addis-Abeba.

801.7 Emprunts de sociétés d'économie mixte ou de services concédés.

801.704 Compagnie nationale du Rhône.

801.710 Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne.

801.712 Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc.

801.714 Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale.

801.752 Office d'équipement hydraulique de la Corse.

801.754 SEMIMAGES 2004.

801.8 Emprunts de sociétés, services ou organismes divers.

801.8001 Finansder.

801.8003 Avances exceptionnelles de trésorerie aux petites et moyennes entreprises victimes de la marée noire.

801.8004 Prêts de consolidation aux rapatriés accordés par le CEPME.

801.8012 Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises (CEPME).

801.8016 Ouverture de crédits ou de prêts à la construction et à l'amélioration de l'habitat.

801.8040 Société alsacienne de développement et d'expansion (Sade).

801.8042 Société de développement régional du Nord et du Pas-de-Calais.

801.8043 Société de développement régional du Centre-Est (Centrest).

- 801.8044 Société de développement régional du Sud-Est.
- 801.8045 Société de développement régional de l'Ouest (Sodero).
- 801.8047 Société de développement régional du Sud-Ouest (Tofinso).
- 801.8049 Société de développement régional du Sud-Ouest (Expanso).
- 801.8050 Société de développement régional de Normandie.
- 801.8055 Société de développement régional "Champagne-Ardenne".
- 801.8056 Société de développement régional du Languedoc-Roussillon (Sodler).
- 801.8057 Société de développement régional de la Picardie (SDR Picardie).
- 801.8060 Société de développement régional de Bretagne.
- 801.8066 Société de développement et d'expansion du Pacifique (Sodep).
- 801.8071 Caisse centrale de crédit coopératif.
- 801.8074 Association nationale pour le financement de l'équipement scolaire privé.
- 801.8092 Société de développement économique de la Réunion (Sodere).
- 801.8093 Société de développement régional Antilles-Guyane (Soderag).
- 801.8102 Association nationale des écoles françaises de l'étranger.
- 801.8109 Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC).
- 801.8114 Caisse de développement de la Corse.
- 801.8124 Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies.
- 801.8125 Société BATICREDIT FINANCE et COMPAGNIE.
- 801.8375 Prêts participatifs octroyés par la Caisse française de développement industriel.
- 801.8376 Prêts participatifs contractés auprès du Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises.
- 801.8379 Prêts participatifs contractés auprès de la Société de développement régional du Nord et du Pas-de-Calais.
- 801.8383 Prêts participatifs contractés auprès de la Société lorraine de développement et d'expansion (Lordex).
- 801.8385 Prêts participatifs contractés auprès de la Société de développement régional de Normandie.
- 801.8386 Prêts participatifs contractés auprès de la Société de développement économique du Centre et Centre-Ouest (Sodecco).
- 801.8388 Prêts participatifs contractés auprès de la Société de développement économique de Picardie.
- 801.8389 Prêts participatifs contractés auprès de la Société de développement régional Champagne-Ardenne (Champex).

- 801.8393 Prêts participatifs octroyés par la Caisse de modernisation industrielle.
 - 801.8394 Prêts participatifs octroyés par la Caisse centrale de crédit coopératif.
 - 801.8395 Prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Prêts au développement économique.
- 801.9 Emprunts de gouvernements, services ou organismes étrangers.
- 801.909 République populaire du Congo.
 - 801.922 République du Gabon.
 - 801.923 République de Côte-d'Ivoire.
 - 801.924 République du Cameroun.
 - 801.926 République de Guinée.
 - 801.927 République de Mauritanie.
- 802 Emprunts garantis par l'État. Emprunts extérieurs.
- 802.1 Emprunts des établissements publics, offices ou services autonomes de l'État.
- 802.100 Caisse nationale des autoroutes.
 - 802.107 Agence française de développement.
- 802.2 Emprunts des départements, communes et établissements publics locaux.
- 802.4 Emprunts des services nationalisés.
- 802.400 EDF.
 - 802.403 Gaz de France.
- 802.5 Emprunts de la SNCF et des compagnies de chemin de fer de la métropole.
- 802.500 SNCF.
- 802.6 Emprunts de compagnies ou de sociétés des chemins de fer d'outre-mer.
- 802.7 Emprunts de sociétés d'économie mixte ou de services concédés.
- 802.708 Compagnie nationale du Rhône.
 - 802.717 Autoroutes du Sud de la France (emprunts gérés pour le compte de l'ACOBA).
 - 802.721 Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (SERS).
- 802.8 Emprunts de sociétés, services ou organismes divers.
- 802.801 Compagnie de financement foncier.
 - 802.835 Association nationale des écoles françaises à l'étranger.
- 802.9 Emprunts de gouvernements, services ou organismes étrangers.

- 803 Emprunts gérés et garantis par l'État. Emprunts intérieurs.
 - 803.0 Emprunts de l'ex-budget annexe des P et T.
 - 803.00 Emprunts de l'ex-budget annexe des P et T transférés au bilan de la Poste.
 - 803.0059 10,50% novembre 2000 à 10 ans.
 - 803.02 Budget annexe des Postes et Télécommunications. Bons d'épargne.
 - 803.20 Bons non émis au pair.
 - 803.21 Bons émis au pair.
- 804 Emprunts gérés par l'État. Emprunts extérieurs.
 - 804.1 Emprunts des établissements publics, offices et services autonomes de l'état.
- 809 Contrepartie de la dette garantie ou gérée par l'État.

81 CRÉANCES ÉVENTUELLES A APURER.

811 Créances résultant de versements budgétaires.

- 811.02 Créances sur les gouvernements, services ou ressortissants étrangers.
- 811.04 Créances sur divers organismes et collectivités pour construction d'immeubles nécessaires au relogement des occupants des immeubles expropriés (décret n° 53-984 du 30 septembre 1953).
- 811.05 Créances sur les organismes et sociétés de construction-logement des fonctionnaires (décret n° 54-1119 du 10 novembre 1954).
- 811.06 Créances sur collectivités, établissements publics ou sociétés d'économie mixte (avances pour construction d'autoroutes, loi n° 55-435 du 19 avril 1955).
- 811.07 Créances diverses résultant de versements budgétaires.
- 811.10 Créances résultant de l'accueil et de la réinstallation des Français rapatriés (décret n° 62-261 du 10 mars 1962).
- 811.13 Créances résultant de subventions remboursables en cas de succès.
- 811.14 Créances sur le crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises. Fonds de garantie des crédits accordés pour le financement des dépenses de lancement industriel et commercial.

812 Créances résultant de prêts du Trésor.

- 812.01 Créances sur gouvernements étrangers.
- 812.03 [Créances sur budgets annexes.](#)
- 812.04 [Créances sur la Caisse nationale de crédit agricole.](#)
- 812.07 [Créances sur l'Agence française de développement.](#)

813 Créances résultant de prêts imputés sur des comptes spéciaux du Trésor.

- 813.02 Créances sur les acquéreurs d'immeubles d'habitation de caractère définitif construits directement par l'État ou par des groupements de reconstruction (ordonnance du 8 septembre 1945).
- 813.03 Créances sur groupements de reconstruction. Reconstruction d'immeubles d'habitation à caractère définitif (ordonnance du 8 septembre 1945).
- 813.05 Créances sur des sociétés bénéficiaires de l'aide accordée par le Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés.
- 813.06 Créances sur la Société des transports pétroliers par pipe-line.
- 813.08 Créances diverses résultant de versements sur comptes spéciaux du Trésor.

- 814 Créances résultant d'avances ou d'avances consolidées par transformation en prêts admises en surséance.
 - 814.01 Créances sur gouvernements ou services étrangers.
 - 814.02 Créances sur établissements publics nationaux et services autonomes de l'État.
 - 814.03 Créances sur collectivités et établissements publics locaux.
 - 814.04 Créances sur territoires et services d'outre-mer.
 - 814.05 Créances sur la SNCF.
 - 814.06 Créances sur services concédés ou nationalisés ou des sociétés d'économie mixte.
 - 814.07 Créances sur entreprises industrielles ou commerciales.
 - 814.08 Créances sur divers organismes, services ou particuliers.
 - 814.09 Créances sur divers organismes à caractère social.

- 815 Créances résultant d'avances imputées sur des comptes spéciaux du Trésor.
 - 815.01 Créances sur les entreprises industrielles et commerciales bénéficiaires d'avances pour le lancement de certains matériels aéronautiques ou d'armement complexes.

- 816 Créances résultant de garanties du Trésor.
 - 816.01 Créances sur divers bénéficiaires résultant de la garantie de prêts pour travaux d'économie d'énergie (convention du 11 mars 1981).
 - 816.04 Créances sur diverses collectivités pour garantie d'emprunts contractés par les anciens territoires d'outre-mer érigés en départements.
 - 816.07 Créances sur les sociétés de développement régional résultant de garantie de dividende (décret n° 55-876 du 30 juin 1955).
 - 816.09 Créances sur divers fonctionnaires et assimilés résultant de garantie de prêts complémentaires pour la construction (convention du 9 février 1954).
 - 816.10 Créances sur établissements et entreprises contribuant à la réalisation du plan de développement économique et social pour garantie d'emprunts (art. 47 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953).

- 818 Créances diverses.

- 819 Contrepartie des créances éventuelles à apurer.

82 CAUTIONS ET GARANTIES REÇUES.

821 Garanties reçues de la Poste pour la détention de bons du Trésor sur formules.

821.01 Bons du Trésor déposés en compte courant à la Banque de France.

821.02 Valeurs d'Etat ou garanties par l'État déposées à la Caisse des dépôts et consignations.

829 Contrepartie des cautions et garanties reçues.

83 ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.

831 Opérations effectuées de gré à gré sur instruments de taux d'intérêts. Opérations fermes de couverture.

839 Contrepartie des engagements sur instruments financiers à terme.

88 DIVERS COMPTES SPÉCIAUX.

881 Bons du Trésor en comptes de dépôts.

881.05 Bons à intérêt progressif émis au pair.

884 Créances particulières suivies à des comptes de bilan.

884.1 Créances à terme inférieur ou égal à 5 ans.

884.2 Créances à terme supérieur à 5 ans.

885 Dettes extérieures en devises.

885.1 Emprunt République française 1982 de 4 milliards de dollars.

888 Divers.

888.1 Engagement du Fonds de soutien des rentes et valeurs du Trésor à moyen et long terme.

889 Contrepartie des divers comptes spéciaux.

CHAPITRE 9 : CLASSE 9 - COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE ANALYTIQUE

90 EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES.

900 Budget général. Dépenses.

900.0 Dépenses payables sans ordonnancement.

900.00 Dépenses ordinaires des services civils.

900.1 Dépenses payables après ordonnancement.

900.10 Dépenses ordinaires des services civils.

900.11 Dépenses ordinaires des services militaires.

900.12 Dépenses en capital des services civils. Investissements exécutés par l'État et subventions et participations.

900.13 Dépenses en capital des services militaires.

901 Budget général. Recettes.

901.11 Impôt sur le revenu.

901.110 Année courante.

901.111 Années antérieures.

901.12 Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.

901.120 Année courante.

901.121 Années antérieures.

901.13 Impôt sur les sociétés.

901.130 Année courante.

901.131 Années antérieures.

901.14 Autres impôts directs et taxes assimilées.

901.140 Année courante.

901.141 Années antérieures.

901.15 Taxe intérieure sur les produits pétroliers.

901.150 Année courante.

901.151 Années antérieures.

901.16 Taxe sur la valeur ajoutée.

901.160 Année courante.

901.161 Années antérieures.

901.17 Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes.

901.170 Année courante.

901.171 Années antérieures.

901.51 Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier.

901.510 Année courante.

901.511 Années antérieures.

- 901.52 Produits et revenus du domaine de l'État.
 - 901.520 Année courante.
 - 901.521 Années antérieures.
- 901.53 Taxes, redevances et recettes assimilées.
 - 901.530 Année courante.
 - 901.531 Années antérieures.
- 901.54 Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital.
 - 901.540 Année courante.
 - 901.541 Années antérieures.
- 901.55 Retenues et cotisations sociales au profit de l'État.
 - 901.550 Année courante.
 - 901.551 Années antérieures.
- 901.56 Recettes provenant de l'extérieur.
 - 901.560 Année courante.
 - 901.561 Années antérieures.
- 901.57 Opérations entre administrations et services publics.
 - 901.570 Année courante.
 - 901.571 Années antérieures.
- 901.59 Divers.
 - 901.590 Année courante.
 - 901.591 Années antérieures.
- 901.60 Fonds de concours ordinaires et spéciaux. Fonds de concours centraux.
 - 901.600 Année courante.
 - 901.601 Années antérieures.
- 901.62 Fonds de concours. Coopération internationale. Fonds de concours centraux.
 - 901.620 Année courante.
 - 901.621 Années antérieures.
- 901.63 Fonds de concours. Coopération internationale. Fonds de concours locaux.
 - 901.630 Année courante.
 - 901.631 Années antérieures.
- 901.90 Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales.
 - 901.900 Prélèvement au titre de la dotation globale de fonctionnement.
 - 901.901 Prélèvement du produit des amendes forfaitaires de police de la circulation.
 - 901.902 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs.
 - 901.903 Prélèvement au profit du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle.
 - 901.904 Prélèvement au profit du Fonds de compensation pour la TVA.
 - 901.905 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle.
 - 901.906 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale.
 - 901.907 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation élu local.
 - 901.908 Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse.
 - 901.909 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle.

- 901.91 Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des Communautés européennes.
- 901.910 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la contribution financière TVA.
- 901.911 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la contribution financière PNB.
- 901.912 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre des ressources douanières.
- 901.913 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la production du sucre.
- 901.914 Autres prélèvements.

902 Comptes d'affectation spéciale.

- 902.00 Fonds national de l'eau.
 - 902.001 Autres dépenses.
 - 902.002 Remboursements de prêts. Année courante.
 - 902.003 Remboursements de prêts. Années antérieures.
 - 902.004 Autres recettes. Année courante.
 - 902.005 Autres recettes. Années antérieures.
- 902.10 Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie audiovisuelle.
 - 902.101 Autres dépenses payables sans ordonnancement.
 - 902.102 Autres dépenses payables après ordonnancement.
 - 902.103 Recettes. Année courante.
 - 902.104 Recettes. Années antérieures.
- 902.15 Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision.
 - 902.150 Dépenses.
 - 902.151 Recettes. Année courante.
 - 902.152 Recettes. Années antérieures.
- 902.17 Fonds national pour le développement du sport.
 - 902.170 Avances.
 - 902.171 Autres dépenses.
 - 902.172 Recettes. Année courante.
 - 902.173 Recettes. Années antérieures.
- 902.19 Fonds national des courses et de l'élevage.
 - 902.190 Dépenses.
 - 902.191 Recettes. Année courante.
 - 902.192 Recettes. Années antérieures.

- 902.20 Fonds national pour le développement de la vie associative.
 - 902.200 Dépenses.
 - 902.201 Recettes. Année courante.
 - 902.202 Recettes. Années antérieures.

- 902.24 [Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés.](#)
 - 902.240 [Dépenses.](#)
 - 902.241 [Recettes. Année courante.](#)
 - 902.242 [Recettes. Années antérieures.](#)

- 902.25 Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien.
 - 902.250 Dépenses.
 - 902.251 Recettes. Année courante.
 - 902.252 Recettes. Années antérieures.

- 902.31 Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie.
 - 902.310 Dépenses.
 - 902.311 Recettes. Année courante.
 - 902.312 Recettes. Années antérieures.

- 902.32 Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, et à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale, et de soutien à l'expression radiophonique locale.
 - 902.320 Autres dépenses.
 - 902.321 Recettes. Année courante.
 - 902.322 Recettes. Années antérieures.
 - 902.323 Avances.

- 902.33 [Fonds de provisionnement des charges de retraite.](#)
 - 902.330 [Dépenses.](#)
 - 902.331 [Recettes. Année courante.](#)
 - 902.332 [Recettes. Années antérieures.](#)

903 Comptes de prêts et avances.

- 903.05 Prêts du FDES.
 - 903.050 Dépenses.
 - 903.051 Recettes. Année courante.
 - 903.0510 Prêts participatifs. Recettes année courante. Créances normales.
 - 903.0511 Prêts participatifs. Recettes année courante. Créances contentieuses.
 - 903.0512 Prêts ordinaires. Recettes année courante. Créances normales.
 - 903.0513 Prêts ordinaires. Recettes année courante. Créances contentieuses.
 - 903.052 Recettes. Années antérieures.
 - 903.0520 Prêts participatifs. Recettes années antérieures. Créances normales.
 - 903.0521 Prêts participatifs. Recettes années antérieures. Créances contentieuses.
 - 903.0522 Prêts ordinaires. Recettes années antérieures. Créances normales.
 - 903.0523 Prêts ordinaires. Recettes années antérieures. Créances contentieuses.
- 903.07 Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social.
 - 903.070 Dépenses.
 - 903.071 Recettes. Année courante.
 - 903.072 Recettes. Années antérieures.
- 903.15 Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts du Trésor.
 - 903.150 Dépenses.
 - 903.151 Recettes. Année courante.
 - 903.152 Recettes. Années antérieures.
- 903.17 Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France.
 - 903.170 Prêts.
 - 903.171 Remboursements de prêts. Année courante.
 - 903.172 Remboursements de prêts. Années antérieures.
- 903.52 Avances aux départements sur le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur.
 - 903.520 Année courante.

- 903.53 Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et États d'outre-mer.
 - 903.530 Avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L.2336-1 du code général des collectivités territoriales.
 - 903.531 Avances de l'article 14 de la loi du 23 décembre 1946 et de l'article L.2336-2 du code général des collectivités territoriales.
 - 903.532 Avances de l'article 34 de la loi du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires).
 - 903.533 Avances au territoire de la Nouvelle-Calédonie (Fiscalité Nickel).
- 903.54 Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes.
 - 903.540 Année courante.
 - 903.541 Années antérieures.
- 903.58 Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics.
 - 903.580 [Avances aux budgets annexes.](#)
 - 903.581 Avances aux autres établissements publics nationaux et services autonomes de l'État.
 - 903.582 [Avances à l'agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole au titre des besoins temporaires de préfinancement des dépenses communautaires.](#)
 - 903.583 [Avances à des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte.](#)
 - 903.585 Avances à divers organismes de caractère social.
- 903.59 Avances à des particuliers et associations.
 - 903.592 Fonctionnaires. Acquisition de moyens de transport.
 - 903.595 Agents de l'État. Amélioration de l'habitat.
 - 903.596 Associations participant à des tâches d'intérêt général.
 - 903.597 Agents de l'État à l'étranger. Location d'un logement.

904 Comptes de commerce.

- 904.01 Subsistances militaires.
 - 904.010 Dépenses.
 - 904.011 Recettes. Année courante.
 - 904.012 Recettes. Années antérieures.
- 904.03 Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État.
 - 904.030 Dépenses.
 - 904.031 Recettes. Année courante.
 - 904.032 Recettes. Années antérieures.
 - 904.033 Provisions sur commandes en cours versées par le budget général et les comptes spéciaux du Trésor.
 - 904.034 Provisions sur commandes en cours versées par les budgets annexes de l'État.
 - 904.035 Provisions sur commandes en cours versées par les tiers.

- 904.05 Constructions navales de la marine militaire.
 - 904.050 Dépenses.
 - 904.051 Recettes. Année courante.
 - 904.052 Recettes. Années antérieures.
 - 904.053 Provisions sur commandes en cours versées par le budget général et les comptes spéciaux du Trésor.
 - 904.054 Provisions sur commandes en cours versées par les budgets annexes de l'État.
 - 904.055 Provisions sur commandes en cours versées par les tiers.
- 904.06 Opérations commerciales des Domaines.
 - 904.060 Dépenses.
 - 904.061 Recettes. Année courante.
 - 904.062 Recettes. Années antérieures.
- 904.11 Régie industrielle des établissements pénitentiaires.
 - 904.110 Dépenses.
 - 904.111 Recettes. Année courante.
 - 904.112 Recettes. Années antérieures.
 - 904.113 Provisions sur commandes en cours versées par le budget général et les comptes spéciaux du Trésor.
 - 904.114 Provisions sur commandes en cours versées par les budgets annexes de l'État.
 - 904.115 Provisions sur commandes en cours versées par les tiers.
- 904.14 Liquidation d'établissements publics de l'État et d'organismes para-administratifs ou professionnels et liquidations diverses.
 - 904.140 Dépenses.
 - 904.141 Recettes. Année courante.
 - 904.142 Recettes. Années antérieures.
- 904.15 Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes.
 - 904.150 Dépenses
 - 904.151 Recettes. Année courante.
 - 904.152 Recettes. Années antérieures.
- 904.19 Opérations à caractère industriel et commercial de la documentation française.
 - 904.190 Dépenses.
 - 904.191 Recettes. Année courante.
 - 904.192 Recettes. Années antérieures.
 - 904.193 Provisions sur commandes en cours versées par le budget général et les comptes spéciaux du Trésor.
 - 904.194 Provisions sur commandes en cours versées par les budgets annexes de l'État.
 - 904.195 Provisions sur commandes en cours versées par les tiers.

- 904.20 Approvisionnement des armées en produits pétroliers.
 - 904.200 Dépenses.
 - 904.201 Recettes. Année courante.
 - 904.202 Recettes. Années antérieures.
 - 904.203 Provisions sur commandes en cours versées par le budget général et les comptes spéciaux du Trésor.
 - 904.204 Provisions sur commandes en cours versées par les budgets annexes de l'État.
 - 904.205 Provisions sur commandes en cours versées par les tiers.
- 904.21 Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement.
 - 904.210 Dépenses.
 - 904.211 Recettes. Année courante.
 - 904.212 Recettes. Années antérieures.
- 904.22 Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'État.
 - 904.220 Dépenses.
 - 904.221 Recettes. Année courante.
- 905 Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.
 - 905.10 Exécution des accords internationaux relatifs à des produits de base.
- 906 Comptes d'opérations monétaires.
 - 906.01 Pertes et bénéfices de change.
 - 906.010 Dépenses.
 - 906.011 Recettes. Année courante.
 - 906.012 Recettes. Années antérieures.
 - 906.04 Compte d'émission des monnaies métalliques.
 - 906.040 Avances.
 - 906.041 Autres dépenses.
 - 906.042 Recettes. Année courante.
 - 906.043 Recettes. Années antérieures.
 - 906.05 Opérations avec le Fonds monétaire international.
 - 906.06 Soutien financier à moyen terme aux États membres de la Communauté économique européenne.
- 907 Résultats d'exécution des opérations ACCORD.
 - 907.0 Budget général.
 - 907.1 Comptes d'affectation spéciale.
 - 907.2 Comptes de prêts.
 - 907.3 Comptes d'avances.
 - 907.4 Autres comptes spéciaux.

908 Résultats d'exécution de la loi de finances.

908.0 Budget général.

908.1 Comptes d'affectation spéciale.

908.2 Comptes de prêts.

908.3 Comptes d'avances.

908.4 Autres comptes spéciaux.

909 Réflexion des résultats d'exécution de la loi de finances.

97 DIFFÉRENCES A INCORPORER AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

978 Résultats à incorporer aux découverts du Trésor.

978.0 Comptes spéciaux en activité ne se soldant pas en fin d'année et comptes clos non transportés aux découverts du Trésor.

978.1 Comptes spéciaux clos (opérations des années antérieures).

978.2 Pertes et profits.

978.20 Pertes et profits sur emprunts et engagements.

978.21 Créances admises en surséance.

978.29 Divers.

979 Réflexion des résultats à incorporer aux découverts du Trésor.

CHAPITRE 10 : CLASSE 0 - RÉSULTATS DES LOIS DE RÈGLEMENT - COMPTES D'ORDRE

01 RÉSULTATS DES BUDGETS NON RÉGLÉS.

012 Année 2002.

012.0 Résultats du budget général.

012.2 Résultats des comptes spéciaux du Trésor.

012.20 Comptes spéciaux en activité soldés annuellement.

012.21 Comptes spéciaux définitivement clos.

012.210 Opérations des années antérieures.

012.211 Opérations de l'année.

012.3 Pertes et profits.

012.30 Pertes et profits sur emprunts et engagements.

012.31 Créances admises en surséances, en non-valeurs, ou faisant l'objet de remises gracieuses.

012.39 Divers.

013 Année 2003.

013.0 Résultats du budget général.

013.2 Résultats des comptes spéciaux du Trésor.

013.20 Comptes spéciaux en activité soldés annuellement.

013.21 Comptes spéciaux définitivement clos.

013.210 Opérations des années antérieures.

013.211 Opérations de l'année.

013.3 Pertes et profits.

013.30 Pertes et profits sur emprunts et engagements.

013.31 Créances admises en surséances, en non-valeurs, ou faisant l'objet de remises gracieuses.

013.39 Divers.

02 DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

020 Découverts du Trésor.

03 COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR EN ACTIVITÉ.

039.02 Comptes d'affectation spéciale.

- 039.0200 Fonds national de l'eau.
- 039.0210 Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie audiovisuelle.
- 039.0215 Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision.
- 039.0217 Fonds national pour le développement du sport.
- 039.0219 Fonds national des courses et de l'élevage.
- 039.0220 Fonds national pour le développement de la vie associative.
- 039.0223 Actions en faveur du développement des départements, des territoires et des collectivités territoriales d'outre-mer.
- 039.0224 Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés.
- 039.0225 Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien.
- 039.0231 Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie.
- 039.0232 Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, et à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale, et de soutien à l'expression radiophonique locale.
- 039.0233 Fonds de provisionnement des charges de retraite.

- 039.03 Comptes de prêts et avances.
 - 039.0305 Prêts du Fonds de développement économique et social.
 - 039.0307 Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social.
 - 039.0315 Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts du Trésor.
 - 039.0317 Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France.
 - 039.0352 Avances aux départements sur le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur.
 - 039.0353 Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et États d'outre-mer.
 - 039.0354 Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes.
 - 039.0358 Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics.
 - 039.0359 Avances à des particuliers et associations.
- 039.04 Comptes de commerce.
 - 039.0401 Subsistances militaires.
 - 039.0403 Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État.
 - 039.0405 Constructions navales de la marine militaire.
 - 039.0406 Opérations commerciales des Domaines.
 - 039.0411 Régie industrielle des établissements pénitentiaires.
 - 039.0414 Liquidation d'établissements publics de l'État et d'organismes para-administratifs ou professionnels et liquidations diverses.
 - 039.0415 Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes.
 - 039.0419 Opérations à caractère industriel et commercial de la documentation française.
 - 039.0420 Approvisionnement des armées en produits pétroliers.
 - 039.0421 Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'Équipement.
 - 039.0422 Gestion active de la dette et de la trésorerie de l'État.
- 039.05 Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.
 - 039.0510 Exécution des accords internationaux relatifs à des produits de base.
- 039.06 Comptes d'opérations monétaires.
 - 039.0601 Pertes et bénéfices de change.
 - 039.0604 Compte d'émission des monnaies métalliques.
 - 039.0605 Opérations avec le Fonds monétaire international.
 - 039.0606 Soutien financier à moyen terme aux États membres de la Communauté économique européenne.

06 FONDS DE CONCOURS.

060 Rattachements de crédits budgétaires effectués sur les recouvrements.

- 060.01 Affaires étrangères.
- 060.02 Culture et communication.
- 060.03 Agriculture, alimentation, pêche, et affaires rurales.
- 060.04 Anciens combattants.
- 060.05 Équipement, transports, logement, tourisme et mer : Tourisme.
- 060.06 Jeunesse, éducation nationale et recherche : Jeunesse et enseignement scolaire.
- 060.07 Économie, finances et industrie.
- 060.09 Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales.
- 060.10 Justice.
- 060.12 Services du Premier ministre : Services généraux.
- 060.14 Outre-mer.
- 060.15 Services du Premier ministre : Secrétariat général de la défense nationale.
- 060.16 Jeunesse, éducation nationale et recherche : Recherche et nouvelles technologies.
- 060.18 Services du Premier ministre : Plan.
- 060.20 Charges communes.
- 060.23 Équipement, transports, logement, tourisme et mer : Services communs.
- 060.26 Équipement, transports, logement, tourisme et mer : Transports et sécurité routière.
- 060.28 Équipement, transports, logement, tourisme et mer : Mer.
- 060.29 Services du Premier ministre : Conseil économique et social.
- 060.31 Équipement, transports , logement, tourisme et mer : Urbanisme et logement.
- 060.32 Sports.
- 060.35 Travail, santé et solidarité : Santé, famille, personnes handicapées et solidarité.
- 060.36 Travail, santé et solidarité : Travail.
- 060.37 Écologie et développement durable.
- 060.38 Jeunesse et éducation nationale : Enseignement supérieur.
- 060.39 Travail, santé et solidarité : Ville et rénovation urbaine.
- 060.40 Services du Premier ministre : Aménagement du territoire.
- 060.70 Défense.
- 060.90 Part du budget général.

09 CONTREPARTIE DES RÉSULTATS DES LOIS DE RÈGLEMENT ET DES COMPTES D'ORDRE.

090 Contrepartie des opérations exécutées par l'ACCT.

ANNEXE N° 1 : CADRE COMPTABLE

CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4
RÉSULTATS ET DETTES	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	COMPTES INTERNES	COMPTES DE TIERS
11 RÉSULTAT PATRIMONIAL. 112 Report à nouveau. 115 Écart de réévaluation. 117 Résultats de l'année.	20 IMMOBILISATIONS INCORPORÉES. 201 Achats de brevets, licences, marques. 202 Achats de logiciels et logiciels autoproduits, licences de logiciels. 203 Frais de recherche et développement. 208 Autres immobilisations incorporelles.	36 SERVICES NON PERSONNALISÉS DE L'ÉTAT. 369 Autres services non personnalisés de l'État.	40 BÉNÉFICIAIRES DE CHÈQUES SUR LE TRÉSOR. 401 Bénéficiaires de chèques sur le Trésor.
12 DETTE NÉGOCIABLE À LONG TERME. 123 Emprunts amortissables au terme. 128 Intérêts courus. 129 Décotes et primes sur emprunts.	21 IMMOBILISATIONS CORPORALES. 211 Terrains et forêts. 213 Bâtiments, travaux et constructions. 214 Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations. 215 Installations techniques, matériel technique, militaire et outillage industriels. 218 Autres immobilisations corporelles.	38 RELATIONS AVEC LES BUDGETS ANNEXES DE L'ÉTAT. 380 Comptes de dépôts au Trésor. 381 Droits de tirage sur fonds d'avances. 385 Avances de l'État. 386 Participations et avances d'actionnaires des budgets annexes de l'État.	41 REDEVABLES. 411 Redevables-Comptables du Trésor et comptables des administrations financières. 419 Provisions pour dégrèvements et admissions en non-valeurs sur créances fiscales.
13 DETTE NÉGOCIABLE À COURT TERME. 131 Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN). 132 Bons du Trésor à taux fixe (BTF). 133 Autres bons du Trésor négociables. 139 Décotes et primes sur BTAN.	25 PRÊTS. 251 Prêts du FDES. 252 Prêts immobiliers. 253 Prêts à l'extérieur. 255 Autres prêts. 256 Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts. 257 Prêts inclus dans des accords de remises de dettes aux pays étrangers. 258 Redevables - Prêts.	39 LIAISONS INTERNES. 390 Comptes courants entre comptables. 391 Compte de transferts entre comptables supérieurs du Trésor. 392 Transferts automatisés entre comptables supérieurs. 393 Opérations à transférer à l'ACCT : approvisionnement des caisses des comptables par divers instituts ou banques d'émission d'outre-mer. 394 Balance d'entrée des Trésoreries à l'Étranger. 396 Opérations centralisées à l'ACCT. 397 Provisions sur commandes (mouvements internes). 398 Produits à imputer après encaissement. 399 Virements internes.	42 CORRESPONDANTS, ORGANISMES À CARACTÈRE FINANCIER. 421 Caisse des Dépôts et Consignations. 422 Crédit national. 423 Caisse nationale de crédit agricole. 426 Crédit foncier. 427 Compte au Trésor de la Poste. 428 Autres organismes à caractère financier.
14 DETTE NON NÉGOCIABLE. 141 Souscripteurs de bons du Trésor - Émissions en cours. 142 Souscripteurs de bons du Trésor - Émissions expirées - Dernière échéance de remboursement de la catégorie inférieure à 5 ans. 143 Souscripteurs de bons du Trésor - Autres émissions expirées. 144 Emprunts anciens à caractéristiques spéciales (non dématérialisés). 146 Divers correspondants étrangers ou organismes internationaux souscripteurs de bons du Trésor - Bons spéciaux. 149 Suppléments résultant d'indexation.	26 DOTATIONS, PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES. 261 Entreprises du secteur marchand. 262 Organismes divers du secteur non marchand. 263 Administrations de Sécurité sociale. 264 Organismes internationaux hors Union européenne. 265 Structures de défaillance. 267 Créances rattachées. 268 Créances portant sur des investissements réalisés directement ou indirectement par l'État. 269 Versements restant à effectuer sur titres de participations non libérés.		43 CORRESPONDANTS, COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX. 431 Collectivités et établissements publics locaux de métropole. 432 Collectivités et établissements publics locaux des DOM. 433 Collectivités locales et établissements publics locaux des territoires d'outre-mer. 438 Divers collectivités et établissements publics locaux.
15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES. 151 Provisions pour risques.	27 AVANCES ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES. 271 Avances. 272 Titres immobilisés. 273 Créances résultant de la mise en jeu de la garantie du Trésor.		44 AUTRES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR. 441 Établissements publics et semi-publics nationaux. 442 Gouvernements étrangers et organismes à l'étranger. 443 Banques et instituts d'émission étrangers et d'outre-mer. 444 Organismes internationaux. 446 Organismes divers. 448 Divers autres correspondants du Trésor.
16 ENGAGEMENTS DIVERS DE L'ÉTAT. 161 Engagements divers à l'égard de particuliers. 165 Engagements divers à l'égard d'institutions financières. 166 Titres de remboursement de créances de TVA. 167 Plans d'épargne populaire. Charges afférentes au droit à prime. 168 Engagements divers à l'égard des services ou organismes divers.	28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS. 280 Amortissements des immobilisations incorporelles. 281 Amortissements des immobilisations corporelles.		45 DÉPOSANTS. 451 Fonds particuliers. 452 Dépôts de fonctionnaires et agents de l'État expatriés. 453 Dépôts de fonds au Trésor. Wallis et Futuna. 455 Deniers pupillaires.
17 MONNAIES MÉTALLIQUES EN CIRCULATION. 171 Dette résultant des monnaies métalliques en circulation.			46 DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS. 461 Décaissements à régulariser. 462 Créances résultant des opérations de placement à court terme de l'État. 463 Provisions versées. 464 Autres tiers débiteurs. 465 Tiers prêteurs. Emprunts gérés et garantis par l'État. 466 Tiers créditeurs divers. 467 Dettes résultant des opérations de refinancement à court terme de l'État.
18 DETTE EXIGIBLE. 181 Emprunts non dématérialisés. 182 Exigibilité de la dette négociable. 183 Emprunts dématérialisés amortis avant le basculement en euros. 186 Engagements divers de l'État. 187 Emprunts spéciaux à court terme. 188 Emprunts et engagements entièrement amortis depuis plus de 5 ans.			

CLASSE 4	CLASSE 5	CLASSE 6	CLASSE 6
COMPTES DE TIERS (suite)	COMPTES FINANCIERS	COMPTES DE CHARGES	COMPTES DE CHARGES (suite)
<p>47 COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE. 471 Imputation provisoire de dépenses chez les comptables centralisateurs. 472 Imputation provisoire de dépenses chez les comptables non centralisateurs. 473 Imputation provisoire de dépenses chez les receveurs des administrations financières. 474 Imputation provisoire de dépenses chez les receveurs territoriaux des administrations financières. TOM. 475 Imputation provisoire de recettes chez les comptables centralisateurs. 476 Imputation provisoire de recettes chez les comptables non centralisateurs. 477 Imputation provisoire de recettes chez les receveurs des administrations financières. 478 Imputation provisoire de recettes à l'Agence comptable centrale du Trésor relative aux fonds européens. 479 Imputation provisoire de recettes chez les receveurs territoriaux des administrations financières. TOM.</p> <p>48 COMPTES DE RÉGULARISATION. 481 Produits à recevoir. 482 Charges à répartir et engagements étalés sur plusieurs exercices. 483 Dépenses imputables au budget de l'année suivante. 484 Autres comptes de régularisation débiteurs. 485 Charges à payer. 486 Dépenses réglées dans la période suivante. 487 Autres comptes de régularisation créditeurs. 488 Régularisations diverses.</p> <p>49 COMPTES DE REVERSEMENTS DE FONDS. 491 Reversements de fonds sur dépenses des ministères à annuler - Produits encaissés en gestion suivante. 495 Reversements de fonds sur dépenses des ministères à annuler.</p>	<p>51 BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS. 511 Effets à recevoir et engagements cautionnés. 512 Banque de France. 513 Comptes courants postaux. 514 Disponibilités en monnaies émises par les instituts et les banques d'émission dans les DOM et TOM. 515 Disponibilités en monnaie des États de la zone franc. 516 Banques à l'étranger. 518 Autres banques. 519 Concours de la Banque de France.</p> <p>53 CAISSE. 531 Numéraire. 532 Numéraire chez les payeurs aux armées. 533 Monnaies étrangères.</p> <p>58 MOUVEMENTS ENTRE COMPTES FINANCIERS. 581 Approvisionnement et dégagement de la caisse des comptables du Trésor auprès de l'Institut d'Émission.</p>	<p>60 ACHATS. 601 Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis. 606 Fournitures non stockables. 607 Biens et services militaires. 608 Achats non ventilés.</p> <p>61 PRESTATIONS EXTERNES. 611 Sous-traitance. 612 Locations et redevances de crédit-bail. 613 Entretien et réparations. 614 Contrats d'études. 615 Documentation - Publicité - Publications - Relations publiques. 616 Transports et déplacements. 617 Frais de correspondance et télécommunications. 618 Autres prestations externes.</p> <p>62 SUBVENTIONS. 621 Subventions aux budgets annexes. 622 Subventions aux comptes spéciaux du Trésor. 623 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux. 624 Subventions aux autres administrations publiques. 625 Subventions aux sociétés non financières et entreprises individuelles. 626 Subventions aux institutions financières et aux entreprises d'assurance et de capitalisation. 627 Subventions aux institutions étrangères et internationales. 628 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages.</p> <p>63 ASSISTANCE ET OPÉRATIONS DIVERSES DE RÉPARTITION. 631 Pensions et allocations aux anciens combattants, victimes de guerre et victimes civiles. 632 Aides au bénéfice des travailleurs. 633 Aide sociale. 634 Bourses. 635 Allocations aux réfugiés et rapatriés. 636 Dégrevements, remboursements et admissions en non valeur. 637 Aides et secours exceptionnels. 638 Opérations diverses.</p> <p>64 CHARGES DE PERSONNEL. 641 Rémunérations principales. 642 Primes et indemnités versées aux personnels civils. 643 Primes et indemnités versées aux personnels militaires. 644 Autres charges connexes de traitement. 645 Pensions. 646 Charges de sécurité sociale. 647 Prestations sociales obligatoires. 648 Prestations sociales facultatives.</p>	<p>65 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS DIVERS. 651 Impôts, taxes et versements assimilés. 652 Dotations des pouvoirs publics. 657 Remboursement des traitements par les CST au budget général. 658 Charges diverses.</p> <p>66 CHARGES FINANCIÈRES. 661 Intérêts des emprunts intérieurs à long terme émis sur le marché financier. 662 Intérêts des engagements divers à long terme. 663 Intérêts de la dette extérieure à long terme. 664 Intérêts des bons du Trésor. 665 Intérêts des dépôts de correspondants et instituts d'émission de la zone franc. 666 Pertes sur créances liées à des participations. 667 Pertes sur emprunts et engagements. 668 Charges financières diverses.</p> <p>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES. 671 Créances admises en surséance, en non-valeur ou faisant l'objet de remises gracieuses. 672 Annulations de produits constatés au cours d'années antérieures. 673 Versements résultant de la mise en jeu de garanties. 675 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés. 678 Autres charges exceptionnelles.</p> <p>68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS. 681 Dotations aux amortissements - Charges d'exploitation. 686 Dotations aux amortissements - Charges financières. 687 Dotations aux amortissements - Charges exceptionnelles. 688 Dotations aux provisions.</p>

CLASSE 7 COMPTES DE PRODUITS	CLASSE 8 COMPTES SPÉCIAUX	CLASSE 9 COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE ANALYTIQUE	CLASSE 0 RÉSULTATS DES LOIS DE RÈGLEMENT -COMPTES D'ORDRE
70 PRODUITS FISCAUX.	80 DETTE GARANTIE OU GÉRÉE PAR L'ÉTAT.	90 EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES.	01 RÉSULTATS DES BUDGETS NON RÉGLÉS.
701 Produits de l'impôt sur le revenu.	801 Emprunts garantis par l'État - Emprunts intérieurs.	900 Budget général - Dépenses.	02 DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.
702 Produits des autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.	802 Emprunts garantis par l'État - Emprunts extérieurs.	901 Budget général - Recettes.	03 COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR EN ACTIVITÉ.
703 Produits de l'impôt sur les sociétés.	803 Emprunts gérés et garantis par l'État. Emprunts intérieurs.	902 Comptes d'affectation spéciale.	06 FONDS DE CONCOURS.
704 Produits des autres impôts directs et taxes assimilées.	804 Emprunts gérés par l'État - Emprunts extérieurs.	903 Comptes de prêts et avances.	
705 Produits de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.	809 Contrepartie de la dette garantie ou gérée par l'État.	904 Comptes de commerce.	
706 Produits de la taxe sur la valeur ajoutée.		905 Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.	
707 Produits de l'enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes.		906 Comptes d'opérations monétaires.	
708 Autres produits de nature fiscale.		908 Résultats d'exécution de la loi de finances.	
709 Produits de la taxe sur la consommation.		909 Réflexion des résultats d'exécution de la loi de finances.	
71 PRODUITS DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.	81 CRÉANCES ÉVENTUELLES A APURER.	97 DIFFÉRENCES A INCORPORER AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.	
711 Produits des services industriels de l'État.	811 Créances résultant de versements budgétaires.	978 Résultats à incorporer aux découverts du Trésor.	
712 Produits des services commerciaux.	812 Créances résultant de prêts du Trésor.	979 Réflexion des résultats à incorporer aux découverts du Trésor.	
713 Produits de divers établissements.	813 Créances résultant de prêts imputés sur des comptes spéciaux du Trésor.		
718 Autres produits.	814 Créances résultant d'avances ou d'avances consolidées par transformation en prêts admises en sur-séance.		
74 PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS REÇUES.	815 Créances résultant d'avances imputées sur des comptes spéciaux du Trésor.		
741 Produits des ressources affectées.	816 Créances résultant de garanties du Trésor.		
742 Recettes au titre des pensions et retraites.	818 Créances diverses.		
743 Versements d'États étrangers et organismes internationaux.	819 Contrepartie des créances éventuelles à apurer.		
744 Recettes de divers services et établissements publics.			
748 Autres participations et contributions.	82 CAUTIONS ET GARANTIES REÇUES.		
75 AMENDES - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.	821 Garanties reçues de la Poste pour la détention de bons du Trésor sur formules.		
751 Produits des amendes et condamnations pécuniaires.	829 Contrepartie des cautions et garanties reçues.		
752 Produits de l'exploitation domaniale.	83 ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.		
758 Produits divers.	831 Opérations de gré à gré sur instruments de taux d'intérêts. Opérations fermes de couverture.		
76 PRODUITS FINANCIERS.	839 Contrepartie des engagements sur instruments financiers à terme.		
761 Produits et revenus des titres ou valeurs appartenant à l'État, du chef de ses participations financières.	88 DIVERS COMPTES SPÉCIAUX.		
762 Intérêts de prêts.	881 Bons du Trésor en comptes de dépôts.		
763 Intérêts des dotations en capital accordées par l'État aux entreprises nationales.	884 Créances particulières suivies à des comptes de bilan.		
764 Part de l'État dans les bénéfices des entreprises publiques.	885 Dettes extérieures en devises.		
765 Versements des budgets annexes au budget général.	888 Divers.		
766 Recettes d'annuités diverses.	889 Contrepartie des divers comptes spéciaux.		
767 Profits sur emprunts et engagements.			
768 Redevances et produits financiers divers.			
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS.			
775 Produits des cessions d'éléments d'actifs.			
778 Autres produits exceptionnels.			
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, ÉTALEMENT DE PRODUITS ET TRANSFERTS DE CHARGES.			
781 Transferts de charges.			
786 Quote-part des primes sur emprunts et BTAN.			
788 Reprise sur provisions.			
79 PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT.			
791 Prélèvements au profit des collectivités locales.			
792 Prélèvements au profit des communautés européennes.			

ANNEXE N° 2 : NOMENCLATURE DES COMPTES ACCORD.

2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
201	Achats de brevets, licences, marques
202	Achats de logiciels et logiciels autoproduits, licences de logiciels
203	Frais de recherche et développement
208	Autres immobilisations incorporelles
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
211	Terrains et forêts
211.1	Terrains non bâtis
211.2	terrains bâtis
211.21	TGPE
211.22	Hors TGPE
211.5	forêts
213	Bâtiments, travaux et constructions
213.1	Travaux et constructions civils
213.11	bâtiments (TGPE)
213.12	réévaluation (TGPE)
213.13	travaux (TGPE)
213.14	travaux et constructions sur bâtiments à caractère spécifique (hors TGPE)
213.2	travaux et constructions militaires
213.21	bâtiments
213.211	casernes et bases aériennes et aéronavales
213.212	blockhaus et autres installations
213.22	travaux sur casernes et bases aériennes et aéronavales
213.3	acquisitions de bâtiments
213.31	TGPE
213.32	hors TGPE
213.7	ouvrages d'infrastructure
214	Etudes et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations.
215	Installations techniques, matériel technique, militaire et outillage industriels
215.4	matériel technique
215.41	gros matériel d'équipement
215.42	matériel de précision
215.43	matériel électrique et électronique (à l'exclusion du matériel téléphonique et télégraphique)
215.44	matériel téléphonique et télégraphique
215.48	matériel technique non ventilé
215.5	matériel militaire
215.51	armes et munitions
215.52	matériel aérien
215.53	construction navale
215.58	autres matériels militaires (hors transports de troupe) et non ventilés
215.7	installations techniques et outillage industriels
218	Autres immobilisations corporelles
218.1	installations générales, agencements, aménagements divers
218.11	aménagements et câblage de locaux à usage informatique et télématique
218.18	autres installations, agencements et aménagements et non ventilés
218.2	matériel de transport
218.21	automobiles
218.211	voitures de tourisme
218.212	utilitaires (sauf transport en commun)
218.218	automobiles : autres et non ventilées
218.22	motocycles et cycles
218.23	matériel fluvial et naval

ANNEXE N° 2 (suite)

218.24	matériel ferroviaire
218.25	matériel aérien
218.26	matériel spatial
218.27	matériel militaire de transport de troupes (jeeps..)
218.28	matériel de transport non ventilé
218.3	matériel de bureau, matériel informatique, télématique et assimilé
218.31	matériel de bureau
218.32	matériel informatique, télématique et assimilé
218.321	matériel informatique et télématique
218.322	reprographie
218.323	matériel de servitude et connexes
218.328	matériel informatique, télématique et assimilé non ventilé
218.4	meublé
218.5	animaux
218.6	tableaux et œuvres d'art
218.8	immobilisations corporelles non ventilées
23	IMMOBILISATIONS EN COURS
231	Immobilisations corporelles en cours
231.2	terrains
231.3	constructions
231.5	installations techniques, matériel et outillage industriels
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles
238.1	avances versées sur commandes d'immobilisations
238.11	terrains
238.12	constructions
238.13	installations techniques, matériel et outillage industriels
238.2	acomptes versés sur commandes d'immobilisations
238.21	terrains
238.22	constructions
238.23	installations techniques, matériel et outillage industriels
253	Prêts à l'extérieur
253.3	Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France
26	DOTATIONS, PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES
261	Entreprises du secteur marchand
261.1	Titres de participations
261.2	Dotations et autres formes de participations
262	Organismes divers du secteur non marchand
263	Administrations de sécurité sociale
264	Organismes internationaux hors Union européenne
265	Structures de défaisance
267	Créances rattachées
268	Créances portant sur des investissements réalisés directement ou indirectement par l'État
269	Versements restant à effectuer sur titres de participations non libérés
27	AVANCES ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
271	Avances
271.5	Avances à des entreprises privées, à des associations ou des particuliers
271.51	Entreprises privées
271.518	Diverses entreprises industrielles et commerciales
271.52	Particuliers
271.523	Agents de l'État à l'étranger (location d'un logement)
271.53	Associations
272	Titres immobilisés
273	Créances résultant de la mise en jeu de la garantie du Trésor

ANNEXE N° 2 (suite)

28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
280	Amortissements des immobilisations incorporelles
280.1	brevets, licences, marques
280.2	logiciels et logiciels autoproduits, licences de logiciels
280.3	frais de recherche et développement
280.8	autres immobilisations incorporelles
281	Amortissements des immobilisations corporelles
281.3	bâtiments, travaux et constructions
281.31	travaux et constructions civils
281.313	travaux (TGPE)
281.314	travaux et constructions sur bâtiments à caractère spécifique hors TGPE
281.32	travaux et constructions militaires
281.321	blockhaus et autres installations
281.322	travaux sur casernes et bases aériennes et aéronavales
281.33	acquisitions de bâtiments
281.331	TGPE
281.332	hors TGPE
281.37	ouvrages d'infrastructure
281.4	études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations
281.5	Installations techniques, matériel technique, militaire et outillage industriels
281.54	matériel technique
281.541	gros matériel d'équipement
281.542	matériel de précision
281.543	matériel électrique et électronique (à l'exclusion du matériel téléphonique et télégraphique)
281.544	matériel téléphonique et télégraphique
281.548	matériel technique non ventilé
281.55	matériel militaire
281.551	armes et munitions
281.552	matériel aérien
281.553	construction navale
281.558	autres matériels militaires (hors transports de troupe) et non ventilés
281.57	Installations techniques et outillages industriels
281.8	autres immobilisations corporelles
281.81	installations générales, agencements, aménagements divers
281.811	aménagement et câblage de locaux à usage informatique et télématique
281.818	autres installations, agencements et aménagements et non ventilés
281.82	matériel de transport
281.821	automobiles
281.822	motocycles et cycles
281.823	matériel fluvial et naval
281.824	matériel ferroviaire
281.825	matériel aérien
281.826	matériel spatial
281.827	matériel militaire de transport de troupes (jeeps..)
281.828	matériel de transport non ventilé
281.83	matériel de bureau, matériel informatique, télématique et assimilé
281.831	matériel de bureau
281.832	matériel informatique, télématique et assimilé
281.84	meublé
281.85	animaux
281.88	Immobilisations corporelles non ventilées

ANNEXE N° 2 (suite)

29	DOTATIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS
291.1	provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles
291.11	terrains non bâtis
291.12	terrains bâtis
291.121	terrains TGPE
291.122	terrains hors TGPE
291.15	forêts
291.8	provisions pour dépréciation des autres immobilisations corporelles
291.85	animaux
4	COMPTES DE TIERS
40	BÉNÉFICIAIRES DE CHEQUES SUR LE TRÉSOR, FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES
403	Fournisseurs et autres créanciers
403.1	Fournisseurs – achats de biens et prestations de services
403.11	Dépenses ordinaires des services civils
403.12	Dépenses ordinaires des services militaires
404	Fournisseurs – d’immobilisations
404.1	Fournisseurs – achats d’immobilisations
404.11	Dépenses en capital des services civils
404.12	Dépenses en capital des services militaires
405	Comptes régisseurs
405.1	Dépenses ordinaires
405.11	Dépenses ordinaires des services civils
405.12	Dépenses ordinaires des services militaires
405.2	Dépenses en capital
405.21	Dépenses en capital des services civils
405.22	Dépenses en capital des services militaires
406	Comptes spéciaux du Trésor – Comptes d’affectation spéciale
406.00	Fonds national de l’eau
406.001	Autres dépenses
406.10	Soutien financier de l’industrie cinématographique et de l’industrie audiovisuelle
406.101	Autres dépenses payables sans ordonnancement
406.102	Autres dépenses payables après ordonnancement
406.15	Compte d’emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision
406.150	Dépenses
406.17	Fonds national pour le développement du sport
406.170	Avances
406.171	Autres dépenses
406.19	Fonds national des courses et de l’élevage
406.190	Dépenses
406.20	Fonds national pour le développement de la vie associative
406.200	Dépenses
406.25	Fonds d’intervention pour les aéroports et le transport aérien
406.250	Dépenses
406.31	Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie
406.310	Dépenses

ANNEXE N° 2 (suite)

406.32	Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, et à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale, et de soutien à l'expression radiophonique locale
406.320	Autres dépenses
406.323	Avances
406.33	Fonds de provisionnement des charges de retraite
406.330	Dépenses
407	Autres comptes spéciaux du Trésor
407.1	Comptes de prêts
407.14	Prêts du Trésor à des Etats étrangers pour la consolidation de dette envers la France
407.140	Prêts
407.2	Comptes d'avances
407.29	Avances à des particuliers et associations
407.292	Fonctionnaires. Acquisitions de moyens de transport
407.295	Agents de l'État. Amélioration de l'habitat
407.296	Associations participant à des tâches d'intérêt général
407.297	Agents de l'État à l'étranger. Location d'un logement
407.4	Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers
407.40	Exécution des accords internationaux relatifs à des produits de base
407.5	Comptes d'opérations monétaires
407.54	Compte d'émission des monnaies métalliques
407.540	Avances
407.541	Autres dépenses
407.55	Opérations avec le Fonds monétaire international
407.56	Soutien financier à moyen terme aux États membres de la Communauté économique européenne
408	Fournisseurs – factures non parvenues
408.1	Charges à payer – dépenses ordinaires des services civils
408.2	Charges à payer – dépenses ordinaires des services militaires
408.3	Charges à payer – dépenses en capital des services civils
408.4	Charges à payer – dépenses en capital des services militaires
409	Fournisseurs débiteurs
409.1	Fournisseurs – avances versées sur commande
409.11	avances sur marché public – dépenses ordinaires des services civils
409.12	avances sur marché public – dépenses ordinaires des services militaires
409.13	avances sur marché public – dépenses en capital des services civils
409.14	avances sur marché public – dépenses en capital des services militaires
409.2	Fournisseurs – acomptes versés sur commande
409.21	acomptes sur marché public – dépenses ordinaires des services civils
409.22	acomptes sur marché public – dépenses ordinaires des services militaires
409.23	acomptes sur marché public – dépenses en capital des services civils
409.24	acomptes sur marché public – dépenses en capital des services militaires

ANNEXE N° 2 (suite)

45	SERVICES DE L'ÉTAT
46	DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS
466	Tiers créditeurs divers
466.33	Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie
47	COMPTE D'ATTENTE
471	Compte d'attente
471.116	Opérations de dépenses régularisées dans ACCORD
48	COMPTES DE RÉGULARISATION
481	Produits à recevoir
481.1	Intérêts sur opérations financières
481.3	Produit de la TVA
482	Charges à répartir et engagements étalés sur plusieurs exercices
482.1	charges à répartir
482.7	engagements étalés sur plusieurs exercices
489	Charges constatées d'avance
49	COMPTES DE REVERSEMENT DE FONDS
495	Reversements de fonds sur dépenses des ministères à annuler
5	COMPTES FINANCIERS
51	Banques, établissements bancaires et assimilés
512	Banques
512.4	Compte financier ACCORD
6	COMPTES DE CHARGES
60	ACHATS
601	Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis
601.1	produits énergétiques
601.11	carburants
601.12	huiles et lubrifiants
601.18	autres produits énergétiques et non ventilés
601.2	matériaux de construction, céramique, verre
601.3	produits chimiques et pharmaceutiques
601.4	fonderie, articles métalliques
601.8	autres matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis et non ventilés
606	Fournitures non stockables
606.1	chauffage, éclairage et eau
606.11	gaz
606.12	électricité
606.13	fuel
606.14	autres modes de chauffage
606.15	eau
606.18	chauffage, éclairage et eau : non ventilé

ANNEXE N° 2 (suite)

606.3	fournitures de bureau
606.4	fournitures informatiques et télématiques consommables
606.5	textiles, habillement, cuir, chaussures
606.51	textiles, habillement, cuir, chaussures: avantages en nature
606.58	textiles, habillement, cuir, chaussures: autres
606.6	alimentation
606.61	alimentation: avantages en nature
606.68	alimentation: autres
606.8	autres fournitures non stockables et non ventilées
607	Biens et services militaires
607.1	Biens et services militaires: chauffage, éclairage et eau (masses)
607.11	Biens et services militaires: gaz
607.12	Biens et services militaires: électricité
607.13	Biens et services militaires: fuel
607.14	Biens et services militaires: autres modes de chauffage
607.15	Biens et services militaires: eau
607.18	Biens et services militaires: énergie et eau (masses) non ventilées
607.2	Biens et services militaires: alimentation (masses)
607.21	Biens et services militaires: alimentation: avantages en nature
607.28	Biens et services militaires: alimentation: autres
607.3	Biens et services militaires: entretien de personnel (masses)
607.4	Biens et services militaires: entretien
607.41	Biens et services militaires: entretien courant de matériel (masses)
607.42	Biens et services militaires: entretien de casernements (masses)
607.5	Biens et services militaires: achat de petit matériel
607.6	Biens et services militaires: transport de matériel
607.7	Biens et services militaires: transport de personnel militaire (réductions de tarifs)
607.8	Biens et services militaires: autres biens et services militaires et non ventilés
608	Achats non ventilés
61	PRESTATIONS EXTERNES
611	Sous-traitance (services)
611.1	travaux d'impression
611.2	travaux à façon
611.3	redevances sur logiciels et progiciels
611.4	prestations de services informatiques
611.5	redevances de brevets
612	Locations et redevances de crédit bail
612.1	locations
612.11	locations immobilières
612.111	locations de bâtiments à usage administratif et technique
612.112	locations de logements
612.113	locations de salles de conférences et cours
612.114	charges connexes à la location
612.118	locations immobilières non ventilées
612.12	location de matériel informatique, télématique et assimilé
612.121	locations de matériel informatique et télématique
612.122	locations de matériel de reprographie
612.13	locations de mobilier et de matériel de bureau
612.14	location de véhicules
612.18	autres locations

ANNEXE N° 2 (suite)

612.2	redevances de crédit-bail
612.21	redevances de crédit-bail immobilier
612.22	redevances de crédit-bail matériel informatique, télématique et assimilé
612.221	redevances de crédit-bail de matériel informatique et télématique
612.222	redevances de crédit-bail de matériel de reprographie
612.28	autres redevances de crédit-bail
612.8	Locations et redevances de crédit bail non ventilées
613	Entretien et réparations
613.1	entretien des bâtiments (hors grosses réparations) et des installations techniques
613.2	entretien des ouvrages d'art, voies et réseaux et autres ouvrages d'infrastructure
613.3	entretien des espaces verts et des forêts
613.4	entretien du matériel informatique, télématique et assimilé
613.41	entretien du matériel informatique et télématique
613.42	entretien du matériel de reprographie
613.5	entretien du mobilier
613.6	entretien et réparation de véhicules
613.8	autres dépenses d'entretien et de réparation et non ventilées
614	Contrats d'études (sauf études liées à la réalisation d'une immobilisation)
614.1	études générales
614.2	études techniques
615	Documentation, publicité, publications, relations publiques
615.1	abonnements, documentation et livres
615.11	abonnements et documentation
615.12	livres
615.13	documentation informatique
615.2	publicité et information
615.3	frais de réception
615.8	Documentation, publicité, publications, relations publiques : non ventilées
616	Transports et déplacements
616.1	Déplacements temporaires.- Étranger
616.11	Déplacements temporaires.- Étranger: indemnités journalières.
616.12	Déplacements temporaires.- Étranger: transports de personnel
616.121	Déplacements temporaires.- Étranger: transport aérien
616.122	Déplacements temporaires.- Étranger: transport ferroviaire
616.128	Déplacements temporaires.- Étranger: autres modes de transport et non ventilés
616.13	Déplacements temporaires.- Étranger: indemnité de stage
616.14	Déplacements temporaires.- Étranger: usage du véhicule personnel
616.15	Déplacements temporaires.- Étranger: régimes forfaitaires et spéciaux
616.18	Déplacements temporaires.- Étranger- non ventilés
616.2	Déplacements temporaires.-Outre-Mer
616.21	Déplacements temporaires.-Outre-Mer: indemnités journalières
616.22	Déplacements temporaires.-Outre-Mer: transport de personnel
616.23	Déplacements temporaires.-Outre-Mer: indemnités de stage
616.24	Déplacements temporaires.-Outre-Mer: usage du véhicule personnel
616.25	Déplacements temporaires.-Outre-Mer: régimes forfaitaires et spéciaux
616.28	Déplacements temporaires.-Outre-Mer - non ventilés
616.3	Autres déplacements temporaires
616.31	Autres déplacements temporaires: indemnités journalières
616.32	Autres déplacements temporaires: transports de personnel
616.321	Autres déplacements temporaires: transport aérien
616.322	Autres déplacements temporaires: transport ferroviaire
616.328	Autres déplacements temporaires: autres modes de transport et non ventilés
616.33	Autres déplacements temporaires: indemnités de stage

ANNEXE N° 2 (suite)

616.34	Autres déplacements temporaires: usage du véhicule personnel
616.35	Autres déplacements temporaires: régimes forfaitaires et spéciaux
616.38	Autres déplacements temporaires non ventilés
616.4	Changement de résidence
616.41	Changement de résidence: transports de personnel
616.411	Changement de résidence: transport aérien
616.412	Changement de résidence: transport ferroviaire
616.418	Changement de résidence: autres modes de transport et non ventilés
616.42	Changement de résidence: transport de mobilier
616.43	Changement de résidence: régimes forfaitaires et spéciaux
616.48	Changement de résidence - non ventilé
616.5	Voyages de congé
616.6	Autres frais de déplacement de personnels
616.61	Déplacements intra-muros
616.62	Réduction de tarifs de transport
616.63	Remboursement de frais de transport de personnel (fêtes, cérémonies, visites médicales...)
616.64	Transports spécifiques (voyage de personnalités)
616.65	Déplacements pour enquêtes et surveillance
616.68	Autres frais de déplacement de personnels non ventilés
616.7	Transport de matériel.
616.71	Transports de documents, de matériels et fournitures informatiques
616.78	Autres transports de matériel et non ventilés
617	Frais de correspondance et télécommunications
617.1	télécommunications
617.11	voix, fax
617.12	coûts de réseaux informatiques
617.2	frais de correspondance
617.8	Frais de correspondance et télécommunications non ventilés
618	autres prestations externes
618.1	services bancaires et assimilés
618.2	stages de formation
618.21	stages de formation: informatique
618.28	autres stages de formation
618.3	frais de justice et de procédure
618.4	nettoyage et gardiennage
618.41	nettoyage
618.42	surveillance et gardiennage
618.5	frais de péage (véhicules administratifs)
618.6	frais d'assurances
618.7	prestataires de services de voyages
618.8	autres prestations externes
618.81	hospitalisation
618.82	archives
618.83	blanchissage
618.84	honoraires et cachets
618.88	autres prestations externes - divers et non ventilés
62	subventions
621	subventions aux budgets annexes
621.1	subventions de fonctionnement aux budgets annexes
621.2	subventions d'investissement aux budgets annexes

ANNEXE N° 2 (suite)

622	subventions aux comptes spéciaux du Trésor
622.1	subventions de fonctionnement aux CST
622.2	subventions d'investissement aux CST à l'exclusion des dotations en capital
623	subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux
623.1	subventions aux régions
623.11	subventions de fonctionnement aux régions
623.12	subventions d'investissement aux régions
623.13	compensations d'exonérations fiscales versées aux régions
623.2	subventions aux départements
623.21	subventions de fonctionnement aux départements
623.22	subventions d'investissement aux départements
623.23	compensations d'exonérations fiscales versées aux départements
623.3	Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (syndicats, régies, communautés urbaines, de communes et d'agglomérations,...)
623.31	subventions de fonctionnement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale
623.32	subventions d'investissement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale
623.33	compensations d'exonérations fiscales versées aux communes
623.4	Paris, ville et département
623.41	subventions de fonctionnement à la ville ou au département de Paris
623.42	subventions d'investissement à la ville ou au département de Paris
623.43	compensations d'exonérations fiscales versées à la ville ou au département de Paris
623.5	subventions aux collectivités territoriales des Territoires d'outre mer et autres territoires à statut spécial
623.51	subventions de fonctionnement aux TOM ou territoires à statut spécial
623.52	subventions d'investissement aux TOM et aux territoires à statut spécial
623.6	subventions aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
623.61	subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges etc...)
623.611	subventions pour rémunération d'emplois jeunes aux établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges etc...)
623.618	autres subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges etc...)
623.62	subventions de fonctionnement aux écoles privées sous contrat
623.621	subventions pour rémunération d'emplois jeunes aux écoles privées sous contrat
623.628	autres subventions de fonctionnement aux écoles privées sous contrat
623.68	subventions d'investissement aux établissements publics locaux d'enseignement et aux écoles privées sous contrat
623.7	subventions aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
623.71	subventions de fonctionnement aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
623.72	subventions d'investissement aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, d'industrie et de commerce)
623.8	subventions aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
623.81	subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
623.82	subventions d'investissement aux autres organismes publics locaux (musées régionaux, ...)
624	subventions aux autres administrations publiques
624.1	subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
624.11	subventions de fonctionnement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)
624.12	subventions d'investissement aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques), à l'exclusion des dotations en capital

ANNEXE N° 2 (suite)

624.2	subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
624.21	subventions de fonctionnement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
624.22	subventions d'investissement aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)
624.3	subventions aux organismes de sécurité sociale
624.31	subventions de fonctionnement aux organismes de sécurité sociale
624.32	subventions d'investissement aux organismes de sécurité sociale
624.4	subventions aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
624.41	subventions de fonctionnement aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
624.42	subventions d'investissement aux hôpitaux publics ou recevant la dotation globale hospitalière
624.5	subventions aux établissements médico-sociaux
624.51	subventions de fonctionnement aux établissements médico-sociaux
624.52	subventions d'investissement aux établissements médico-sociaux
625	subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles
625.1	subventions versées aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
625.11	subventions de fonctionnement aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux
625.12	subventions d'investissement aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux (à l'exclusion des dotations en capital)
625.2	Subventions aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
625.21	subventions de fonctionnement aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
625.22	subventions d'investissement aux offices publics et organismes d'habitation à loyer modéré (HLM)
625.3	subventions aux entreprises privées agricoles
625.31	subventions de fonctionnement aux entreprises privées agricoles
625.32	subventions d'investissement aux entreprises privées agricoles
625.4	subventions aux entreprises privées non agricoles
625.41	subventions de fonctionnement aux entreprises privées non agricoles
625.42	subventions d'investissement aux entreprises privées non agricoles
626	subventions versées aux institutions financières
626.1	subventions versées aux institutions monétaires et de crédit (y compris institut d'émission des Dom-Tom)
626.11	bonifications d'intérêt
626.12	indemnisation pour remise de dette
626.13	subventions de fonctionnement aux institutions monétaires et de crédit (y compris institut d'émission des Dom-Tom)
626.14	subventions d'investissement aux institutions monétaires et de crédit (y compris institut d'émission des Dom-Tom)
626.2	subventions versées à des entreprises d'assurance et de capitalisation
626.21	bonifications d'intérêt
626.22	subventions aux sociétés mutualistes
626.23	subventions de fonctionnement aux entreprises d'assurance
626.24	subventions d'investissement aux entreprises d'assurance
627	subventions aux institutions étrangères et internationales
627.1	subventions aux institutions européennes
627.2	subventions aux institutions internationales
627.3	subventions aux institutions étrangères

ANNEXE N° 2 (suite)

628	subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages
628.1	subventions aux ménages
628.11	primes d'épargne aux ménages
628.12	bonifications d'intérêt aux ménages
628.13	subventions d'investissement aux ménages
628.18	autres subventions aux ménages
628.2	subventions aux associations
628.21	subventions de fonctionnement aux partis politiques, associations caritatives, ONG et Églises
628.22	subventions de fonctionnement aux associations culturelles et sportives
628.23	subventions de fonctionnement aux autres associations
628.24	subventions d'investissement aux associations
628.3	subventions aux crèches, maisons de vacances et cantines administratives
628.31	subventions de fonctionnement aux crèches, maisons de vacances et cantines administratives
628.32	subventions d'investissement aux crèches, maisons de vacances et cantines administratives
63	ASSISTANCE ET OPERATIONS DIVERSES DE REPARTITION
631	Pensions et allocations anciens combattants, victimes de guerre et victimes civiles
631.1	prestations assurées par l'État au titre du régime de sécurité sociale des pensionnés de guerre
631.2	retraite du combattant
631.3	pensions et allocations rattachées (anciens combattants, victimes de guerre et victimes civiles)
631.31	PMI servies aux militaires pour une invalidité résultant du service
631.32	PMI servies aux anciens combattants
631.33	MTP allouées aux PMI versées aux militaires pour une invalidité résultant du service
631.38	pensions et allocations rattachées (anciens combattants, victimes de guerre et victimes civiles) non ventilées
631.4	secours, allocations et indemnisations diverses (anciens combattants, victimes de guerre et victimes civiles)
632	Aides au bénéfice des travailleurs
632.1	Aides allouées par l'état
632.11	aide publique aux travailleurs privés d'emploi
632.12	aide aux créateurs d'entreprises
632.13	travailleurs retraités
632.14	formation professionnelle et promotion sociale
632.15	actions spécifiques en faveur des jeunes
632.16	actions en faveur des femmes
632.17	mesures en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés
632.18	accompagnement des restructurations
632.2	Aides allouées par les organismes habilités
632.21	UNEDIC
632.211	aide publique aux travailleurs privés d'emploi
632.212	aide à la mobilité
632.213	rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
632.214	aide au logement et accessoires au logement
632.215	accompagnement des restructurations
632.216	préretraites
632.22	CNASEA
632.221	aide à l'installation des jeunes agriculteurs
632.222	aides au départ des agriculteurs
632.223	aide à la réinsertion professionnelle des agriculteurs
632.224	rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
632.225	aides à l'emploi : contrats aidés dans le secteur non marchand
632.228	autres aides au bénéfice des travailleurs versées par le CNASEA

ANNEXE N° 2 (suite)

632.23	ANPE
632.231	aide aux travailleurs privés d'emploi
632.232	actions spécifiques en faveur des jeunes
632.24	AFPA
632.241	formation professionnelle
632.28	autres organismes
632.281	actions de formation
632.282	aide à l'emploi des travailleurs handicapés
632.283	aide à la création d'entreprise des travailleurs handicapés
632.284	garanties de ressource des travailleurs handicapés
632.288	autres aides au bénéfice des travailleurs versées par les autres organismes habilités
633	Aide sociale
633.1	aide sociale, prestations en nature
633.11	appareillage et habillement
633.12	frais de transport et transport de corps
633.13	produits pharmaceutiques
633.14	soins médicaux
633.15	couverture maladie universelle et aide médicale
633.2	aide sociale, prestations en espèce
633.21	allocation adultes handicapés
633.22	allocation de parent isolé
633.23	allocations en faveur des personnes âgées
633.24	revenu minimum d'insertion
633.25	allocations aux parents d'infirmes mineurs
633.3	Versements aux FNAL et FNH
633.31	Contribution de l'État au FNAL
633.32	Cotisation patronale au FNAL
633.33	Contribution de l'État au FNH
633.4	contribution solidarité (UNEDIC)
633.5	Fonds spécial d'invalidité
633.6	Tutelle et curatelle
633.7	subvention de l'État au Fonds de solidarité
633.8	Aide sociale : dépenses diverses et non ventilées
634	Bourses.
634.1	bourses d'étude
634.2	bourses de voyage et de transport
634.3	bourse d'entretien
634.4	aide et secours aux élèves
634.5	prêts d'honneur et récompenses
634.8	bourses : autres et non ventilées
635	Allocations aux réfugiés et rapatriés
635.1	prestations de retour
635.2	reclassement ou reconversion
635.3	indemnisation pour destruction de biens
635.4	prestations sociales, allocations et secours
635.5	aide au rachat des cotisations d'assurance vieillesse
635.6	subventions à diverses œuvres et organismes
635.7	participation au régime particulier de sécurité sociale
635.8	autres versements

ANNEXE N° 2 (suite)

636	Dégrèvements, remboursements et admissions en non valeur
636.1	Dégrèvements et remboursements
636.11	Dégrèvements, remises et annulations, remboursements et restitutions sur contributions directes
636.12	Remboursements sur produits indirects et divers.
636.13	Restitutions de sommes indûment perçues (CST uniquement)
636.14	dégrèvements sur impôts locaux
636.2	Admissions en non-valeur
636.21	Admissions en non-valeur sur impôts sur le revenu
636.22	Admissions en non-valeur sur impôts sur les sociétés
636.23	Admissions en non-valeur sur les autres impôts d'Etat
636.24	Admissions en non-valeur sur impôts locaux
636.28	Admissions en non-valeur sur impôts d'Etat non ventilées
637	Aides et secours exceptionnels
638	Opérations diverses.
638.1	Versements et prestations au titre de la coopération internationale
638.11	organisations internationales
638.12	états de l'union monétaire
638.13	autres états de l'union européenne
638.14	autres états étrangers
638.18	autres (entreprises, ménages, établissements publics et privés) et non ventilé
638.2	Dommmages de guerre.
638.3	Dommmages, intérêts et indemnités
638.31	Dommmages, intérêts et indemnités
638.32	intérêts moratoires
638.33	indemnités de dédit dans le cadre des marchés publics
638.4	Rentes versées à des tiers.
638.8	Versements divers.
638.81	assurances
638.82	décharges de responsabilités et remises diverses
638.83	fonds spéciaux du gouvernement
638.88	versements divers et non ventilés
64	CHARGES DE PERSONNEL
641.	Rémunérations principales.
641.1	Salaires non indexés sur le point de la fonction publique
641.11	Ouvriers des établissements industriels de l'État
641.12	Ouvriers auxiliaires.
641.13	Personnels autres que les ouvriers, relevant de conventions collectives.
641.14	Contractuels non indexés.
641.18	Autres agents non indexés.
641.2	Rémunérations principales des personnels titulaires indexées sur le point de la fonction publique
641.3	Rémunérations principales des personnels contractuels indexées sur le point de la fonction publique.
641.31	Sur emploi budgétaire vacant.
641.32	Sur emploi de contractuel.
641.33	Sur crédits.
641.4	Rémunérations principales des auxiliaires administratifs indexées sur le point de la fonction publique.
641.41	Sur emploi budgétaire vacant.
641.42	Sur crédits.

ANNEXE N° 2 (suite)

641.5	Rémunérations principales des auxiliaires d'enseignement indexées sur le point de la fonction publique.
641.51	Sur emploi budgétaire vacant.
641.52	Sur crédits.
641.6	Rémunérations principales des vacataires indexées sur le point de la fonction publique.
641.61	A temps plein.
641.62	A temps partiel.
641.7	Frais de personnel des agents des établissements publics indexés sur le point de la fonction publique.
641.8	Soldes des personnels militaires.
641.81	Solde mensuelle.
641.82	Solde spéciale progressive.
641.83	Solde forfaitaire.
641.84	Solde spéciale.
641.85	Solde des réservistes.
641.86	Solde des volontaires
641.88	solde des personnels militaires : non ventilées
641.9	Autres rémunérations principales
641.91	Majoration pour affectation outre-mer
641.92	Personnels à statut local
641.98	Autres rémunérations et non ventilées
642	Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives).
642.1	Indemnités tenant à certaines fonctions.
642.11	Indemnité de fonction aux Ministres et Secrétaires d'État.
642.12	Indemnité pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels.
642.13	Indemnité forfaitaire de frais de représentation.
642.131	Indemnité forfaitaire de frais de représentation indexée sur le point fonction publique
642.132	Indemnité forfaitaire de frais de représentation non indexée sur le point fonction publique
642.14	Allocation complémentaire de fonction
642.18	Indemnités tenant à certaines fonctions non ventilées
642.2	Indemnités pour travaux supplémentaires.
642.21	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Administration centrale.
642.22	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Services déconcentrés.
642.23	Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires. Administration centrale.
642.231	Indexées sur le point fonction publique
642.232	Non indexées sur le point fonction publique
642.24	Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires. Services déconcentrés.
642.25	Autres indemnités pour travaux supplémentaires
642.26	Indemnités forfaitaires spéciales
642.28	Indemnités pour travaux supplémentaires non ventilées
642.3	Indemnités pour sujétions spéciales.
642.31	Responsabilité pécuniaire.
642.311	Comptables publics.
642.312	Régisseurs.
642.318	Autres agents.
642.32	Risques.
642.321	Risques. Sujétions spéciales de police.
642.322	Risques. Sujétions particulières de police
642.323	Risques. Services aériens.
642.33	Conditions de travail.
642.331	Travaux dangereux et insalubres.
642.332	Veilles de nuit.
642.333	Travail dominical.

ANNEXE N° 2 (suite)

642.34	Sujétions tenant à la nature des travaux.
642.35	Charges administratives.
642.36	Travaux supplémentaires ne donnant pas lieu à récupération
642.37	Indemnités d'astreinte
642.38	Autres indemnités pour sujétions spéciales.
642.381	Autres indemnités pour sujétions spéciales indexées sur le point fonction publique
642.382	Autres indemnités pour sujétions spéciales non indexées sur le point fonction publique
642.383	Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires attribuée aux personnels des corps de conseillers techniques et d'assistants de service social des administrations de l'état.
642.384	Indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires attribuée aux agents du corps des conducteurs d'automobiles et chefs de garage.
642.388	Autres indemnités pour sujétions spéciales non ventilées
642.4	Rendement et productivité.
642.41	Rendement.
642.411	Personnel technique.
642.412	Conducteurs.
642.413	Comptables.
642.418	Autres personnels et non ventilé
642.42	Productivité.
642.421	I.N.S.E.E
642.43	Ancienneté.
642.44	Services rendus.
642.45	Prime pédagogique
642.46	Prime d'encadrement doctoral et de recherche
642.48	Rendement et productivité : non ventilé
642.5	Qualification et technicité.
642.51	Qualification. –prime de qualification.
642.511	Indexée sur le point fonction publique
642.512	Non indexée sur le point fonction publique
642.518	Qualification. –primes de qualification non ventilées
642.52	Technicité.
642.521	Opérateurs sur machines comptables.
642.522	Langues étrangères.
642.523	Primes de fonction informatique
642.528	Autres primes ou indemnités de technicité
642.53	Prime de recherche.
642.54	Prime de participation à la recherche.
642.58	Qualification et technicité : primes et indemnités non ventilées
642.6	Enseignement et jury.
642.61	Enseignants statutaires.
642.611	Indemnités forfaitaires des enseignants.
642.612	Heures complémentaires (enseignements supérieurs).
642.613	Heures années (enseignement secondaire et technique).
642.614	Préparation aux grandes écoles.
642.615	Heures de suppléance et d'interrogation.
642.616	Conseils de classe.
642.617	Indemnités journalières.
642.618	Conseillers pédagogiques.
642.619	Autres indemnités d'enseignement et de surveillance et non ventilées
642.62	autres enseignants : cours et conférences
642.63	Jurys d'examen et concours.
642.68	Enseignement et jury : non ventilé

ANNEXE N° 2 (suite)

642.7	Indemnités pour vacances.
642.71	Vacations versées à des membres du corps médical (prévention médico-sociale des agents de l'état, médecine du travail, médecine universitaire et médecine scolaire).
642.72	Vacations versées pour travaux de comité, commissions, conseils.
642.73	Vacations versées pour travaux de contrôle, inspection, expertise.
642.74	Vacations diverses indexées sur le point fonction publique (dont objecteurs de conscience)
642.75	Vacations diverses non indexées sur le point fonction publique
642.76	Vacations versées à des membres du corps médical (contrôles médicaux obligatoires)
642.78	Indemnités pour vacances non ventilées
642.8	Indemnités diverses.
642.81	Indemnité spéciale E.N.A.
642.82	Indemnité mensuelle spéciale.
642.83	Indemnités académiques et jetons de présence
642.831	Indemnités académiques et jetons de présence indexées sur le point fonction publique
642.832	Indemnités académiques et jetons de présence non indexées sur le point fonction publique
642.84	Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse
642.85	Indemnité d'administration et de technicité
642.88	Autres indemnités.
642.881	Indemnité spéciale aux conservateurs.
642.882	Indemnité spéciale aux agents de service.
642.883	Indemnité de bibliothèque.
642.884	Rémunérations à l'acte
642.885	Indemnité différentielle (décret n° 2002-711 du 2 mai 2002)
642.887	Indemnité exceptionnelle personnels civils (décret n° 97-215 du 10 mars 1997)
642.888	Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives) non ventilées
643	Primes et indemnités versées aux personnels militaires.
643.1	Indemnités tenant à certaines fonctions.
643.11	Indemnités de cabinet.
643.12	Indemnités forfaitaires pour frais de représentation non indexées sur le point fonction publique
643.13	Forfaitaire.
643.14	Indemnités pour frais de service (contrôleur).
643.15	Indemnités de fonctions (justice militaire).
643.17	Indemnités pour frais de représentation indexées sur le point fonction publique
643.2	Charges militaires.
643.3	Sujétions spéciales.
643.31	Responsabilité pécuniaire.
643.32	Risques : services aériens.
643.321	Indemnités pour services aériens (nos 1 et 2).
643.322	Indemnités pour services aériens des convoyeurs de l'air.
643.323	Indemnités journalières de service aéronautique.
643.324	Indemnités journalières pour services aériens techniques.
643.325	Prime horaire de vol des personnels navigants non titulaires du centre d'essais en vol.
643.326	Prime de risque allouée aux personnels participant aux essais effectués au centre d'essais en vol.
643.328	Risques : services aériens : primes et indemnités non ventilées
643.33	Risques divers.
643.331	Indemnités pour risques professionnels.
643.332	Indemnité de risque des gendarmes.
643.333	Primes de risques pour expérience de médecine aéronautique.
643.334	Indemnités pour travaux en sous-marins.
643.335	Indemnité de risque école de haute montagne.

ANNEXE N° 2 (suite)

643.336	Indemnité allouée à l'occasion de travaux consacrés à la destruction des munitions en mauvais état, au tir ou au transport.
643.338	Risques divers : non ventilés
643.34	Conditions de travail.
643.341	Indemnités pour travaux dangereux allouées à certains personnels de la D.G.S.E.
643.342	Indemnité pour sujétion spéciale d'alerte.
643.343	Indemnité spéciale allouée aux personnels des réseaux de tropodiffusion.
643.344	Indemnité d'embarquement et d'essais.
643.345	Indemnité de service du personnel de la poste aux armées.
643.348	Conditions de travail : indemnités non ventilées
643.38	Sujétions spéciales non ventilées
643.4	Qualification et technicité.
643.41	Prime de qualification aux officiers brevetés.
643.42	Prime de qualification aux officiers issus de certaines écoles.
643.43	Prime de service et de rendement (ingénieurs).
643.44	Prime de service (ingénieurs de travaux).
643.45	Prime de qualification au taux fixe.
643.46	Indemnités spéciales de musique.
643.47	Prime spéciale aux gendarmes ayant la qualité d'O.P.J.
643.471	Primes à certains militaires de la gendarmerie (décret n° 2002-186 du 14 février 2002).
643.472	Allocation de mission judiciaire de la gendarmerie
643.48	Indemnités allouées pour la connaissance de langues étrangères (D.G.S.E.).
643.49	Autres.
643.491	Prime de développement en faveur des ingénieurs de l'armement
643.498	autres primes et indemnités de qualification et de technicité et non ventilées
643.5	Indemnités liées aux conditions de séjour.
643.51	Indexation des indemnités outre-mer.
643.52	Majoration pour service dans les D.O.M.
643.53	Complément spécial de solde outre-mer.
643.54	Indemnité résidentielle de cherté de vie outre-mer.
643.55	Indemnité de séjour en Allemagne.
643.56	Majoration d'embarquement.
643.57	Majoration des soldes des personnels navigants à l'extérieur.
643.58	Majoration pour service en sous-marin.
643.59	Autres indemnités liées aux conditions de séjour et non ventilées.
643.6	Enseignement. –jury.
643.61	Indemnité spéciale au personnel d'encadrement de l'école militaire inter-armes.
643.62	Indemnité spéciale aux militaires affectés à l'école militaire inter-armes.
643.63	Avantages spéciaux aux personnels enseignants des écoles militaires préparatoires.
643.64	Indemnité pour charges administratives au personnel de direction et d'administration des écoles et prytanées militaires.
643.68	autres indemnités d'enseignement et de jury
643.8	Indemnités diverses.
643.81	Prime des officiers de réserve ayant servi en situation d'activité.
643.82	Primes d'engagement, de rengagement, d'attachement.
643.83	Indemnité de service allouée aux militaires titulaires de certains emplois spéciaux (compagnies de discipline, prisons).
643.84	Indemnité spéciale allouée aux militaires de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.
643.85	Allocation spéciale temporaire.
643.86	Indemnité de mutation.
643.87	Indemnité représentative de frais des officiers des organismes alliés.
643.88	Indemnité exceptionnelle personnels militaires (décret n° 97-215 du 10 mars 1997)
643.89	Autres primes et indemnités versées aux personnels militaires et non ventilées

ANNEXE N° 2 (suite)

644	Autres charges connexes au traitement.
644.1	Indemnités résidentielles.
644.11	Indemnités de résidence.-métropole, D.O.M.
644.111	Indemnités de résidence.-métropole, D.O.M. : salaires.
644.112	Indemnités de résidence.-métropole, D.O.M. : traitements.
644.113	Indemnités de résidence.-métropole, D.O.M. : soldes.
644.118	Indemnités de résidence.-métropole, D.O.M : non ventilées
644.12	Indemnités de résidence-T.O.M.
644.121	Indemnités de résidence-T.O.M. : salaires
644.122	Indemnités de résidence-T.O.M. : traitements
644.123	Indemnités de résidence-T.O.M. : soldes
644.128	Indemnités de résidence-T.O.M : non ventilées
644.13	Indemnités de résidence.-étranger.
644.131	Indemnités de résidence.-étranger. : salaires
644.132	Indemnités de résidence.-étranger. : traitements
644.133	Indemnités de résidence.-étranger. : soldes
644.138	Indemnités de résidence.-étranger : non ventilées
644.14	Prime spéciale d'installation.
644.15	Installation et éloignement (outre-mer).
644.151	Installation et éloignement (outre-mer) : salaires
644.152	Installation et éloignement (outre-mer) : traitements
644.153	Installation et éloignement (outre-mer) : soldes
644.154	Prime spécifique d'installation des fonctionnaires et magistrats des DOM
644.155	Indemnité particulière de sujétion et d'installation pour une affectation en Guyane, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon
644.158	Installation et éloignement (outre-mer) : indemnités non ventilées
644.18	Autres indemnités résidentielles.
644.181	Difficultés exceptionnelles d'existence (salaires, traitements).
644.188	Indemnités résidentielles non ventilées
644.2	Primes de transport.
644.21	Primes de transport.-salaires.
644.22	Primes de transport.-traitements.
644.23	Primes de transport.-soldes.
644.28	Primes de transport non ventilées
644.3	Supplément familial.
644.31	Supplément familial. –salaires.
644.32	Supplément familial. –traitements.
644.33	Supplément familial. –soldes (métropole).
644.34	Supplément familial. –soldes (D.O.M.-T.O.M.).
644.35	Supplément familial. Soldes (étranger).
644.36	Supplément familial de l'indemnité de résidence à l'étranger du personnel militaire.
644.37	Supplément familial de l'indemnité d'éloignement du personnel militaire.
644.38	Supplément familial non ventilé
644.4	Indemnités représentatives de frais.
644.41	Logement.
644.42	Habillement et chaussures.
644.43	Outillage.
644.44	Frais de bureau.
644.45	Frais de représentation sur justificatifs.
644.46	Bicyclette et autres transports.
644.47	Alimentation.
644.48	Indemnités représentatives de frais non ventilées

ANNEXE N° 2 (suite)

644.8	Autres charges connexes au traitement
644.81	Indemnités compensatrices (traitements, soldes).
644.82	Préavis et licenciement.
644.83	Perte d'emploi.
644.84	Pécules.
644.85	Indemnités exceptionnelles de mutation.
644.86	Indemnités exceptionnelles. (cessation progressive d'activité).
644.87	Nouvelle bonification indiciaire
644.88	Autres charges connexes au traitement non ventilées
645	Pensions
645.1	Pensions civiles (hors La Poste et France Télécom).
645.11	Pensions d'ayant-droit imputables servies en application de l'article L. 27 du CPCM
645.111	Pensions directes L. 27 hors accessoires servies jusqu'à 60 ans
645.112	Pensions directes L. 27 hors accessoires servies après 60 ans
645.113	Majorations pour enfants-pensions directes L. 27 servies jusqu'à 60 ans
645.114	Majorations pour enfants-pensions directes L. 27 servies après 60 ans
645.115	Majorations pour tierce personne servies aux retraités pour affection imputable au service
645.116	Rentes viagères d'invalidité servies aux titulaires radiés des cadres suite à un accident de service ou à une maladie professionnelle
645.12	Pensions d'ayant-droit servies en application de l'article L. 29 du CPCM
645.121	Pensions directes L. 29 hors accessoires servies jusqu'à 60 ans
645.122	Pensions directes L. 29 hors accessoires servies après 60 ans
645.123	Majorations pour enfants – pensions directes L. 29 servies jusqu'à 60 ans
645.124	Majorations pour enfants – pensions directes L. 29 servies après 60 ans
645.125	Majorations pour tierce personne servies aux retraités pour affection non imputable au service
645.13	Pensions d'ancienneté
645.131	Pensions directes hors accessoires hors L. 27 ou L. 29
645.132	Majorations pour enfants – pensions directes hors L. 27 et L. 29
645.14	Pensions d'ayants-cause
645.141	Pensions de veufs invalides servies avant 60 ans hors majorations pour enfants
645.142	Pensions d'orphelins servies à des orphelins infirmes majeurs
645.143	Pensions de veufs servies après 60 ans , pensions de veuves, d'orphelins avant 21 ans - hors majorations pour enfants
645.144	Majorations pour enfants – pensions de veufs invalides servies avant 60 ans
645.145	Majorations pour enfants – pensions de veufs servies après 60 ans et pensions de veuves
645.146	Rentes viagères d'invalidité servies aux ayants-cause des titulaires radiés des cadres suite à un accident de service ou à une maladie professionnelle
645.15	Allocation temporaire d'invalidité
645.2	Pensions France Télécom
645.21	Pensions d'ayant-droit imputables servies en application de l'article L. 27 du CPCM
645.211	Pensions directes L. 27 hors accessoires servies jusqu'à 60 ans
645.212	Pensions directes L. 27 hors accessoires servies après 60 ans
645.213	Majorations pour enfants-pensions directes L. 27 servies jusqu'à 60 ans
645.214	Majorations pour enfants-pensions directes L. 27 servies après 60 ans
645.215	Majorations pour tierce personne servies aux retraités pour affection imputable au service
645.216	Rentes viagères d'invalidité servies aux titulaires radiés des cadres suite à un accident de service ou à une maladie professionnelle
645.22	Pensions d'ayant-droit servies en application de l'article L. 29 du CPCM
645.221	Pensions directes L. 29 hors accessoires servies jusqu'à 60 ans
645.222	Pensions directes L. 29 hors accessoires servies après 60 ans
645.223	Majorations pour enfants – pensions directes L. 29 servies jusqu'à 60 ans

ANNEXE N° 2 (suite)

645.224	Majorations pour enfants – pensions directes L. 29 servies après 60 ans
645.225	Majorations pour tierce personne servies aux retraités pour affection non imputable au service
645.23	Pensions d'ancienneté
645.231	Pensions directes hors accessoires hors L. 27 ou L. 29
645.232	Majorations pour enfants – pensions directes hors L. 27 et L. 29
645.24	Pensions d'ayants-cause
645.241	Pensions de veufs invalides servies avant 60 ans hors majorations pour enfants
645.242	Pensions d'orphelins servies à des orphelins infirmes majeurs
645.243	Pensions de veufs servies après 60 ans , pensions de veuves, d'orphelins avant 21 ans - hors majorations pour enfants
645.244	Majorations pour enfants – pensions de veufs invalides servies avant 60 ans
645.245	Majorations pour enfants – pensions de veufs servies après 60 ans et pensions de veuves
645.246	Rentes viagères d'invalidité servies aux ayants-cause des titulaires radiés des cadres suite à un accident de service ou à une maladie professionnelle
645.25	Allocation temporaire d'invalidité
645.3	Pensions La Poste
645.31	Pensions d'ayant-droit imputables servies en application de l'article L. 27 du CPCM
645.311	Pensions directes L. 27 hors accessoires servies jusqu'à 60 ans
645.312	Pensions directes L. 27 hors accessoires servies après 60 ans
645.313	Majorations pour enfants-pensions directes L. 27 servies jusqu'à 60 ans
645.314	Majorations pour enfants-pensions directes L. 27 servies après 60 ans
645.315	Majorations pour tierce personne servies aux retraités pour affection imputable au service
645.316	Rentes viagères d'invalidité servies aux titulaires radiés des cadres suite à un accident de service ou à une maladie professionnelle
645.32	Pensions d'ayant-droit servies en application de l'article L. 29 du CPCM
645.321	Pensions directes L. 29 hors accessoires servies jusqu'à 60 ans
645.322	Pensions directes L. 29 hors accessoires servies après 60 ans
645.323	Majorations pour enfants – pensions directes L. 29 servies jusqu'à 60 ans
645.324	Majorations pour enfants – pensions directes L. 29 servies après 60 ans
645.325	Majorations pour tierce personne servies aux retraités pour affection non imputable au service
645.33	Pensions d'ancienneté
645.331	Pensions directes hors accessoires hors L. 27 ou L. 29
645.332	Majorations pour enfants – pensions directes hors L. 27 et L. 29
645.34	Pensions d'ayants-cause
645.341	Pensions de veufs invalides servies avant 60 ans hors majorations pour enfants
645.342	Pensions d'orphelins servies à des orphelins infirmes majeurs
645.343	Pensions de veufs servies après 60 ans , pensions de veuves, d'orphelins avant 21 ans - hors majorations pour enfants
645.344	Majorations pour enfants – pensions de veufs invalides servies avant 60 ans
645.345	Majorations pour enfants – pensions de veufs servies après 60 ans et pensions de veuves
645.346	Rentes viagères d'invalidité servies aux ayants-cause des titulaires radiés des cadres suite à un accident de service ou à une maladie professionnelle
645.35	Allocation temporaire d'invalidité
645.4	Pensions PTT (fonctionnaires radiés des cadres avant le 1 ^{er} janvier 1992 et leurs ayants-cause)
645.41	Pensions d'ayant-droit imputables servies en application de l'article L. 27 du CPCM
645.411	Pensions directes L. 27 hors accessoires servies jusqu'à 60 ans
645.412	Pensions directes L. 27 hors accessoires servies après 60 ans
645.413	Majorations pour enfants-pensions directes L. 27 servies jusqu'à 60 ans
645.414	Majorations pour enfants-pensions directes L. 27 servies après 60 ans
645.415	Majorations pour tierce personne servies aux retraités pour affection imputable au service
645.416	Rentes viagères d'invalidité servies aux titulaires radiés des cadres suite à un accident de service ou à une maladie professionnelle

ANNEXE N° 2 (suite)

- 645.42 Pensions d'ayant-droit servies en application de l'article L. 29 du CPCM
- 645.421 Pensions directes L. 29 hors accessoires servies jusqu'à 60 ans
- 645.422 Pensions directes L. 29 hors accessoires servies après 60 ans
- 645.423 Majorations pour enfants – pensions directes L. 29 servies jusqu'à 60 ans
- 645.424 Majorations pour enfants – pensions directes L. 29 servies après 60 ans
- 645.425 Majorations pour tierce personne servies aux retraités pour affection non imputable au service
- 645.43 Pensions d'ancienneté
- 645.431 Pensions directes hors accessoires hors L. 27 ou L. 29
- 645.432 Majorations pour enfants – pensions directes hors L. 27 et L. 29
- 645.44 Pensions d'ayants-cause
- 645.441 Pensions de veufs invalides servies avant 60 ans hors majorations pour enfants
- 645.442 Pensions d'orphelins servies à des orphelins infirmes majeurs
- 645.443 Pensions de veufs servies après 60 ans , pensions de veuves, d'orphelins avant 21 ans - hors majorations pour enfants
- 645.444 Majorations pour enfants – pensions de veufs invalides servies avant 60 ans
- 645.445 Majorations pour enfants – pensions de veufs servies après 60 ans et pensions de veuves
- 645.446 Rentes viagères d'invalidité servies aux ayants-cause des titulaires radiés des cadres suite à un accident de service ou à une maladie professionnelle
- 645.45 Allocation temporaire d'invalidité
- 645.5 Pensions d'Alsace-Lorraine.
- 645.51 Pensions des anciens fonctionnaires, de leurs veuves et de leurs orphelins, pensions antérieures à 1870, suppléments aux rentes d'assurances sociales, pensions civiles et militaires et secours permanents (convention de Baden-Baden).
- 645.52 Majoration pour enfants.
- 645.6 Pensions garanties.
- 645.61 Pensions directes.
- 645.62 Pensions d'ayants-cause.
- 645.7 Pensions militaires de retraite
- 645.71 Pensions d'ayant-droit non imputables article L. 6 alinéas 2, 3, 4 du CPCM
- 645.711 Pensions directes – L. 6 alinéas 2, 3, 4 hors accessoires
- 645.712 Majorations pour enfants – pensions directes – L. 6 alinéas 2, 3, 4
- 645.72 Pensions d'ancienneté
- 645.721 Pensions directes hors accessoires - L. 6 alinéa 1
- 645.722 Majorations pour enfants – pensions directes – L. 6 alinéa 1
- 645.73 Pensions d'ayants-cause
- 645.731 Pensions d'ayants-cause hors majorations pour enfants
- 645.732 Majorations pour enfants – pensions d'ayants-cause
- 645.8 Pensions diverses.
- 645.81 Contribution au paiement des pensions servies par les diverses collectivités antérieurement au 1^{er} janvier 1954 (loi du 24 mai 1951).
- 645.82 Compléments de pension financés par le FSV (article L135-2-1° du code de la sécurité sociale)
- 645.821 Allocations supplémentaires de l'article L815-2 du code de la sécurité sociale
- 645.822 Majorations de l'article L814-2 du code de la sécurité sociale
- 646 Charges de sécurité sociale**
- 646.1 Cotisations aux caisses de sécurité sociale –agents titulaires.
- 646.11 Cotisations aux caisses de sécurité sociale –agents titulaires –fonctionnaires titulaires
- 646.12 Cotisations aux caisses de sécurité sociale –agents titulaires –ouvriers des établissements industriels de l'état
- 646.18 Cotisations aux caisses de sécurité sociale –agents titulaires – non ventilées
- 646.2 Cotisations d'assurance maladie et d'assurance vieillesse –agents permanents non titulaires.
- 646.21 Cotisations d'assurance maladie
- 646.22 Cotisations d'assurance vieillesse
- 646.221 Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné

ANNEXE N° 2 (suite)

- 646.222 Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire déplafonné (totalité du salaire)
- 646.28 Cotisations d'assurance maladie et d'assurance vieillesse –agents permanents non titulaires : non ventilées
- 646.3 Sécurité sociale. –ensemble des risques.
- 646.31 Sécurité sociale – Appelés du contingent en fonction dans les administrations civiles et volontaires du service national
- 646.32 Sécurité sociale – Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle
- 646.33 Sécurité sociale. –personnels militaires.
- 646.38 Sécurité sociale. –ensemble des risques : non ventilé
- 646.4 Allocations familiales – Apurement CNAF
- 646.5 Pensions de retraite.
- 646.51 Compensation généralisée : acomptes
- 646.52 Compensation généralisée : apurements
- 646.53 Compensation spécifique : acomptes
- 646.54 Compensation spécifique : apurements
- 646.55 Affiliation rétroactive aux assurances sociales : versements au Régime général et à l'IRCANTEC
- 646.56 Reversement aux agents lors des affiliations rétroactives aux assurances sociales
- 646.57 Cotisations pour les retraites des ouvriers des établissements industriels de l'état.
- 646.58 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires.
- 646.6 Sécurité sociale. –Contributions au fond spécial de retraite des ouvriers de l'état.
- 646.8 cotisations sociales non ventilées
- 647 Prestations sociales obligatoires.**
- 647.1 Prestations sociales obligatoires – Prestations familiales.
- 647.11 Prestations sociales obligatoires- Allocations diverses et complément familial
- 647.111 Prestations sociales obligatoires- Allocation pour jeune enfant.
- 647.112 Prestations sociales obligatoires – Allocation parentale d'éducation.
- 647.113 Prestations sociales obligatoires – Allocations familiales.
- 647.114 Prestations sociales obligatoires – Allocation de parent isolé.
- 647.115 Prestations sociales obligatoires – Allocation d'adoption
- 647.116 Prestations sociales obligatoires – Complément familial.
- 647.117 Prestations sociales obligatoires – Allocations d'éducation spéciale.
- 647.118 Prestations sociales obligatoires – Allocation de soutien familial.
- 647.119 Prestations sociales obligatoires – Allocation de rentrée scolaire
- 647.12 Prestations sociales obligatoires – Congés de naissance et d'adoption
- 647.13 Prestations sociales obligatoires – Allocation de présence parentale
- 647.2 Risques maladie et assimilés
- 647.21 Maintien du traitement
- 647.211 Congés de maladie.
- 647.212 Congés de longue maladie.
- 647.213 Congés de longue durée.
- 647.214 Congés de maternité.
- 647.22 Mise en disponibilité rémunérée par suite de maladie.
- 647.23 Indemnités journalières (versées au titre de la législation sécurité sociale).
- 647.24 Allocations d'invalidité temporaires.
- 647.25 Majoration pour tierce personne servie aux agents en activité pour invalidité suite à une raison extérieure à l'exercice des fonctions.
- 647.26 Capital décès.
- 647.28 Autres risques maladie et non ventilés

ANNEXE N° 2 (suite)

647.3	Accidents de service et maladies professionnelles (agents titulaires).
647.31	Maintien du traitement (art. 34 de la loi du 11 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique).
647.32	Prestations en nature.
647.33	Frais d'obsèques.
647.34	Allocations temporaires d'invalidité servies à des agents en activité.
647.35	Allocations temporaires d'invalidité servies à des agents retraités.
647.36	Majoration pour tierce personne servie aux agents en activité pour accident de service ou maladie professionnelle
647.38	Accidents de service et maladies professionnelles (agents titulaires) : non ventilé
647.4	Accidents du travail et maladies professionnelles (agents non titulaires).
647.41	Prestations en espèces.
647.42	Prestations en nature.
647.43	Frais d'obsèques.
647.44	Rentes accidents du travail.
647.45	Réadaptation et rééducation fonctionnelles.
647.48	Accidents du travail et maladies professionnelles (agents non titulaires) : non ventilé
647.5	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique
647.6	Allocations diverses de gardes d'enfants
647.61	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.
647.8	Prestations et charges sociales diverses.
647.81	Allocations viagères annuelles aux personnels auxiliaires.
647.82	Prime de déménagement.
647.83	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité
647.88	Autres prestations sociales
647.881	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique
647.882	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique
647.888	Prestations sociales obligatoires non ventilées
648	Prestations sociales facultatives
648.1	Prestations facultatives – Prestation pour la garde de jeunes enfants.
648.2	Prestations facultatives – Allocations aux mères en repos.
648.3	Prestations facultatives – Chèques-vacances.
648.4	Prestations facultatives – Allocations aux personnes handicapées.
648.5	Prestations facultatives – Aide et prêt à l'installation des personnels.
648.6	Prestations facultatives – Aide aux retraites.
648.7	Prestations facultatives – Aide aux militaires appelés et à leurs ayants droit.
648.8	Prestations facultatives – Autres prestations et non ventilées
65	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS DIVERS
651	Impôts, taxes et versements assimilés
651.1	taxes et impôts directs
651.11	taxe professionnelle
651.12	taxes et impôts fonciers
651.13	taxe d'habitation et taxes assimilées
651.14	taxes locales et spéciales d'équipement
651.15	taxe pour les transports
651.16	taxe d'apprentissage
651.17	taxe sur les salaires
651.18	autres taxes et impôts directs

ANNEXE N° 2 (suite et fin)

651.2	taxes, impôts indirects et versements assimilés
651.21	droits sur les boissons et les alcools
651.22	enregistrement et timbre
651.23	taxe différentielle sur les véhicules à moteur (vignette)
651.24	droits de douane
651.25	taxes perçues par les organismes publics internationaux
651.26	taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)
651.28	autres impôts, taxes et versements assimilés
651.8	impôts, taxes et versements assimilés non ventilés
652	Dotations des pouvoirs publics
657	Remboursement des rémunérations par les comptes spéciaux du Trésor au budget général
658	Charges diverses
66	CHARGES FINANCIÈRES
661	Intérêts des emprunts intérieurs à long terme émis sur le marché financier.
662	Intérêts des engagements divers à long terme
663	Intérêts de la dette extérieure à long terme.
664	Intérêts des bons du trésor à court et moyen terme.
664.1	Bons du Trésor sur formules
664.2	Intérêts des bons du trésor en compte courant
664.21	Bons du Trésor à taux fixe et intérêts annuels (BTAN)
664.22	Bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés (BTF)
665	Intérêts des dépôts de correspondants et instituts d'émission de la zone franc.
668	Charges financières diverses
668.1	frais d'émission des emprunts et bons
668.11	remises et commissions aux comptables
668.12	autres frais d'émission des emprunts et bons
668.2	apurement des opérations du fonds de stabilisation des changes
668.3	Charges résultant de l'indexation du capital des OATi
668.8	autres charges financières
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES
673	Versements résultant de la mise en jeu de garanties
673.1	garanties d'emprunts
673.2	garanties de dividendes
673.3	garanties du commerce extérieur
673.8	garanties diverses et non ventilées
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés
675.2	Immobilisations corporelles
675.3	Immobilisations financières
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
681	Dotations aux amortissements et aux provisions. Charges d'exploitation
681.1	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
681.11	Immobilisations incorporelles
681.12	Immobilisations corporelles
681.6	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
681.61	Immobilisations incorporelles
681.62	Immobilisations corporelles
7	COMPTES DE PRODUITS
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGE
781	transferts de charge
786	quote-part des primes sur OAT et BTAN
787	reprises sur provisions

ANNEXE N° 3 : NOMENCLATURE DES COMPTES DES RECEVEURS DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Les receveurs des administrations financières disposent des mêmes types de comptes que les comptables non centralisateurs du Trésor, auxquels s'ajoute un compte « d'effets à recevoir » pour l'enregistrement des traites ou obligations cautionnées reçues en règlement de droits par ces comptables.

1 – Comptabilité générale

Les comptes ouverts dans la comptabilité générale sont les suivants :

531-16	« Numéraire des comptables des administrations financières »
514.26	« Numéraire des receveurs territoriaux des administrations financières dans les TOM »
513-12	« Comptes courants postaux des comptables des administrations financières »
514.36	« Compte courant au service des Postes dans les TOM des receveurs territoriaux des administrations financières »
511-36	« Crédits attendus sur le compte courant du Trésor à la Banque de France – Comptables des administrations financières accrédités auprès de la Banque de France »
511.56	« Crédits attendus sur le compte courant du Trésor à l'IEDOM – Comptables des administrations financières »
512-16	« Compte courant du Trésor à la Banque de France – Comptables des administrations financières accrédités auprès de la Banque de France »
514.56	« Compte d'opérations du Trésor à l'IEDOM. Comptables des administrations financières »
511-114	« Traités et obligations des receveurs des administrations financières »
473	« Imputation provisoire de dépenses chez les receveurs des administrations financières »
474	« Imputation provisoire de dépenses chez les receveurs territoriaux des administrations financières – TOM »
477	« Imputation provisoire de recettes chez les receveurs des administrations financières »
479	« Imputation provisoire de recettes chez les receveurs territoriaux des administrations financières – TOM »
390-5	« Compte courant entre le Trésorier-Payeur Général et les receveurs des administrations financières »
s/c 390-52	« Douanes »
s/c 390-53	« Impôts »
390-7	« Compte courant entre le Trésorier-Payeur Général et les receveurs territoriaux des administrations financières – TOM »
s/c 390-72	« Douanes »
s/c 390-73	« Impôts »

Ces comptes jouent dans les conditions habituelles :

- les comptes financiers sont débités des rentrées et crédités des sorties de fonds ;
- les comptes Banque de France (511-36, 512-16) ne sont ouverts que dans les écritures des comptables « accrédités » ou « accrédités virements » ;
- les comptes d'imputation provisoire sont crédités des recettes et débités des dépenses.

Ils font l'objet d'une comptabilité auxiliaire.

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

2 – Comptabilité auxiliaire

Les comptes d'imputation provisoire comportent les subdivisions suivantes :

	<u>Imputation provisoire de dépenses</u>
473	« Imputation provisoire de dépenses chez les receveurs des administrations financières » :
473-0	« Paiements effectués pour le compte du Trésorier-Payeur Général »
473-9	« Dépenses diverses »
474	« Imputation provisoire de dépenses chez les receveurs territoriaux des administrations financières – TOM » :
474-0	« Paiements effectués pour le compte du Trésorier-Payeur Général »
474-9	« Dépenses diverses »
	<u>Imputation provisoire de recettes</u>
477	« Imputation provisoire de recettes chez les receveurs des administrations financières » :
477-0	« Recettes encaissées pour le compte du Trésorier-Payeur Général »
477-1	« Recettes encaissées pour le compte d'autres receveurs des administrations financières »
477-2	« Provisions encaissées par les conservateurs des hypothèques »
479	« Imputation provisoire de recettes chez les receveurs territoriaux des administrations financières – TOM » :
479-0	« Recettes encaissées pour le compte du Trésorier-Payeur Général »
479-1	« Recettes encaissées pour le compte d'autres receveurs territoriaux des administrations financières »
479-2	« Provisions encaissées par le conservateur »

ANNEXE N° 4 : LISTE DES EMPRUNTS SUPPRIMÉS DANS LA COMPTABILITÉ
AUXILIAIRE DES COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE

Compte 465-5 « Tiers prêteurs – Emprunts gérés et garantis par l'état – Emprunts entièrement amortis depuis plus de 5 ans ».

- Lignes à supprimer :
 - Obligation 6% 1957, 15 ans.

ANNEXE N° 5 : MODALITÉS TECHNIQUES DE SUPPRESSION DE COMPTES.

Comptables dotés de l'application micro-informatique CGE (Trésoreries générales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, Paierie des Îles Wallis-et-Futuna, Trésoreries auprès des ambassades de France à l'Étranger).

Après duplication du fichier comptable (« arrêt de fin d'année »), procéder à l'annulation des comptes supprimés au titre de la gestion 2003 par la présente instruction, par la transaction « gestion du fichier comptable » (annulation de comptes).

ANNEXE N° 6 : LISTE DES MODIFICATIONS DE LA NOMENCLATURE

Classe 1

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
123.32	ACT	2003	Suppression	« Terme fixé en 2002 ».
123.321	ACT	2003	Suppression	« OAT 8,50% novembre 2002 (3 ^{ème} tranche) ».
123.322	ACT	2003	Suppression	« OAT 8,50% mars 2002 ».
123.323	ACT	2003	Suppression	« OAT 6,75% avril 2002 ».
* 123.43	ACT	2003	Création	« Terme fixé en 2013 ».
* 123.431	ACT	2003	Création	« OAT 4% avril 2013 ». (Cf. lettre n° 10879 du 07/03/03).
* 123.493	ACT	2003	Création	« OAT 4,25% avril 2019 ». (Cf. lettre n° 25639 du 11/06/03).
* 123.905	ACT	2003	Création	« OATi 2,50% juillet 2013 ».
* 123.9051	ACT	2003	Création	« Valeur nominale ».
* 123.9052	ACT	2003	Création	« Supplément résultant d'indexation ». (Cf. lettre n° 6059 du 07/02/03).
* 126	ACT	2003	Création	« Emprunts émis au profit de la Caisse de la dette publique ».
* 126.905	ACT	2003	Création	« OATi 2,50% 25 juillet 2013 ». (Cf. lettre n° 8974 du 25/02/03).
131.12	ACT	2003	Suppression	« Échéance 2002 ».
131.121	ACT	2003	Suppression	« BTAN 4,75% Échéance 12 mars 2002 ».
131.123	ACT	2003	Suppression	« BTAN 4,50% Échéance 12 juillet 2002 ».
131.124	ACT	2003	Suppression	« BTAN 4% Échéance 12 janvier 2002 ».
* 131.18	ACT	2003	Création	« Échéance 2008 ».
* 131.181	ACT	2003	Création	« BTAN 3,50% Échéance 12 janvier 2008 ». (Cf. lettre n° 3418 du 21/01/03).
* 131.182	ACT	2003	Création	« BTAN 3% Échéance 12 juillet 2008 ». (Cf. lettre n° 27760 du 20/06/03).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 1 (suite et fin)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
* 131.6	ACT	2003	Création	« Émissions au profit de la Caisse de la dette publique ». (Cf. lettre n° 8974 du 25/02/03).
* 132.6	ACT	2003	Création	

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 2

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
* 276	ACT	2003	Création	« Créances correspondant aux valeurs du Trésor émises au profit de la Caisse de la dette publique ».
* 276.1	ACT	2003	Création	« Créances correspondant aux OAT ».
* 276.2	ACT	2003	Création	« Créances correspondant aux BTAN ».
* 276.3	ACT	2003	Création	« Créances correspondant aux BTF ». (Cf. lettre n° 8974 du 25/02/03).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 3

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
* 369.3	ACT	2003	Suppression	« Fonds de soutien des rentes et valeurs du Trésor à moyen et long terme ».
* 369.30	ACT	2003	Suppression	« Compte de dépôts au Trésor ».
* 369.300	ACT	2003	Suppression	« Section générale ».
* 369.301	ACT	2003	Suppression	« Section spéciale ».
* 369.31	ACT	2003	Suppression	« Créance correspondant aux valeurs du Trésor émises au profit du F.S.R. ».
* 369.311	ACT	2003	Suppression	« Créances correspondant aux obligations assimilables du Trésor ».
* 369.312	ACT	2003	Suppression	« Créances correspondant aux bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels ».
* 390.093	Divers	2003	Création	En application des dispositions de l'article 125 de la loi de finances pour 2003, les activités du FSR sont transférées à la Caisse de la dette publique (Cf. lettre n° 8974 du 25/02/03). « Liaisons automatisées entre l'ACCT et les comptables centralisateurs ».
* 390.096	TGR	2003	Création	(Cf. lettre circulaire n° 25582 du 06/06/03). « Édition à distance. Opérations européennes ».
392.3	Divers	2003	Changement de libellé	Ce compte est créé dans le cadre de la comptabilisation des fonds de concours de coopération internationale au niveau local. (Cf. lettre circulaire n° 63665 du 27/12/02). « Transferts automatisés divers à l'intérieur d'une circonscription informatique » devient : « Transferts automatisés divers entre comptables supérieurs ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 3 (suite et fin)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
392.4	Divers	2003	Suppression	« Transferts automatisés divers de DIT à DIT via l'ACCT ».
392.40	Divers	2003	Suppression	« Transferts de dépenses ».
392.41	Divers	2003	Suppression	« Transferts de recettes ».
				Ces comptes sont supprimés dans le cadre de la réforme des transferts automatisés.
398.867	Divers	2003	Changement de libellé	« Produits compris dans les rôles d'impôts d'État (T.P. – Poste et France Télécom) » devient : « Produits compris dans les rôles d'impôts d'État (T.P. – Poste) ». Le libellé de ce compte est modifié en application de l'article 29-I.2 de la loi de finances pour 2003 (n° 2002-1575 du 30/12/02).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
403.2	Divers ¹	2003	Suppression	« Autres créanciers ».
403.21	Divers ¹	2003	Suppression	« Dépenses ordinaires des services civils ».
403.22	Divers ¹	2003	Suppression	« Dépenses ordinaires des services militaires ».
404.2	Divers ¹	2003	Suppression	« Autres créanciers d'immobilisation ».
404.21	Divers ¹	2003	Suppression	« Dépenses en capital des services civils ».
404.22	Divers ¹	2003	Suppression	« Dépenses en capital des services militaires ».
405	Divers ¹	2003	Modification	« Comptes régisseurs ». Ce compte est subdivisé à compter du 01/01/2003 et devient un compte titre.
405.1	Divers ¹	2003	Création	« Dépenses ordinaires ».
405.11	Divers ¹	2003	Création	« Dépenses ordinaires des services civils ».
405.12	Divers ¹	2003	Création	« Dépenses ordinaires des services militaires ».
405.2	Divers ¹	2003	Création	« Dépenses en capital ».
405.21	Divers ¹	2003	Création	« Dépenses en capital des services civils ».
405.22	Divers ¹	2003	Création	« Dépenses en capital des services militaires ».
406	Divers ¹	2003	Changement de libellé	« Comptes spéciaux du Trésor » devient : « Comptes spéciaux du Trésor. Comptes d'affectation spéciale ».

¹ Comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. annexe n° 2).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
406.00	Divers ¹	2003	Modification	« Fonds national de l'eau ». Ce compte devient un compte titre au 01/01/03. Le solde apparaissant au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 406.001.
406.001	Divers ¹	2003	Création	« Autres dépenses ».
406.10	Divers ¹	2003	Création	« Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie audiovisuelle ».
406.101	Divers ¹	2003	Création	« Autres dépenses payables sans ordonnancement ».
406.102	PGT ¹	2003	Création	« Autres dépenses payables après ordonnancement ».
406.15	ACSR ¹	2003	Création	« Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision ».
406.150	ACSR ¹	2003	Création	« Dépenses ».
406.17	Divers ¹	2003	Création	« Fonds national pour le développement du sport ».
406.170	PGT ¹	2003	Création	« Avances ».
406.171	Divers ¹	2003	Création	« Autres dépenses ».
406.19	Divers ¹	2003	Création	« Fonds national des courses et de l'élevage ».
406.190	Divers ¹	2003	Création	« Dépenses ».
406.20	Divers ¹	2003	Création	« Fonds national pour le développement de la vie associative ».
406.200	PGT ¹	2003	Création	« Dépenses ».
406.24	ACT ¹	2003	Création	« Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés ».

¹ Comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. annexe n° 2).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
406.240	ACT ¹	2003	Création	« Dépenses ».
406.25	FIATA ¹	2003	Création	« Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien ».
406.250	FIATA ¹	2003	Création	« Dépenses ».
406.31	Divers ¹	2003	Création	« Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie ».
406.310	PGT ¹	2003	Création	« Dépenses ».
406.32	Divers ¹	2003	Création	« Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, et à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale, et de soutien à l'expression radiophonique locale ».
406.320	PGT ¹	2003	Création	« Autres dépenses ».
406.323	PGT ¹	2003	Création	« Avances ».
406.33	ACT ¹	2003	Création	« Fonds de provisionnement des charges de retraite ».
406.330	ACT ¹	2003	Création	« Dépenses ».
407	Divers ¹	2003	Création	« Autres comptes spéciaux du Trésor ».
407.1	Divers ¹	2003	Création	« Comptes de prêts ».
407.11	ACT ¹	2003	Création	« Prêts du FDES ».
407.110	ACT ¹	2003	Création	« Dépenses ».
407.12	ACT ¹	2003	Création	« Prêts du Trésor à des États étrangers et à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social ».
407.120	ACT ¹	2003	Création	« Dépenses ».

¹ Comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. annexe n° 2).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
407.13	Divers ¹	2003	Création	« Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts du Trésor ».
407.130	Divers ¹	2003	Création	« Dépenses ».
407.14	ACT ¹	2003	Création	« Prêts du Trésor à des États étrangers pour la consolidation de dettes envers la France ».
407.140	ACT ¹	2003	Création	« Prêts ».
407.2	Divers ¹	2003	Création	« Comptes d'avances ».
407.23	Divers ¹	2003	Création	« Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et États d'outre-mer ».
407.230	Divers ¹	2003	Création	« Avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L.236-1 du code général des collectivités territoriales ».
407.231	Divers ¹	2003	Création	« Avances de l'article 14 de la loi du 23 décembre 1946 et de l'article L.236-2 du code général des collectivités territoriales ».
407.232	Divers ¹	2003	Création	« Avances de l'article 34 de la loi du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires) ».
407.233	Divers ¹	2003	Création	« Avances au territoire de la Nouvelle-Calédonie (Fiscalité Nickel) ».
407.28	Divers ¹	2003	Création	« Avances à divers services de l'état ou organismes gérant des services publics ».
407.280	ACT ¹	2003	Création	« Avances aux budgets annexes ».
407.281	Divers ¹	2003	Création	« Avances aux autres établissements publics nationaux et services autonomes de l'état ».

¹ Comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. annexe n° 2).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
407.282	ACT ¹	2003	Création	« Avances à l'Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole au titre des besoins temporaires de préfinancement des dépenses communautaires ».
407.283	ACT ¹	2003	Création	« Avances à des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte ».
407.285	Divers ¹	2003	Création	« Avances à divers organismes de caractère social ».
407.29	Divers ¹	2003	Création	« Avances à des particuliers et associations ».
407.292	Divers ¹	2003	Création	« Fonctionnaires. Acquisition de moyens de transport ».
407.295	Divers ¹	2003	Création	« Agents de l'état. Amélioration de l'habitat ».
407.296	Divers ¹	2003	Création	« Association participant à des tâches d'intérêt général ».
407.297	Divers ¹	2003	Création	« Agents de l'état à l'étranger. Location d'un logement ».
407.4	Divers ¹	2003	Création	« Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers ».
407.40	ACT ¹	2003	Création	« Exécution des accords internationaux relatifs à des produits de base ».
407.5	Divers ¹	2003	Création	« Comptes d'opérations monétaires ».
407.51	Divers ¹	2003	Création	« Pertes et bénéfices de change ».
407.510	Divers ¹	2003	Création	« Dépenses ».
407.54	ACT ¹	2003	Création	« Comptes d'émission des monnaies métalliques ».
407.540	ACT ¹	2003	Création	« Avances ».
407.541	ACT ¹	2003	Création	« Autres dépenses ».

¹ Comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. annexe n° 2).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
407.55	ACT ¹	2003	Création	« Opérations avec le Fonds monétaire international ».
407.56	ACT ¹	2003	Création	« Soutien financier à moyen terme aux États membres de la Communauté économique européenne ».
* 411.21	Divers	2003	Changement de libellé	« Créances de l'année courante » devient « Fonds de concours centraux. Créances de l'année courante ». (Cf. instruction n° 03-033-A7-P-R du 22/05/03).
411.22	Divers	2003	Changement de libellé	« Créances des années antérieures » devient « Fonds de concours centraux. Créances des années antérieures ».
* 411.23	Divers	2003	Création	« Fonds de concours locaux. Créances de l'année courante ». (Cf. lettre-circulaire n° 63665 du 27/12/02 et instruction n° 03-033-A7-P-R du 22/05/03).
411.24	Divers	2003	Création	« Fonds de concours locaux. Créances des années antérieures ».
* 426.16	ACT	2003	Suppression	« Epargne-logement ». (Cf. n° 30953 du 07/07/2003).
428.61	ACT	2003	Suppression	« KBC Bank ».
428.63	ACT	2003	Modification	« Caisse nationale des caisses d'épargne ». Ce compte devient un compte agrégé. Le solde apparaissant en balance de sortie au 31/12/02 est reprise en balance d'entrée au compte 428.631 au 01/01/03 (Cf. lettre n° 64530 du 31/12/02).

¹ Comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. annexe n° 2).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
428.631	ACT	2003	Création	« Caisse nationale des caisses d'épargne ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01.03 le solde du compte 428.63 (Cf. lettre n° 64530 du 31/12/02).
428.632	ACT	2003	Création	« Caisse nationale des caisses d'épargne. GESTITRES ». (Cf. lettre n° 64530 du 31/12/02).
* 428.66	ACT	2003	Suppression	« Compagnie financière HERVET ».
* 428.68	ACT	2003	Suppression	« Caisse nationale de prévoyance ».
* 428.681	ACT	2003	Suppression	« CNP Assurances ».
* 428.682	ACT	2003	Suppression	« Filiale Investissement Trésor Vie (ITV) ». Ces comptes sont supprimés compte tenu de l'arrêt de l'activité CNP au Trésor public au 31/12/2003.
441.110	ACT	2003	Suppression	« Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FAPA) ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 441.1182.
441.114	ACT	2003	Suppression	« Fonds de solidarité ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 441.1186.
441.115	ACT	2003	Suppression	« Caisse d'amortissement de la dette sociale ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 441.1181.
441.118	ACT	2003	Suppression	« Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ».
441.1181	ACT	2003	Suppression	« Compte courant ordinaire ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 441.1187.
441.1182	ACT	2003	Suppression	« Fonds de réserve ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
441.118	ACT	2003	Création	« Organismes de Sécurité sociale ».
441.1181	ACT	2003	Création	« Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au 31/12/02 au compte 441.115.
441.1182	ACT	2003	Création	« Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFA-PA) ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au 31/12/02 au compte 441.110.
441.1183	ACT	2003	Création	« Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au 31/12/02 au compte 441.1198.
441.1184	ACT	2003	Création	« Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (FOREC) ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au 31/12/02 au compte 441.1197.
441.1185	ACT	2003	Création	« Fonds de réserve pour les retraites (FFR) ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au 31/12/02 au compte 441.1199.
441.1186	ACT	2003	Création	« Fonds de solidarité ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au 31/12/02 au compte 441.114

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
441.1187	ACT	2003	Création	« Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au 31/12/02 au compte 441.1181
* 441.1188	ACT	2003	Création	« FRR. Compte à terme ». (Cf. lettre n° 20486 du 09/05/03).
441.1192	ACT	2003	Changement de libellé	« Caisse d'amortissement de la dette publique » devient : « Caisse de la dette publique ». Le libellé de ce compte est modifié en vertu des dispositions de l'article 125-1° de la loi de finances pour 2003 (n° 2002-1575 du 30/12/02).
441.1197	ACT	2003	Suppression	« Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (FOREC) ». Les opérations figurant en solde au 31/12/02 au présent compte sont reprises en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 441.1184.
441.1198	ACT	2003	Suppression	« Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie ». Les opérations figurant en solde au 31/12/02 au présent compte sont reprises en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 441.1183.
441.1199	ACT	2003	Suppression	« Fonds de réserve des retraites (FRR) ». Les opérations figurant en solde au 31/12/02 au présent compte sont reprises en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 441.1185.
* 441.132	ACT	2003	Création	« DCN ». (Cf. lettre n° 23541 du 27/05/03).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
461.22	Divers	2003	Modification	« Régisseurs ». A compter du 01/01/2003, ce compte est subdivisé en deux sous-comptes et devient un compte titre. Le solde figurant au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au compte 461.221.
461.221	Divers	2003	Création	« Régisseurs d'État ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au 31/12/02 au compte 461.22. Les modalités de ventilation de la balance d'entrée et de fonctionnement sont diffusées par la lettre circulaire n°60588 du 9/12/02.
461.222	Divers	2003	Création	« Régisseurs des collectivités et établissements publics locaux ». Les modalités de fonctionnement de ce compte sont diffusées par la lettre circulaire n°60588 du 9/12/02.
461.32	Divers	2003	Modification	« Régisseurs ». A compter du 01/01/2003, ce compte est subdivisé en deux sous-comptes et devient un compte titre. Le solde figurant au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au compte 461.321.
461.321	Divers	2003	Création	« Régisseurs d'État ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au 31/12/02 au compte 461.32. Les modalités de ventilation de la balance d'entrée et de fonctionnement sont diffusées par la lettre circulaire n°60588 du 9/12/02. .
461.322	Divers	2003	Création	« Régisseurs des collectivités et établissements publics locaux ». Les modalités de fonctionnement de ce compte sont diffusées par la lettre circulaire n°60588 du 9/12/02.

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Données explicatives
		Gestion concernée	Motif	
466.124311	Divers	2003	Suppression	« Année 2001 ».
466.124313	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.124321	Divers	2003	Suppression	« Année 2001 ».
466.124323	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.124331	Divers	2003	Suppression	« Année 2001 ».
466.124333	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.12451	Divers	2003	Suppression	« Année 2001 ».
466.12453	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.12471	Divers	2003	Suppression	« Année 2001 ».
466.12473	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.12861	Divers	2003	Suppression	« Année 2001 ».
466.12863	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
* 466.21	Divers	2003	Création	« Fonds en provenance du Territoire de la Polynésie française ».
466.33	ACT	2003	Création	« Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 466.8874
* 466.34	Divers	2003	Création	« Indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis ».
* 466.341	Divers	2003	Création	« Provision reçue de la région pour le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis ».
* 466.342	Divers	2003	Création	« Réimputation de virement sur versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis ». Les modalités de fonctionnement des sous-comptes 466.34 sont diffusées par les lettres-circulaires n° 13637 du 24/03/03 et n° 26890 du 16/06/03.
* 466.35	ACT	2003	Création	« Opération DCN (article 78 de la LFR pour 2001 ». (Cf. lettre n° 23541 du 27/05/03).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
466.7	Divers	2003	Création	« Collectivités et établissements publics locaux »
* 466.712	Divers	2003	Création	« Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes ». Ce compte reprend les opérations de l'ancien compte 475.712 (Cf. lettre circulaire n° 3470 du 24/01/03).
* 466.713	Divers	2003	Création	« Recettes du fonds commun de la redevance communale des mines ».
* 466.7131	Divers	2003	Création	« Part du fonds commun soumise à péréquation nationale ». Ce compte reprend les opérations de l'ancien compte 475.7131 (Cf. lettre circulaire n° 3470 du 24/01/03).
* 466.7132	Divers	2003	Création	« Part du fonds commun non soumise à péréquation nationale ». Ce compte reprend les opérations de l'ancien compte 475.7132 (Cf. lettre circulaire n° 3470 du 24/01/03).
466.715	Divers	2003	Création	« Fonds départemental de la taxe professionnelle ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.715.
466.716	Divers	2003	Création	« Fonds des collectivités locales. Dotation globale de fonctionnement ».
466.7161	Divers	2003	Création	« Dotation globale de fonctionnement. Répartition initiale de l'année ».
466.71612	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.71612.
466.71613	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
466.7162	Divers	2003	Création	« Dotation globale de fonctionnement. Opérations de régularisation ».
466.7163	Divers	2003	Création	« Fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale ».
466.71633	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.7164	Divers	2003	Création	« Dotation globale de fonctionnement. Versements complémentaires au titre de l'article L.1613-2 du code général des collectivités territoriales ».
466.71641	ACT	2003	Création	« Année 2001 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.71641.
466.71642	Divers	2003	Création	« Année 2002 ».
466.71643	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
466.717	Divers	2003	Création	« Produits des amendes forfaitaires de la police de la circulation ».
466.7172	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7172.
466.7173	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.718	Divers	2003	Création	« Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.718.
466.719	ACT	2003	Création	« Produits de la majoration des amendes relatives à la publicité ».
466.7192	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7192.
466.7193	ACT	2003	Création	« Année 2003 ».
466.720	Divers	2003	Création	« Dotation spéciale instituteurs ».
466.7202	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7202
466.7203	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.721	Divers	2003	Création	« Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ».
466.7211	Divers	2003	Création	« Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ».
466.72112	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.72112.
466.72113	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
466.7212	Divers	2003	Création	« Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. Dotation de développement rural ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7212.
466.7213	Divers	2003	Création	« F.N.P.T.P. – ZRU et ZFU (Compensation d'exonération de taxe professionnelle : établissements existants et extensions) ».
466.72132	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.72132.
466.72133	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.7214	Divers	2003	Création	« F.N.P.T.P. – Compensation des pertes de dotation de compensation de la taxe professionnelle ».
466.72142	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.72142.
466.72143	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.722	Divers	2003	Création	« Fonds de compensation pour la TVA ».
466.7223	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.723	Divers	2003	Création	« Dotation de compensation de la taxe professionnelle ».
466.7233	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.725	Divers	2003	Création	« Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale ».
466.7253	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
466.726	Divers	2003	Création	« Fonds national de péréquation de la taxe d'apprentissage ».
466.7262	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7262.
466.7263	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.727	Divers	2003	Création	« Fonds locaux d'adaptation du commerce rural ».
466.7271	Divers	2003	Création	« Fonds régional d'adaptation du commerce rural ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7271.
466.7272	Divers	2003	Création	« Fonds départemental d'adaptation du commerce rural ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7272.
466.728	Divers	2003	Création	« Fonds de correction des déséquilibres régionaux ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.728.
466.729	Divers	2003	Création	« Dotation élu local ».
466.7292	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7292.
466.7293	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.730	Divers	2003	Création	« Fonds de compensation de la fiscalité transférée ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
466.7302	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7302.
466.7303	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.731	Divers	2003	Création	« Reversement de TIPP à la collectivité territoriale de Corse et aux départements de Corse ».
466.7313	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.732	Divers	2003	Création	« Fonds national de péréquation ».
466.7322	ACT	2003	Création	« Année 2002 ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7322.
466.7323	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.733	Divers	2003	Création	« Compensation de la suppression progressive de la part salaire de la taxe professionnelle ».
466.7333	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
466.735	RGF	2003	Création	« Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires ».
466.7351	RGF	2003	Création	« Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris-Orly ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7351.
466.7352	RGF	2003	Création	« Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris Charles de Gaulle ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.7352.

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
466.761	RGF	2003	Création	« Recettes à répartir : Taxes d'enlèvement des ordures ménagères et de balayage payées par la Poste et France Télécom ». Ce compte reprend en balance d'entrée au 01/01/03 les opérations figurant en solde au compte 475.761.
466.8874	ACT	2003	Suppression	« Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie ». Le solde de ce compte est reprise en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.33
468.3	Divers	2002	Création	« Opérations de liquidation de la responsabilité particulière des comptables supérieurs du Trésor mise en jeu dans le cadre de leur activité de collecte de l'épargne.
468.30	PGT	2002	Création	« Opérations de liquidation centralisées par la Paierie générale du Trésor ».
468.31	Divers	2002	Création	« Dépenses ».
468.35	Divers	2002	Création	« Recettes ». Les comptes 468.3 sont créés dans le cadre de la clôture des compte de dépôts de fonds des particuliers. Leurs modalités de fonctionnement seront diffusées prochainement.
471.612	Divers	2003	Suppression	« Caisse autonome des retraites des agents de chemins de fer ». (Cf. instruction n° 94-011-B3 du 01/02/94).
471.87	Divers	2003	Suppression	« Opérations de l'ordinateur de compensation. Dépenses ».
471.911	Divers	2003	Suppression	« Paiements effectués par l'intermédiaire de la chambre de compensation ».
* 471.9884	Divers	2003	Création	« Opérations en provenance de l'ACCT. Dépenses à régulariser ». (Cf. lettre circulaire n° 25582 du 06/06/03).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
473	Divers	2003	Modification	« Imputation provisoire de dépenses chez les receveurs des administrations financières ».
				A compter du 01/01/03, ce compte est subdivisé et devient un compte titre.
473.0	Divers	2003	Création	« Paiements effectués pour le compte du Trésorier-payeur général ».
473.9	Divers	2003	Création	« Dépenses diverses ».
475.120	Divers	2003	Suppression	« Année 2000 ».
475.123	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
				Les comptes d'imputation provisoire de fonds de concours fonctionnent dans les conditions fixées par les instructions n° 91-135-A7-P-R du 29/11/91 et n° 94-009-A7-P-R du 21/09/94 modifiée.
475.1886	Divers	2003	Création	« Recouvrement hors paye suite à versement indu de rémunérations ».
				(Cf. instruction n° 02-093-A71 du 22/11/02).
475.66413	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
475.66611	Divers	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.66613	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
475.66651	Divers	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.66653	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
475.66711	Divers	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.66713	Divers	2003	Création	« Année 2003 ».
* 475.712	Divers	2003	Suppression	« Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes ».
				Les opérations figurant à ce compte sont transportées au compte 466.712 (Cf. lettre circulaire n° 3470 du 24/01/03).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
* 475.713	Divers	2003	Suppression	« Recettes du fonds commun de la redevance communale des mines ».
* 475.7131	Divers	2003	Suppression	« Part du fonds commun soumise à péréquation nationale ». Les opérations figurant à ce compte sont transportées au compte 466.7131 (Cf. lettre circulaire n° 3470 du 24/01/03).
* 475.7132	Divers	2003	Suppression	« Part du fonds commun non soumise à péréquation nationale ». Les opérations figurant à ce compte sont transportées au compte 466.7132 (Cf. lettre circulaire n° 3470 du 24/01/03).
475.715	Divers	2003	Suppression	« Fonds départemental de la taxe professionnelle ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.715.
475.7161	Divers	2003	Suppression	« Dotation globale de fonctionnement. Répartition initiale de l'année ».
475.71611	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
475.71612	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.71612.
475.7162	Divers	2003	Suppression	« Dotation globale de fonctionnement. Opérations de régularisation ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7162.
475.7163	Divers	2003	Suppression	« Fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale ».
475.71631	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.71632	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ».
475.7164	Divers	2003	Suppression	« Dotation globale de fonctionnement. Versements complémentaires au titre de l'article L.1613-2 du code général des collectivités territoriales ».
475.71641	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.71642	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.71642.
475.717	Divers	2003	Suppression	« Produits des amendes forfaitaires de la police de la circulation ».
475.7171	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7172	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7172.
475.718	Divers	2003	Suppression	« Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.718.

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
475.719	ACT	2003	Suppression	« Produits de la majoration des amendes relatives à la publicité ».
475.7191	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7192	ACT	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7192.
475.720	Divers	2003	Suppression	« Dotation spéciale instituteurs ».
475.7201	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7202	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7202.
475.721	Divers	2003	Suppression	« Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ».
475.7211	Divers	2003	Suppression	« Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ».
475.72111	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.72112	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.72112.
475.7212	Divers	2003	Suppression	« Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle. Dotation de développement rural ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7212.
475.7213	Divers	2003	Suppression	« F.N.P.T.P. – ZRU et ZFU (Compensation d'exonération de taxe professionnelle : établissements existants et extensions) ».
475.72131	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
475.72132	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.72132.
475.7214	Divers	2003	Suppression	« F.N.P.T.P. – Compensation des pertes de dotation de compensation de la taxe professionnelle ».
475.72141	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.72142	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.72142.
475.722	Divers	2003	Suppression	« Fonds de compensation pour la TVA ».
475.7221	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7222	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ».
475.723	Divers	2003	Suppression	« Dotation de compensation de la taxe professionnelle ».
475.7232	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ».
475.725	Divers	2003	Suppression	« Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale ».
475.7251	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7252	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ».
475.726	Divers	2003	Suppression	« Fonds national de péréquation de la taxe d'apprentissage ».
475.7261	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7262	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7262.
475.727	Divers	2003	Suppression	« Fonds locaux d'adaptation du commerce rural ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
475.7271	Divers	2003	Suppression	« Fonds régional d'adaptation du commerce rural ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7271.
475.7272	Divers	2003	Suppression	« Fonds départemental d'adaptation du commerce rural ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7272.
475.728	Divers	2003	Suppression	« Fonds de correction des déséquilibres régionaux ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.728.
475.729	Divers	2003	Suppression	« Dotation élu local ».
475.7291	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7292	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7292.
475.730	Divers	2003	Suppression	« Fonds de compensation de la fiscalité transférée ».
475.7301	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7302	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7302.
475.731	Divers	2003	Suppression	« Reversement de TIPP à la collectivité territoriale de Corse et aux départements de Corse ».
475.7311	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7312	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ».
475.732	Divers	2003	Suppression	« Fonds national de péréquation ».
475.7321	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
475.7322	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7322.
475.733	Divers	2003	Suppression	« Compensation de la suppression progressive de la part salaire de la taxe professionnelle ».
475.7331	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.7332	Divers	2003	Suppression	« Année 2002 ».
475.734	Divers	2003	Suppression	« Dotation de compensation de la taxe professionnelle (article 14 de la loi de finances rectificative du 13 juillet 2000) ».
475.7340	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
475.735	RGF	2003	Suppression	« Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires ».
475.7351	RGF	2003	Suppression	« Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris-Orly ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7351.
475.7352	RGF	2003	Suppression	« Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires de Paris Charles de Gaulle ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.7352.
475.761	RGF	2003	Suppression	« Recettes à répartir : Taxes d'enlèvement des ordures ménagères et de balayage payées par la Poste et France Télécom ». Le solde de ce compte au 31/12/02 est repris en balance d'entrée au 01/01/03 au compte 466.761.
475.87	Divers	2003	Suppression	« Opérations de l'ordinateur de compensation –recettes ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
475.911	Divers	2003	Suppression	« Encaissements effectués par l'intermédiaire de la chambre de compensation ».
* 475.9884	Divers	2003	Création	« Opérations en provenance de l'ACCT. Recettes à régulariser ». (Cf. lettre circulaire n° 25582 du 06/06/03).
477	Divers	2003	Modification	« Imputation provisoire de recettes chez les receveurs des administrations financières ». A compter du 01/01/03, ce compte est subdivisé en trois sous-comptes et devient un compte titre.
477.0	Divers	2003	Création	« Recettes encaissées pour le compte du Trésorier-payeur général ».
477.1	Divers	2003	Création	« Recettes encaissées pour le compte d'autres receveurs des administrations financières ».
477.2	Divers	2003	Création	« Provisions encaissées par les conservateurs des hypothèques ».
478.1211	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
478.1213	ACT	2003	Création	« Année 2003 ».
478.1221	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
478.1223	ACT	2003	Création	« Année 2003 ».
478.1231	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
478.1233	ACT	2003	Création	« Année 2003 ».
478.1241	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
478.1243	ACT	2003	Création	« Année 2003 ».
478.1251	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
478.1253	ACT	2003	Création	« Année 2003 ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 4 (suite et fin)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
488.81	Divers	2003	Suppression	« Sachets 1ers euros ».
488.85	Divers	2003	Suppression	« Discordances sur comptes financiers ».
* 488.910	Divers	2003	Suppression	« Chèques aller présentés en compensation ».
* 488.950	Divers	2003	Suppression	« Chèques retour compensation ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 5

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
* 513.115	Divers	2003	Suppression	« Comptes courants postaux des comptables non centralisateurs du Trésor ».
* 513.12	Divers	2003	Suppression	« Comptes courants postaux des comptables des administrations financières ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 6

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
642.14	Divers ¹	2003	Création	« Allocation complémentaire de fonction ».
642.885	Divers ¹	2003	Création	« Indemnité différentielle (décret n° 2002-711 du 2 mai 2002).
643.47	Divers ¹	2003	Modification	« Prime spéciale aux gendarmes ayant la qualité d'O.P.J. ». A compter du 01/01/03, ce compte est subdivisé en deux sous-comptes et devient un compte titre.
643.471	Divers ¹	2003	Création	« Primes à certains militaires de la gendarmerie (décret n° 2002-186 du 14 février 2002) ».
643.472	Divers ¹	2003	Création	« Allocation de mission judiciaire de la gendarmerie ».
657	ACT	2003	Changement de libellé	« Remboursement des traitements par les comptes spéciaux du Trésor au budget général » devient : « Remboursement des rémunérations par les comptes spéciaux du Trésor au budget général »
667.31	ACT	2003	Suppression	« Charges résultant du rachat de titres en bourse ».
667.4	ACT	2003	Suppression	« Pertes de change ».
667.41	ACT	2003	Suppression	« Pertes de change sur emprunts à long terme ».
667.45	ACT	2003	Suppression	« Pertes de change sur engagements ».

¹ Comptables dotés de l'application ACCORD (Cf. annexe n° 2).

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 6 (suite et fin)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
667.6	ACT	2003	Création	« Pertes sur rachat de dette négociable ».
667.61	ACT	2003	Création	« Obligations assimilables du Trésor (OAT) ». Ce compte reprend les opérations du compte 667.815 et fonctionne dans des conditions analogues.
667.62	ACT	2003	Création	« Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN) ». Ce compte reprend les opérations du compte 667.825 et fonctionne dans des conditions analogues.
667.81	ACT	2003	Suppression	« Pertes sur emprunts à long terme ».
667.811	ACT	2003	Suppression	« Pertes à l'émission ».
667.815	ACT	2003	Suppression	« Pertes à l'amortissement ».
667.82	ACT	2003	Suppression	« Pertes sur BTAN ».
667.821	ACT	2003	Suppression	« Pertes à l'émission ».
667.825	ACT	2003	Suppression	« Pertes à l'amortissement ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 7

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
767.31	ACT	2003	Suppression	« Contrepartie des titres annulés par suite de rachats en bourse ».
767.41	ACT	2003	Suppression	« Bénéfices de change sur emprunts à long terme ».
767.45	ACT	2003	Suppression	« Bénéfices de change sur engagements ».
* 767.5	ACT	2003	Changement de libellé	« Profits sur opérations réalisées par la Caisse d'amortissement de la dette publique (CADEP) » devient : « Profits sur opérations réalisées par la Caisse de la dette publique (CDP) ». Le libellé de ce compte est modifié en application de l'article 125 de la loi de finances pour 2003.
767.6	ACT	2003	Création	« Profits sur rachat de dette négociable ».
767.61	ACT	2003	Création	« Obligations assimilables du Trésor (OAT) ». Ce compte reprend les opérations du compte 767.815 et fonctionne dans des conditions analogues.
767.62	ACT	2003	Création	« Bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN) ». Ce compte reprend les opérations du compte 767.825 et fonctionne dans des conditions analogues.
767.81	ACT	2003	Suppression	« Profits divers sur emprunts à long terme ».
767.811	ACT	2003	Suppression	« Profits à l'émission ».
767.815	ACT	2003	Suppression	« Profits à l'amortissement ».
767.82	ACT	2003	Suppression	« Profits divers sur BTAN ».
767.821	ACT	2003	Suppression	« Profits à l'émission ».
767.825	ACT	2003	Suppression	« Profits à l'amortissement ».

ANNEXE N° 6 (suite)

Classe 9

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
901.60	Divers	2003	Changement de libellé	« Fonds de concours ordinaires et spéciaux » devient : « Fonds de concours ordinaires et spéciaux. Fonds de concours centraux ».
901.61	Divers	2003	Suppression	« Fonds de concours. Coopération internationale »
901.610	Divers	2003	Suppression	« Année courante ».
901.611	Divers	2003	Suppression	« Années antérieures ».
901.62	Divers	2003	Création	« Fonds de concours. Coopération internationale. Fonds de concours centraux ».
901.620	Divers	2003	Création	« Année courante ».
901.621	Divers	2003	Création	« Années antérieures ».
901.63	Divers	2003	Création	« Fonds de concours. Coopération internationale. Fonds de concours locaux ».
901.630	Divers	2003	Création	« Année courante ».
901.631	Divers	2003	Création	« Années antérieures ».
902.32	Divers	2003	Changement de libellé	<p>Les modalités de fonctionnement du compte 901.63 sont diffusées par la lettre-circulaire n° 63665 du 27/12/02.</p> <p>« Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, et à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale devient : « Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, et à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale, et de soutien à l'expression radiophonique locale »</p> <p>L'intitulé de compte est modifié en application de l'article 47-II de la loi de finances pour 2003 (n° 2002-1575 du 30/12/02).</p>

ANNEXE N° 2 (suite)

Classe 0

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
011	ACT	2003	Suppression	« Année 2001 ».
011.0	ACT	2003	Suppression	« Résultats du budget général ».
011.2	ACT	2003	Suppression	« Résultats des comptes spéciaux du Trésor ».
011.20	ACT	2003	Suppression	« Comptes spéciaux en activité soldés annuellement ».
011.21	ACT	2003	Suppression	« Comptes spéciaux définitivement clos ».
011.210	ACT	2003	Suppression	« Opérations des années antérieures ».
011.211	ACT	2003	Suppression	« Opérations de l'année ».
011.3	ACT	2003	Suppression	« Pertes et profits ».
011.30	ACT	2003	Suppression	« Pertes et profits sur emprunts et engagements ».
011.31	ACT	2003	Suppression	« Créances admises en surséances, en non-valeurs, ou faisant l'objet de remises gracieuses ».
011.39	ACT	2003	Suppression	« Divers ».
				Les comptes 011 sont supprimés en application de la loi n° 2002-1276 du 23/10/02 portant règlement définitif du budget de 2001. Les résultats de l'année 2001 sont transportés, dans les conditions habituelles, au compte 020 « Découverts du Trésor ».
013	ACT	2003	Création	« Année 2003 ».
013.0	ACT	2003	Création	« Résultats du budget général ».
013.2	ACT	2003	Création	« Résultats des comptes spéciaux du Trésor ».
013.20	ACT	2003	Création	« Comptes spéciaux en activité soldés annuellement ».
013.21	ACT	2003	Création	« Comptes spéciaux définitivement clos ».
013.210	ACT	2003	Création	« Opérations des années antérieures ».
013.211	ACT	2003	Création	« Opérations de l'année ».

ANNEXE N° 6 (Suite)

Classe 0 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
013.3	ACT	2003	Création	« Pertes et profits ».
013.30	ACT	2003	Création	« Pertes et profits sur emprunts et engagements ».
013.31	ACT	2003	Création	« Créances admises en surséances, en non-valeurs, ou faisant l'objet de remises gracieuses ».
013.39	ACT	2003	Création	« Divers ».
039.0232	ACT	2003	Changement de libellé	<p>« Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, et à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale devient : « Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, et à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale, et de soutien à l'expression radiophonique locale ».</p> <p>L'intitulé de compte est modifié en application de l'article 47-II de la loi de finances pour 2003 (n° 2002-1575 du 30/12/02).</p>

ANNEXE N° 6 (Suite)

Classe 0 (suite)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
060.03	ACT	2003	Changement de libellé	« Agriculture et pêche » devient : « Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales ».
060.05	ACT	2003	Changement de libellé	« Équipement, transport et logement : Tourisme » devient : « Équipement, transports, logement, tourisme et mer : Tourisme ».
060.06	ACT	2003	Changement de libellé	« Éducation nationale : Enseignement scolaire » devient : « Jeunesse, éducation nationale et recherche : Jeunesse et enseignement scolaire ».
060.09	ACT	2003	Changement de libellé	« Intérieur et décentralisation » devient : « Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales ».
060.16	ACT	2003	Changement de libellé	« Recherche » devient : « Jeunesse, éducation nationale et recherche : Recherche et nouvelles technologies ».
060.23	ACT	2003	Changement de libellé	« Équipement, transport et logement : Services communs » devient : « Équipement, transports, logement, tourisme et mer : Services communs ».
060.26	ACT	2003	Changement de libellé	« Équipement, transport et logement : Transports : Transports » devient : « Équipement, transports, logement, tourisme et mer : Transports et sécurité routière ».
060.28	ACT	2003	Changement de libellé	« Équipement, transport et logement : Mer » devient : « Équipement, transports, logement, tourisme et mer : Mer ».
060.31	ACT	2003	Changement de libellé	« Équipement, transport et logement : Urbanisme et logement » devient : « Équipement, transports, logement, tourisme et mer : Urbanisme et logement ».
060.32	ACT	2003	Changement de libellé	« Jeunesse et sports » devient : « Sports ».

ANNEXE N° 6 (suite et fin)

Classe 0 (suite et fin)

Numéros des comptes	Comptables teneurs du compte	MODIFICATIONS		Libellé
		Gestion concernée	Motif	Données explicatives
060.35	ACT	2003	Changement de libellé	« Emploi et solidarité : Santé et solidarité » devient : « Travail, santé et solidarité : Santé, famille, personnes handicapées et solidarité ».
060.36	ACT	2003	Changement de libellé	« Emploi et solidarité : Emploi » devient : « Travail, santé et solidarité : Travail ».
060.37	ACT	2003	Changement de libellé	« Aménagement du territoire et environnement : Environnement » devient : « Écologie et développement durable ».
060.38	ACT	2003	Changement de libellé	« Éducation nationale : Enseignement supérieur » devient : « Jeunesse, éducation nationale et recherche : Enseignement supérieur ».
060.39	ACT	2003	Changement de libellé	« Emploi et solidarité : Ville » devient : « Travail, santé et solidarité : Ville et rénovation urbaine ».
060.40	ACT	2003	Changement de libellé	« Aménagement du territoire et environnement : Aménagement du territoire » devient : « Services du Premier ministre : Aménagement du territoire ».